



IME DE ROSENDAEL

PROJET D'ETABLISSEMENT

2021-2025



602, avenue de Rosendaël – 59240 Dunkerque

☎ 03 28 63 62 16 – Fax 03 28 65 07 97

N° FINESS : 590800215

Validé au Conseil d'Administration : 29/06/2021

Date de mise à jour : 15/06/2021

SOMMAIRE

Liste des sigles	4
Préambule.....	6
I. L'histoire et le projet de l'IME de Rosendaël.....	12
1. L'association des Papillons Blancs de Dunkerque.....	12
2. L'IME de Rosendaël.....	13
II. Les missions de l'IME.....	14
1. L'autorisation et le cadre réglementaire de l'IME.....	14
2. Les missions de l'IME et les politiques publiques.....	17
3. Les Papillons Blancs de Dunkerque et son CPOM 2020-2024.....	21
4. Les évolutions attendues pour l'IME.....	21
III. Les enfants accueillis et leur entourage.....	22
1. Les caractéristiques des enfants accompagnés.....	22
2. La place de l'environnement relationnel des enfants.....	29
IV. L'organisation de l'IME et ses ressources.....	30
1. Les modalités d'organisation et de fonctionnement.....	30
2. Les professionnels et les compétences mobilisées.....	32
a. Une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les enfants.....	32
b. L'organisation du travail.....	36
c. Le soutien aux professionnels et l'évolution des pratiques.....	37
d. L'analyse des ressources humaines.....	38
3. Les partenariats avec le territoire Dunkerquois	39
4. Les ressources techniques.....	40
5. Les ressources financières.....	41
V. L'offre de service et son organisation.....	42
1. Les modalités d'admission et d'accueil à l'IME	42
2. Les modalités d'élaboration du projet personnalisé.....	43
3. La mise en œuvre de l'accompagnement.....	47
a. Les principes d'intervention.....	47

<i>b. La démarche qualité.....</i>	<i>50</i>
<i>c. Le projet de l'IME au travers des droits de l'enfant.....</i>	<i>51</i>
4. La poursuite de parcours.....	63
 VI. Les objectifs d'évolution et de développement de l'IME.....	64
1. Fiche action 1 : Bien-être et autodétermination	64
2. Fiche action 2 : Inclusion.....	65
3. Fiche action 3 : Accompagnement à la parentalité.....	66
4. Fiche action 4 : Partenariats.....	67
 Conclusion.....	68
 Annexes.....	69

LISTE DES SIGLES :

- AAE : Association d'Action Educative et sociale
- AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert
- AGSS : Association de Gestion des Services Spécialisés
- ANAP : Agence Nationale d'Appui à la Performance
- ARS : Agence Régionale de Santé
- CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce
- CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
- CHD : Centre Hospitalier de Dunkerque
- CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- CME : Conseil Municipal des Enfants
- CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- CMPS : Commission Médico-Psycho-Social
- CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- COPIL : Comité de Pilotage
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CSE : Comité Social et Economique
- CUD : Communauté Urbaine de Dunkerque
- CVS : Conseil de la Vie Sociale
- EP : Entretien Professionnel
- EPE : Entretien Périodique d'Evaluation
- EPSM : Etablissement Public de Santé Mentale
- ESMS : Etablissement et Service Médico-Social
- ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation
- ETP : Equivalent Temps Plein
- FALC : Facile à Lire et à Comprendre
- GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- HAS : Haute Autorité de Santé
- IME : Institut Médico-Educatif
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PAG : Projet Associatif Global
- PP : Projet Personnalisé
- PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

- PRS : Projet Régional de Santé
- QSE : Qualité Sécurité Environnement
- RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
- RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
- RMC : Référentiel Missions et Compétences
- RP : Représentant de Proximité
- SAAP : Service d'Aide A la Parentalité
- SERAFIN-PH : Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
- SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
- SMOPP : Suivi de la Mise en Œuvre du Projet Personnalisé
- TBI : Tableau Blanc Interactif
- TSA : Troubles du Spectre Autistique
- UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
- UE : Unité d'Enseignement
- ULIS : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
- UTPAS : Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale

PREAMBULE

Contextualisation

Le dernier projet d'établissement de l'IME de Rosendaël a été validé en 2015 pour une période de 3 ans.

La démarche de réécriture initialement programmée en 2019 a été décalée en 2020 au regard de la signature du troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2020-2024 et de la réalisation de l'évaluation externe en février 2020.

La crise sanitaire de la COVID-19 est venue perturber la dynamique de réécriture du projet d'établissement de l'IME de Rosendaël. Soucieux d'écrire ce projet dans le respect d'une collaboration active entre tous les acteurs de l'IME, nous avons fait le choix de décaler l'écriture du projet d'établissement sur la période 2020-2021.

Impulsé par la loi du 2 janvier 2002, le projet d'établissement est un outil phare de la vie d'un établissement médico-social, tel que l'IME de Rosendaël. Le projet d'établissement permet de définir *« les objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement¹ »*. Il permet la déclinaison du Projet Associatif Global 2018 de l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque à l'échelle de l'IME de Rosendaël.

Le projet d'établissement est un document destiné à tous les acteurs impliqués dans la vie de l'établissement :

- Pour les enfants et leurs familles : il permet de garantir le respect de leurs droits et d'être un repère pour se projeter dans le parcours de vie de l'enfant.
- Pour les professionnels : il permet d'accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques.
- Pour les partenaires : il permet de communiquer sur les missions de l'IME et sur l'évolution de l'offre de service, en lien avec le développement des partenariats à l'échelle du territoire Dunkerquois.

¹ HAS. Recommandations de Bonnes Pratiques. *Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service* (2005)

La méthodologie

En 2019, des groupes de réflexion ont eu lieu afin de faire le bilan du projet d'établissement 2015-2018. Au total, 5 groupes de réflexion se sont réunis autour de diverses thématiques : l'admission, la participation des enfants et des familles, l'implication des familles, les partenaires et les réseaux, et la poursuite de parcours.

Au début de l'année 2020, la démarche de réécriture a été impulsée. Afin de veiller à la cohérence de la démarche, un Comité de Pilotage (COPIL) a donc été constitué en février 2020.

Le COPIL était composé de 8 professionnels : un éducateur spécialisé qui occupe également la fonction de Correspondant Qualité, une éducatrice de jeunes enfants qui est représentante de proximité et également élue au Conseil de Vie Sociale (CVS), la comptable, la psychologue, une enseignante spécialisée qui occupe la fonction de coordinatrice de l'Unité d'Enseignement, une chargée de mission « soutien à la direction », le Directeur adjoint et la Directrice. Dans un souci de cohérence entre les démarches, cette composition était similaire pour le COPIL de l'évaluation externe.

Lors du 1^{er} COPIL, des discussions sur les pistes de travail à engager ont permis d'affiner la méthodologie de réécriture du projet d'établissement. Il a été choisi une approche par les droits de l'enfant. Cette thématique permet de garantir la bonne application des droits des enfants et d'anticiper l'évolution des besoins actuels et futurs des enfants accompagnés. L'objectif de la réflexion étant de se projeter sur l'évolution des missions et du champ d'action de l'IME de Rosendaël. Celle-ci s'est alors construite à partir :

- De la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).
- Du Projet Associatif Global (PAG).
- Des grilles de relecture du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement.

A la suite de cet état des lieux, une priorisation autour de 7 droits de l'enfant a été validée par le COPIL sur :

- Le droit au bien-être, à la dignité et à l'épanouissement.
- Le droit à la sécurité.
- Le droit à la scolarité.
- Le droit à la santé.
- Le droit aux loisirs.
- Le droit à la famille.
- Le droit à la citoyenneté.

Par la suite, chaque droit a été traduit sous la forme d'une ou plusieurs questions :

LES DROITS DES ENFANTS	QUESTIONS
LE DROIT A LA SCOLARITE	Comment l'IME permet à l'enfant d'avoir une scolarisation adaptée à ses capacités ? Comment l'IME garantit la continuité du parcours scolaire de l'enfant ?
LE DROIT A LA SANTE	Comment l'IME permet à l'enfant d'être en bonne santé ?
LE DROIT A LA FAMILLE	Comment l'IME soutient un lien de qualité entre l'enfant et sa famille ?
LE DROIT AUX LOISIRS	Comment l'IME permet à l'enfant d'accéder à des activités sportives et culturelles ?
LE DROIT A LA CITOYENNETE	Comment l'IME permet-il à l'enfant d'exprimer librement ses choix et ses opinions ?
LE DROIT A LA SECURITE	Comment l'IME assure la sécurité de l'enfant ?
LE DROIT A LA DIGNITE, L'EPANOUISSEMENT ET LE BIEN-ETRE	Comment l'IME assure la dignité et le bien-être de l'enfant ?

En ce sens, nous nous sommes appuyés sur divers documents et démarches :

- Le Projet Régional de Santé (PRS) Haut-de-France 2018-2028
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnels (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS) : L'élaboration, la rédaction et l'animation du Projet d'Etablissement ou de Service
- Des rapports ministériels : Le rapport « Zéro Sans Solution » de Denis PIVETEAU (2014)
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- La réforme de tarification SERAFIN-PH
- Le Projet Associatif Global 2018 de l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque
- Les rapports d'activités de l'IME
- Le rapport d'évaluation interne 2013-2018
- Le rapport d'évaluation externe (Février 2020)
- La démarche d'évaluation interne 2018-2023 (en cours)
- La démarche qualité : les audits, les fiches de dysfonctionnement, les fiches d'expression...

Les « 4P » ont été sollicités pour construire le projet d'établissement 2021-2025 de l'IME de Rosendaël : les enfants, les familles, les professionnels et les partenaires. Au regard du contexte sanitaire et des mesures de distanciation sociale, nous avons adapté notre méthodologie de recueil de données :

LES ENFANTS	LES FAMILLES
Des animations ont été organisées avec les enfants de l'IME. Elles étaient liées aux différentes thématiques choisies par le COPIL en lien avec l'âge des enfants. Chaque unité a fait le choix de privilégier certaines thématiques. L'objectif de ces animations était de recueillir l'expression et les attentes des enfants au regard de leur projet personnalisé. Ces animations ont pu être réalisées sous la forme de débats/échanges à l'aide de supports ludiques².	Un questionnaire a été transmis aux familles. Dans un objectif similaire à celui des enfants, nous souhaitons recueillir l'expression et les attentes des parents et des représentants légaux sur l'accompagnement actuel et futur. L'élaboration du questionnaire³ s'est basé sur le recueil de données préalablement mené auprès des enfants. En effet, nous souhaitons favoriser, au maximum, la participation des parents en privilégiant des questions « fermées », tout en conservant un espace d'expression libre.
LES PROFESSIONNELS	LES PARTENAIRES
Un questionnaire autour des droits de l'enfant a été proposé aux professionnels⁴. L'idée étant de venir questionner les professionnels sur le champ d'action actuel de l'IME et sur une évolution de ce champ d'action en lien avec la question des ressources et des compétences. Pour favoriser l'expression des professionnels, des temps de réflexion collectifs ont été organisés (5-6 professionnels par groupe).	Un questionnaire en ligne⁵ a été envoyé aux partenaires de l'IME : l'objectif était de recueillir l'avis des partenaires, nous voulions connaître leurs attentes et identifier des opportunités de développement de nos relations partenariales. Nous avons sollicité différents partenaires : ceux avec qui le partenariat était bien installé et ceux avec qui la démarche partenariale est en émergence.

² Annexe 1 : Extraits de la participations enfants accompagnés.

³ Annexe 2 : Résultats du questionnaire auprès des familles.

⁴ Annexe 3 : Résultats du questionnaire auprès des professionnels.

⁵ Annexe 4 : Résultats du questionnaire auprès des partenaires.

A partir des données recueillies auprès des « 4P » et de l'ensemble des démarches (évaluation interne, évaluation externe...), un état des lieux a été réalisé pour chacun des droits. Cet état des lieux a permis d'identifier des enjeux spécifiques⁶ en lien avec les besoins des enfants et les attentes des familles. Une fois les enjeux ciblés, la mission du COPIL était d'identifier les orientations communes présentes dans l'ensemble des enjeux émanant de chaque droit : 4 orientations ont été identifiées et retenues par la direction.

Dans la suite de la méthodologie, des groupes de travail composés des « 4P » ont été organisés afin de recueillir leurs idées, leurs opinions sur les mises en œuvre concrètes de ces orientations. Ces fiches actions ont fait l'objet d'une validation par la direction de l'IME.

Le calendrier et les étapes :

Les étapes	Calendrier
Phase de cadrage et de lancement	De Septembre 2019 à Mars 2020
Phase de diagnostic/récolte et analyse des données	De Juin 2020 à Février 2021
Phase d'écriture	De Novembre 2020 à Mars 2021
Phase de validation du projet d'établissement	De Mars 2021 à Juin 2021

La dynamique de réécriture du projet d'établissement s'est animée autour d'une réflexion co-construite avec les « 4P ». Le contexte de la crise sanitaire a nécessité une adaptation du mode opératoire de recueil de données. Le diagramme de GANTT permet de mettre en relief cette dynamique⁷.

La démarche en chiffres :

Nombre de COPIL	8
Nombre d'enfants impliqués	54
Nombre d'animations organisées	9
Nombre de parents impliqués	27
Nombre de professionnels impliqués	27
Nombre de groupes de réflexions organisés	8
Nombre de partenaires impliqués	19
Nombre de rencontres réunissant les 4P	4

⁶ Annexe 5 : Tableau des enjeux identifiés par droit de l'enfant.

⁷ Annexe 6 : Diagramme de Gantt de la réécriture du projet d'établissement

La communication du projet d'établissement

La diffusion et la communication du projet d'établissement représentent des étapes primordiales pour garantir le déploiement des fiches actions. Dans ce sens, une adaptation du contenu du projet d'établissement en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) sera engagée dès la validation par le Conseil d'Administration. Cette adaptation se réalisera sous 2 formats :

- D'une part, un résumé de chaque partie directement intégré dans le projet d'établissement
- D'autre part, une plaquette de présentation (en format A4) en FALC qui récapitulera les fiches actions du projet d'établissement.

Le projet d'établissement sera diffusé et remis à chaque professionnel de l'IME. Une présentation détaillée du contenu et du déploiement des fiches actions sera programmée lors de la rentrée de Septembre 2021.

Des temps de présentation seront programmés avec les enfants et les parents (animations, réunions...) pour présenter le projet d'établissement et répondre à leurs questions.

Il sera également transmis à l'ensemble des partenaires de l'IME de Rosendaël.

Et la suite ?

Les besoins des enfants, des familles et la dynamique du territoire sont en perpétuelle évolution avec l'ambition d'une société plus inclusive. Ce projet d'établissement se veut donc dynamique, affichant une volonté d'adaptation des réponses apportées.

Un comité de suivi sera en charge de l'évaluation des fiches actions. Le comité de suivi sera composé des professionnels du COPIL et des élus enfants et parents du CVS ainsi que l'administrateur de l'IME. Il se réunira au début de l'année civile (au mois de janvier) pendant toute la durée du projet.

Les plans d'actions issus des fiches actions seront intégrés dans le logiciel qualité FUSION. Cela permettra de favoriser un suivi cohérent avec les autres plans d'actions et en lien avec les autres démarches : démarche qualité (audits, fiches de dysfonctionnement, fiches d'expression...), évaluation externe, évaluation interne...

I. L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'IME DE ROSENDAEL

1. L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS DE DUNKERQUE

Créée en 1961, l'association des Papillons Blancs de Dunkerque est issue d'un mouvement parental : *« elle est dirigée par des parents impliqués et mobilisés tant pour les personnes accueillies au sein de l'association que pour celles du territoire de Dunkerque⁸ »*.

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque accueille 1300 personnes qui sont accompagnées par 750 salariés. L'association gère 27 établissements et services. Elle est organisée en 3 secteurs : l'habitat et la vie sociale, le travail adapté et l'enfance.

Le secteur enfance regroupe 4 Instituts Médico-Educatifs (IME) dont l'IME de Rosendaël et un Service de Soins et d'Education Spécialisés (SESSAD).

Un administrateur référent est nommé pour chaque établissement ou service. Il assure le lien avec le Conseil d'Administration. Il est un interlocuteur privilégié pour les enfants, les familles et les professionnels. Il est membre du Conseil de la Vie Sociale (CVS). Il peut également participer aux réunions des parents, aux festivités et aux réunions avec les professionnels.

Au fil des années, l'engagement de l'association a évolué au regard des contextes politiques et sociétaux. En 2018, le Projet Associatif Global (PAG) a permis d'affirmer la conviction principale de l'association : « le vivre ensemble ».

Le projet associatif comporte 15 grandes orientations dont voici quelques exemples :

- Poser l'autodétermination comme une valeur et un premier principe de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Agir pour l'inclusion en matière de scolarité, de travail, d'habitat... afin d'accompagner les personnes à construire leur projet de vie.
- Etre en position de réactivité permanente en matière d'innovations pédagogiques et technologiques pour favoriser l'autonomie des personnes accompagnées.
- Amplifier et dynamiser l'engagement partenarial de l'association sur le territoire Dunkerquois.

⁸ Projet Associatif Global des Papillons Blancs de Dunkerque (2018)

2. L'IME DE ROSENDAËL

L'IME de Rosendaël a été le premier établissement créé par l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque.

Ouvert en 1963, les locaux de l'IME se situent au 602 Avenue de Rosendaël à Dunkerque. La **localisation de l'IME** est un véritable atout dans la dynamique d'ouverture de l'établissement et d'inclusion des enfants sur le territoire Dunkerquois.

Au fil des décennies, l'agrément de l'IME de Rosendaël s'est adapté au regard de l'évolution du public accueilli :

- En 1963, l'IME est autorisé à accueillir, en semi-internat, 20 enfants âgés de 5 à 14 ans, ayant une déficience légère ou moyenne.
- Jusqu'en 1980, des évolutions de l'agrément ont permis d'adapter, au regard de l'effectif, le nombre de places à l'IME. Une stabilité est alors trouvée avec un accueil de 62 enfants ayant une déficience moyenne ou légère, avec troubles du comportement et de la personnalité.
- En 2017, **l'Agence Régionale de Santé renouvelle l'autorisation⁹** de l'IME de Rosendaël pour 15 années selon l'agrément suivant : **la capacité totale de l'IME de Rosendaël est de 62 places en semi-internat pour des enfants et adolescents âgés de 5 à 14 ans ayant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.**

Ce renouvellement d'autorisation de l'IME de Rosendaël s'inscrit dans la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) » en lien avec la transformation de l'offre médico-sociale. En effet, le décret du 09 mai 2017¹⁰ relatif à la nomenclature des ESMS est venu lever les freins « administratifs » dans la mise en œuvre des parcours personnalisés des personnes accompagnées. Opérationnellement, cette réforme se traduit par la suppression du niveau de déficience ainsi que la spécificité des troubles associés.

L'évolution de l'agrément est donc corrélée à **une évolution de la population accueillie et des besoins identifiés**. Au regard de la liste des demandes d'admission, une augmentation croissante des enfants présentant des troubles du spectre autistiques (TSA) ainsi qu'un soutien au maintien de la scolarisation dans le milieu ordinaire et le soutien à la parentalité ont été confirmés depuis ces deux dernières années. Ces constats nécessitent le développement de nouveaux projets via la mobilisation de nos ressources (humaines, partenariales, financières et techniques).

⁹ Annexe 7 : Autorisation de l'IME de Rosendaël (2017).

¹⁰ Décret du 09 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques (2017).

En Septembre 2017, la mise en place d'une direction unique pour l'IME de Rosendaël et l'IME du Banc Vert a été expérimentée sur une année scolaire. Cette proposition s'est poursuivie en 2018 et a été confirmée en 2019. Cette direction unique a pour objectif de répondre avec souplesse, réactivité et adaptation aux projets des enfants âgés de 5 à 14 ans présentant une déficience intellectuelle. Elle favorise le partage de pratiques professionnelles et le développement des transversalités. Cette direction unique se traduit, sur le terrain, par la présence de directions adjointes avec pour objectif d'assurer une présence permanente et une réponse de proximité auprès des enfants, des familles et des professionnels. Au cœur des réalités du quotidien, elles sont parties prenantes dans le diagnostic des populations accueillies ainsi que le développement des projets en lien avec le projet d'établissement et les orientations du projet associatif global.

Le début de l'année 2020 a marqué un tournant important dans l'histoire de l'IME de Rosendaël : **l'achat du bâtiment par l'association**. En effet, après plus de 40 années de location à la ville de Dunkerque, l'association a pris la décision de devenir propriétaire des locaux. Des travaux de mise aux normes sécuritaires, d'embellissement seront donc réalisés dans les 3 à 5 années à venir.

II. LES MISSIONS DE L'IME
1. L'AUTORISATION ET LE CADRE REGLEMENTAIRE DE L'IME

L'autorisation

En 2017, conformément à l'article 313-1 du CASF, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a renouvelé l'autorisation de l'IME de Rosendaël, pour 15 ans, selon l'agrément suivant :

« La capacité totale de l'IME de Rosendaël est de 62 places en semi-internat pour des enfants et adolescents âgés de 5 à 14 ans ayant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés ».

Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire de l'IME de Rosendaël permet de venir étayer le fonctionnement, l'organisation et, plus globalement, les missions de l'établissement.

Aux prémices de l'accompagnement, le cadre réglementaire se base sur des décrets¹¹ qui organisent le conventionnement entre les pouvoirs publics et les établissements médico éducatifs ou leurs

¹¹ Décret du 20 août 1946 fixant les conditions d'autorisation des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux

Décret du 9 mars 1956 déterminant les conditions techniques dont doivent justifier les établissements privés pour enfants inadaptés. Abrogée et remplacée par le décret du 27 octobre 1989.

associations gestionnaires. Une rénovation des annexes du décret de 1956 a cadré les différents établissements en définissant le type d'enfants qui y sont accueillis.

A ces décrets, se sont associés **la loi du 30 juin 1975¹²** en faveur des personnes handicapées et **la loi 10 juillet 1989¹³** d'orientation sur l'Education qui privilégient l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire et plus précisément, par l'article 4, la scolarisation des enfants : « *Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative. Ils satisfont à cette obligation en recevant soit une éducation ordinaire, soit, à défaut, une éducation spéciale, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux (...)* ».

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) constitue un repère historique dans l'accompagnement des enfants. Son objectif est de reconnaître et d'assurer les droits humains applicables à tous les enfants en tenant compte de leurs spécificités.

La loi du 2 janvier 2002-2¹⁴ marquera un tournant dans la dynamique d'accompagnement. Cette loi replace l'utilisateur au centre de l'action des établissements et services en instituant réglementairement des outils initiés dans l'objectif de s'adapter à l'évolution des besoins de l'utilisateur. Parmi ces outils, nous pouvons citer : le projet personnalisé, le livret d'accueil, le dossier unique, le contrat de séjour et ceux qui structurent les institutions tels que le projet d'établissement ou de service, le règlement de fonctionnement, le CVS. De plus, cette loi dote les établissements d'outils et de procédures d'évaluation garantissant un fonctionnement qui donne à l'utilisateur et à sa famille un statut de citoyen.

Toutes les formes d'expression et de participation des enfants et des familles sont dorénavant au centre du projet d'accompagnement. A ce titre, l'ensemble des documents relatifs à l'accompagnement sont aujourd'hui accessibles et compréhensibles par tous dans l'objectif de favoriser pleinement l'implication de l'enfant dans son projet.

La loi du 11 février 2005¹⁵ dite « *loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » précise que l'action poursuivie doit assurer à l'enfant handicapé jusqu'à l'adulte d'accéder aux institutions ouvertes à tous et de pouvoir être maintenu dans un cadre ordinaire de travail, de vie et de scolarité. Ce faisant, elle insiste sur un accompagnement des

¹² Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

¹³ Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.

¹⁴ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

¹⁵ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

personnes handicapées et un soutien des familles. Le concept d'intégration est remplacé par celui de l'inclusion, celui de la personne handicapée par la personne en situation de handicap avec une nouvelle définition du handicap : *« constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans ses dimensions cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »*.

L'arrêté du 2 avril 2009¹⁶, quant à lui, innove en ce qui concerne la collaboration entre les unités d'enseignement et les écoles ou collèges voisins. Il est à mettre en lien avec le décret du 2 avril 2009 dont l'objet est de promouvoir la coopération entre les établissements et services médico-sociaux, et établissements scolaires en vue de favoriser la scolarisation des enfants accueillis dans les établissements.

La loi du 11 février 2005 et le décret du 2 avril 2009 définissent les missions de l'IME comme *« l'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service qui tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis »*.

Dans ce sens, l'article D312-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise les missions telles que :

- *« L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;*
- *Les soins et les rééducations ;*
- *La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap*
- *L'établissement d'un projet individualisé prévoyant :*
 - *L'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS), en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires.*
 - *Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation ».*

¹⁶ Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation.

2. LES MISSIONS DE L'IME ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le projet d'établissement de l'IME de Rosendaël s'inscrit en dynamique avec l'évolution des politiques publiques.

Le Plan régional de santé (PRS) et la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale

L'engagement de la France dans l'évolution de l'offre de service se traduit **par la stratégie quinquennale de l'offre de service** à l'échelle du territoire national. Le plan d'action « Ambition Transformation 2019-2022 » vise à faire évoluer l'offre médico-sociale afin de proposer des parcours inclusifs et adaptés aux besoins des personnes.

STRATEGIE QUINQUENNALE DE TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE SERVICE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE NATIONAL



La **prévention des ruptures de parcours** et **l'absence ou l'inadéquation des solutions** en réponses aux besoins des personnes.

Le développement de **réponses inclusives** et des prestations de services en lien avec l'évolution des besoins.

La consolidation d'une **organisation territoriale intégrée** au service de la fluidité des parcours de santé et de vie.

L'amélioration de la **qualité de l'accompagnement en favorisant l'adaptation des pratiques professionnelles**.

Dans la région Hauts-de-France, le **Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028** définit 7 orientations stratégiques de l'ARS pour les 10 prochaines années. Ces 7 orientations sont déclinées en 23 objectifs. Parmi ces objectifs, nous pouvons identifier l'un d'eux comme stratégique au regard des missions et de l'évolution du projet de l'IME de Rosendaël :



**PROMOUVOIR LES PARCOURS DE VIE
SANS RUPTURE ET L'INCLUSION DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Améliorer l'effectivité de l'**accès à la prévention et aux soins** des personnes en situation de handicap.

Soutenir et accompagner les aidants en développant des initiatives organisées autour de quatre grands axes : repérer, informer et conseiller les aidants, les former et les soutenir, reconnaître leur rôle et leur expertise, structurer une offre de répit adaptée.

Privilégier 3 grands principes structurants : le **passage d'une logique de places à une logique de réponses**, la subsidiarité, la mobilisation des moyens d'accompagnement prioritairement au profit des personnes en ayant le plus besoin, l'exercice de la co-responsabilité.



PARCOURS DES ENFANTS

Améliorer l'accès au repérage et au dépistage afin de pouvoir accompagner précocement les jeunes enfants présentant un risque de handicap **dans un objectif de prévention optimale du développement des troubles.**

Rendre effective l'inscription de tous les enfants en situation de handicap **dans un parcours de scolarisation et de vie sans rupture** en s'assurant de l'existence, au sein de chaque territoire, d'une palette d'offres d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins,

Dans ce sens, une attention particulière est portée à la mise en œuvre des objectifs visant à favoriser les parcours d'inclusion scolaire et de vie des enfants et adolescents en situation de handicap. A titre d'exemple, deux indicateurs sont identifiés comme suivi de l'évolution de l'offre médico-sociale dans une logique inclusive :

- *L'augmentation du nombre de dispositifs participant à l'inclusion scolaire.*
- *La part dans l'offre médico-sociale des services proposant un accompagnement en milieu ordinaire.*

Les nomenclatures de besoins et de prestations de la réforme Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées (SERAFIN-PH)

L'évolution des politiques publiques sur l'offre de service des établissements et services médico-sociaux se traduit également par la réforme tarifaire SERAFIN-PH. Cette réforme trouve origine à la suite des préconisations issues du Rapport Vachey-Jeannet, en 2012. Ce rapport met en avant la nécessité d'attribuer équitablement aux établissements et services médico-sociaux des moyens en fonction des besoins identifiés pour chaque personne accompagnée. L'objectif étant de proposer une réponse adaptée à chaque situation afin d'éviter toute rupture de parcours.

Au-delà de la dimension budgétaire, cette réforme permet d'harmoniser un langage commun autour des besoins identifiés dans chaque établissement ou service et les prestations privilégiées pour y répondre.

Les nomenclatures sont structurées en 3 domaines¹⁷ :

LA SANTE

La santé somatique et psychique, les besoins en lien avec la déficience de la personne, une maladie ou tout autre problème de santé lié, ou non, à sa déficience.

L'AUTONOMIE

Les activités de la vie quotidienne (entretien personnel), la communication et la prise de décision, la mobilité.

**LA PARTICIPATION
SOCIALE**

L'implication des personnes dans des situations de vie réelles, notamment l'école, l'université, le travail, le logement, la gestion des ressources...de besoins, sont identifiés.

Bien que non déployée à l'échelle nationale, l'IME de Rosendaël souhaite s'approprier cette réforme et, plus précisément, l'utilisation des nomenclatures de besoins et de prestations. Cette démarche d'appropriation et de sensibilisation nous permettra de :

- Favoriser la personnalisation de l'accompagnement de chaque enfant accueilli.
- Développer et privilégier l'accès au droit commun et renforcer la coordination.
- Valoriser les pratiques professionnelles et soutenir leurs évolutions.
- Garantir la qualité de l'accompagnement.

¹⁷ Annexe 8 : Extraits des nomenclatures des besoins et des prestations de la réforme SERAFIN-PH.

3. LES PAPILLONS BLANCS DE DUNKERQUE ET SON CPOM 2020-2024

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque déploie les politiques publiques à travers son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2020-2024, signé avec l'ARS.

Ce CPOM définit les actions que l'Association s'engage à mettre en œuvre sur cette période visant à l'amélioration continue de l'accompagnement des personnes par une évolution permanente des projets d'établissement en fonction des besoins des enfants et de l'offre d'accompagnement sur le territoire.



Dans ce sens, des fiches actions correspondent pleinement à l'évolution du projet du secteur enfance de l'association, et donc l'IME de Rosendaël :

- Fonctionner en mode réponse accompagnée pour tous (RAPT).
- Droits des usagers et démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap.
- Soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap et promouvoir la pair-aidance.
- Enfance en situation de handicap : parcours de scolarisation et de vie sans rupture.

4. LES EVOLUTIONS ATTENDUES POUR L'IME DE ROSENDAËL

L'IME s'inscrit aujourd'hui dans le parcours de vie de l'enfant comme un temps nécessaire pour lui permettre de poursuivre le développement de ses potentialités dans le respect de ses besoins spécifiques afin de l'aider à accéder à ses « souhaits et perspectives de vie d'un adulte en devenir ». Au regard de l'évolution du cadre réglementaire des politiques publiques, du Projet Associatif Global 2018, de l'engagement associatif à travers son CPOM et de l'évolution des besoins des enfants, les missions de l'IME de Rosendaël s'orientent vers le soutien dans les environnements de vie des enfants accompagnés (son domicile, son quartier...). Cette philosophie se traduit dans les thématiques suivantes :

- L'autodétermination et le bien-être de l'enfant.
- L'inclusion.
- L'accompagnement à la parentalité.
- Les partenariats.



III. LES ENFANTS ACCUEILLIS ET LEUR ENTOURAGE

1. LES CARACTERISTIQUES DES ENFANTS ACCOMPAGNES

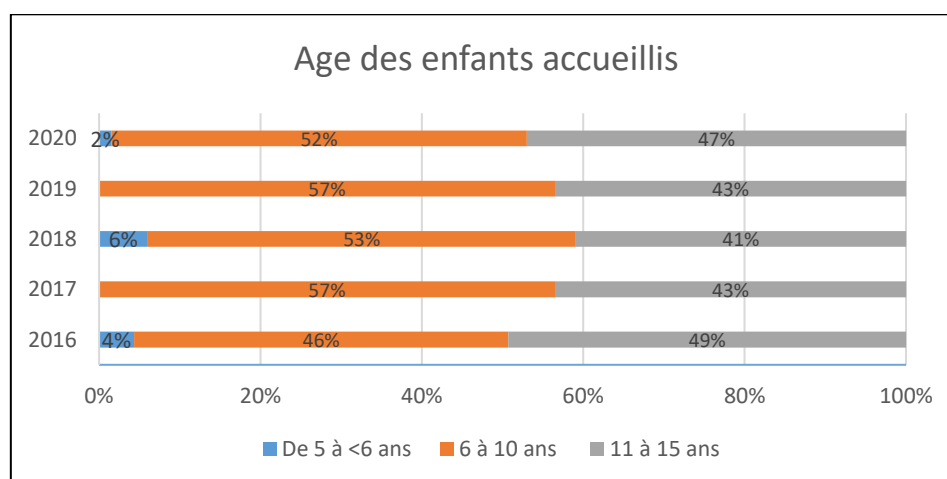
L'agrément stipule que l'IME de Rosendaël accueille des enfants âgés entre 5 et 14 ans ayant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

La répartition par âge des enfants accueillis :

A la rentrée 2020/2021, l'âge moyen des enfants accompagnés était de 10 ans et 4 mois.

Sur les admissions de l'année 2020, l'âge moyen des enfants à leur entrée à l'IME était de 6 ans et 7 mois.

Le graphique suivant permet de visualiser la répartition d'âge des enfants accueillis au 31/12/N¹⁸ :



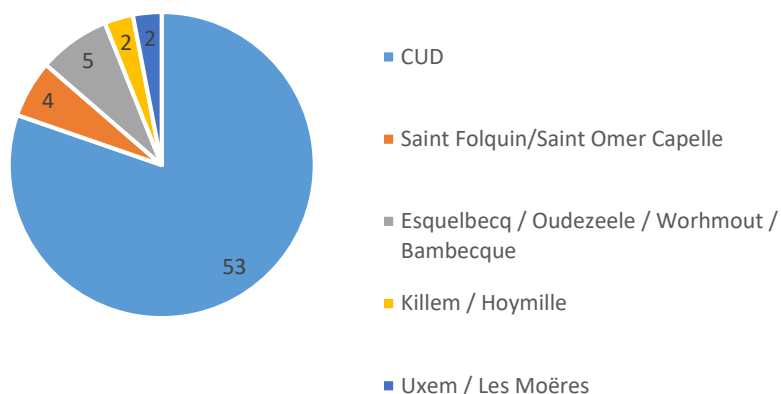
Depuis quelques années, l'agrément des IME « adolescents » a évolué vers un accueil dès l'âge de 12 ans. Pour autant, la part des enfants de plus de 10 ans est importante (notamment sur les 12/14 ans). Un travail important sur la préparation à la poursuite de parcours est réalisé pour permettre de fluidifier les parcours des enfants âgés de 12-14 ans et ainsi favoriser les admissions des plus jeunes et soutenir le maintien en milieu ordinaire par la mise en place d'une scolarité partagée.

L'origine géographique des enfants :

En se basant sur l'effectif 2020, il est constaté que 80% des enfants accompagnés résident sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD). Nous offrons une réelle réponse aux besoins du territoire.

¹⁸ Cf. Tableaux de bord ANAP de 2016 à 2020.

Lieu d'habitation des enfants accueillis à l'IME (31/12/20)



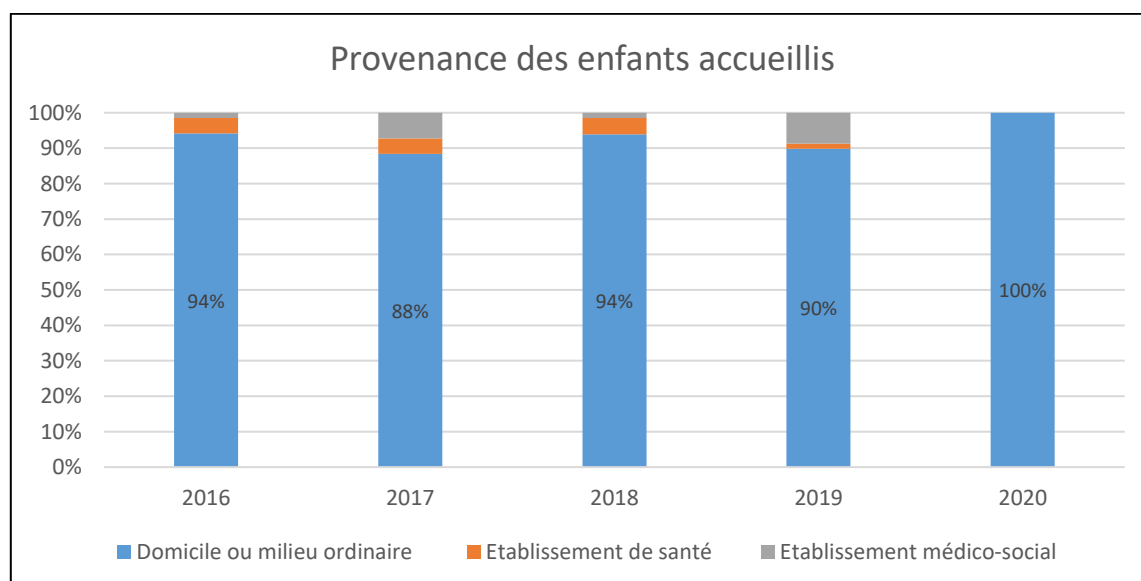
Pour autant, au regard de l'étendue du territoire Dunkerquois, une vigilance est à souligner sur les temps de transports de certains enfants. Le temps de transport des enfants peut varier entre 5 minutes et 1h45 selon les circuits de transports.

Concernant le lieu de vie des enfants, 2 modalités sont identifiées : soit au domicile familial (88% des enfants) ou soit en famille d'accueil (12% enfants).

Au 31 décembre 2020, 6 enfants de l'IME de Rosendaël étaient accueillis, de manière modulée, à l'internat de l'IME du Banc Vert (pour une moyenne d'environ 2,8 nuits par semaine par enfant).

Le parcours des enfants accueillis :

Les admissions :

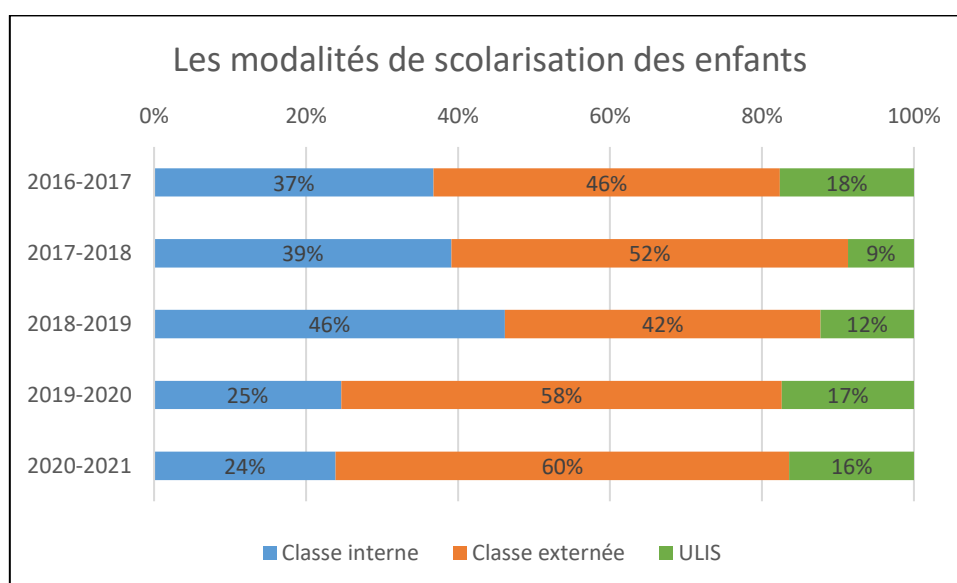


Dans la majorité des admissions, l'enfant accueilli provient du milieu ordinaire, avec ou sans accompagnement médico-social. Pour autant, la plupart des enfants bénéficiaient en amont d'un suivi au niveau des Centres d'Action Médico-Social Précoce (CAMPS), Centres Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)...

Dans le but de soutien aux environnements de l'enfant, la priorité des admissions est de maintenir une scolarité partagée entre l'établissement scolaire d'origine et l'IME.

Les modalités de scolarisation :

L'IME de Rosendaël respecte le droit à la scolarisation de tous les enfants accompagnés. Les modalités de scolarisation évoluent et tendent à une fréquentation du milieu ordinaire autant que possible, au regard du projet de chaque enfant. Depuis 2012, 3 modalités sont proposées : en classe interne, en classe externée ainsi qu'en scolarité partagée via les ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaire).

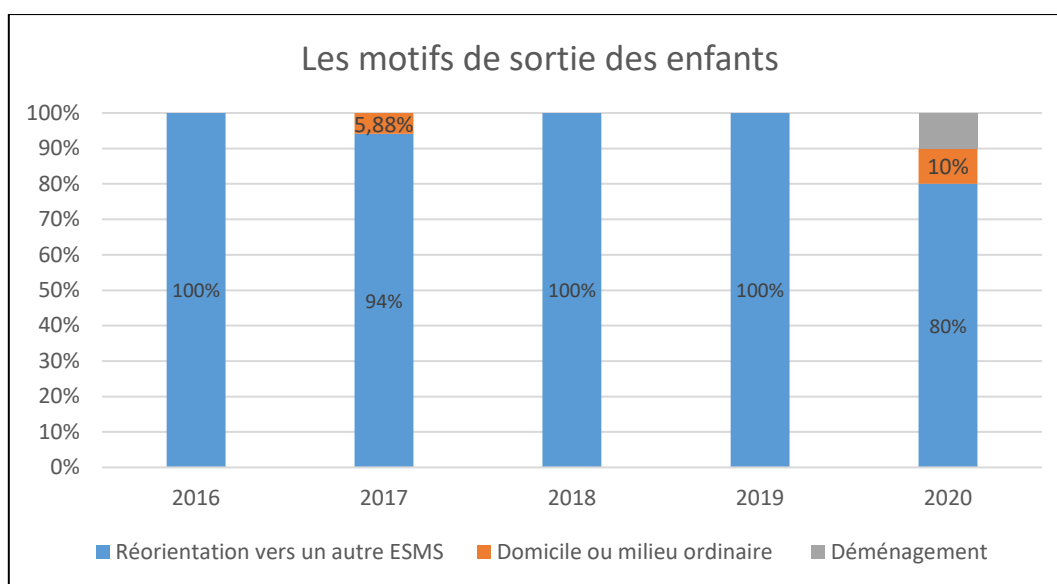


Au regard des données ci-dessus (issues de l'enquête 32¹⁹), nous pouvons identifier l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiant des classes externées.

Le nombre d'élèves en scolarité partagée est stable, l'accompagnement fonctionne avec la volonté de l'IME de pérenniser l'inclusion individuelle (par les adaptations des emplois du temps, la participation à chaque Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS), y compris en amont d'une admission...).

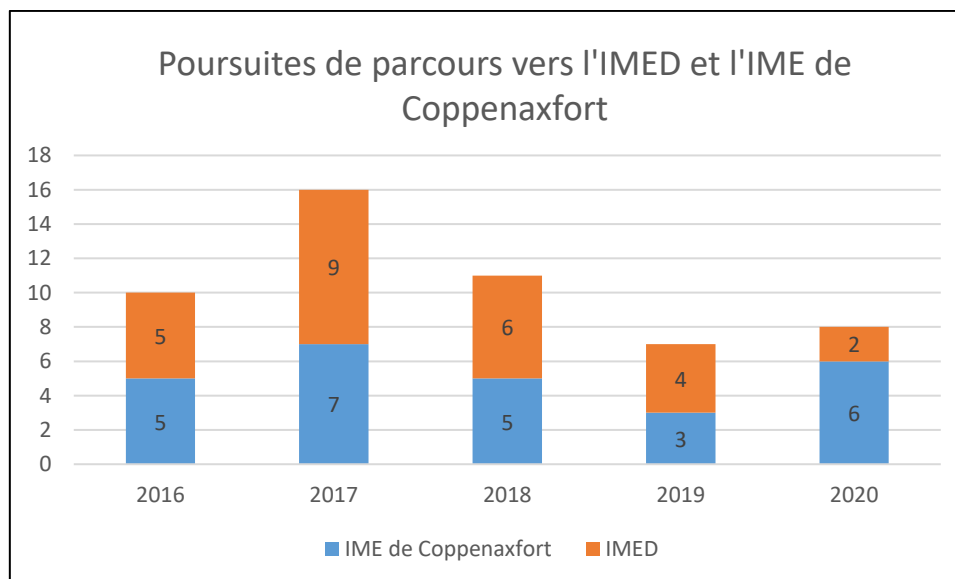
¹⁹ L'enquête 32 est une enquête relative aux élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Les motifs de sortie :

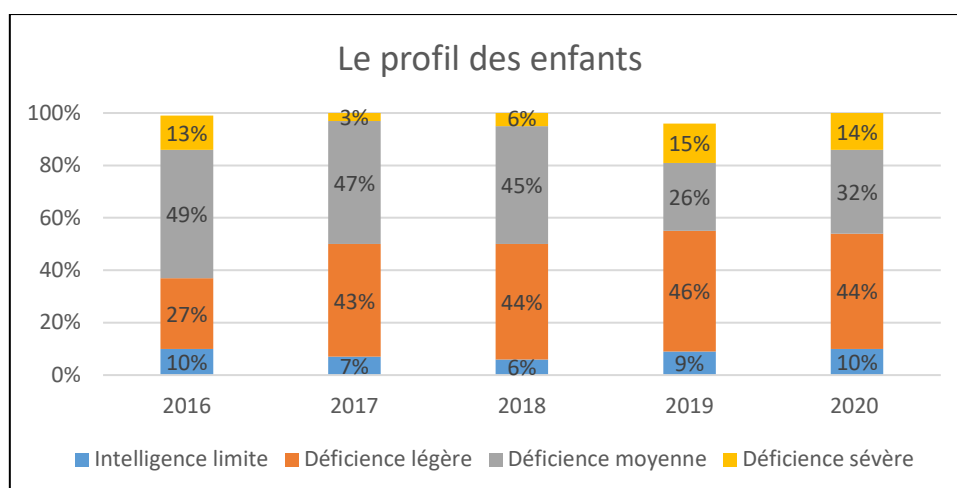


Sur les sorties de l'année 2020, l'âge moyen des enfants à leur sortie de l'IME était de 13 ans et 3 mois.

Au niveau des poursuites de parcours : la majorité tend à poursuivre leurs parcours vers les IME de l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque. Le tableau ci-dessous permet de visualiser la répartition des poursuites de parcours au sein de l'IME de Coppenaxfort et l'IME de Dunkerque.

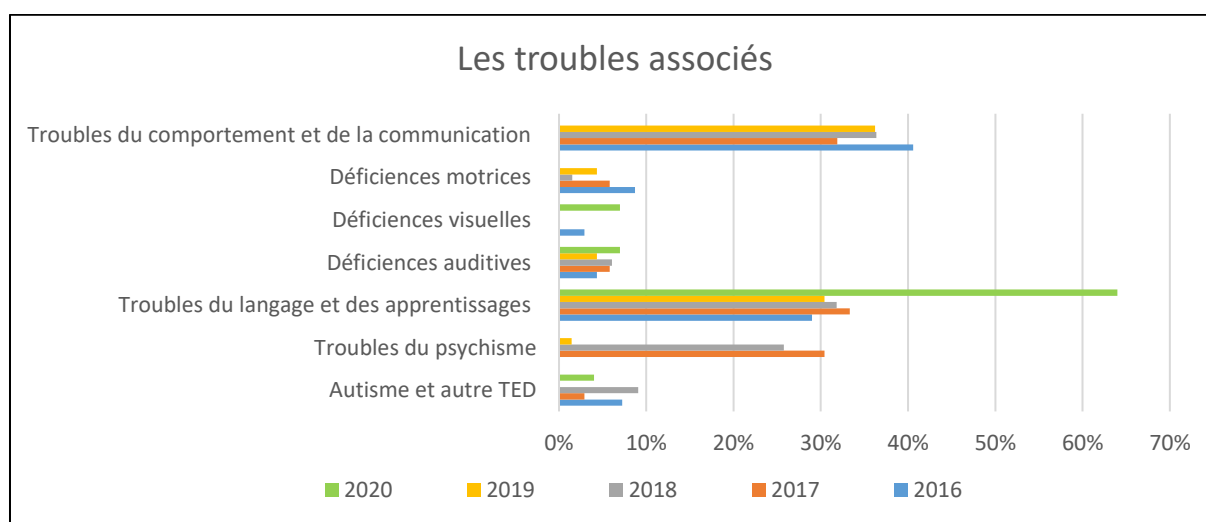


L'évolution des déficiences et des troubles des enfants accueillis



L'IME de Rosendaël est reconnu sur le territoire pour accompagner des enfants présentant majoritairement une déficience légère à moyenne. Ces enfants présentent souvent des troubles des adaptations sociales, des troubles de la communication nécessitant un accompagnement médico-social associé à une scolarité adaptée.

Pour autant, au regard de l'évolution de l'agrément de l'IME, une augmentation du pourcentage d'enfant présentant une déficience sévère est présente. A la déficience intellectuelle, des troubles associés sont identifiés et doivent être pris en compte dans l'évolution des besoins des enfants accueillis. En effet, ces troubles associés rendent difficiles le maintien en scolarisation ordinaire (troubles du langage, troubles des adaptations sociales, ...)



Comme le montre le graphique ci-dessus, une part importante de troubles associés est présente chez les enfants accompagnés à l'IME de Rosendaël et tend à évoluer au fil des années. Ces troubles sont :

- Des troubles du comportement et de la communication qui se manifestent par des difficultés à adopter un comportement et une communication adaptés à l'environnement où se situe l'enfant. Les besoins des enfants s'orientent alors autour de difficultés d'adaptations sociales.
- Des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

Les besoins identifiés

Au regard des constats identifiés ci-dessus et en complément d'une analyse globale, les besoins des enfants de l'IME de Rosendaël s'identifient principalement vers la graduation suivante :

1. <u>Des besoins liés à la participation sociale</u>
○ Pour accéder aux droits et à la citoyenneté ○ Pour apprendre à être pair-aidant ○ Pour participer à la vie sociale ○ En lien avec la vie scolaire ○ Transversaux en matière d'apprentissage ○ Pour la vie familiale, parentalité et vie affective et sexuelle

2. <u>Des besoins liés à l'autonomie</u>
○ En lien avec l'entretien personnel ○ En lien avec les relations et les interactions avec autrui ○ Pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

3. <u>Des besoins liés à la santé</u>
○ En matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux ○ En fonctions digestive, métabolique et endocrinienne ○ Pour entretenir et prendre soin de sa santé

Un travail d'expérimentation sur les prestations de SERAFIN-PH a permis de mettre en évidence certains constats en lien avec les besoins des enfants et les prestations proposées. En effet, certains besoins sont à nuancer au regard de l'âge de l'enfant et de son projet personnalisé :

- Les prestations liées à la participation sociale occupent une part importante dans l'accompagnement des enfants et tend à augmenter au regard de leur âge :
 - 28% chez les 5-8 ans,
 - 42% chez les 8-10 ans,
 - 52% chez les 10-12 ans,
 - 58% chez les 12-14 ans

Cette augmentation s'identifie sur les prestations liées à l'autonomie de déplacements, l'accompagnement pour la vie affective et sexuelle (dont les relations interpersonnelles).

- Les prestations liées à l'autonomie représentent 69% de l'accompagnement pour les enfants de l'unité des 5-8 ans alors que celles-ci ne représentent que 38% de l'accompagnement pour les enfants de l'unité des 12-14 ans (notamment pour l'accompagnement pour les actes de la vie quotidienne).
- Les prestations liées à la santé sont relativement faibles. Elles représentent 3% de l'accompagnement (soit environ 7 728 prestations à l'année). Parmi celles-ci, 58% sont en lien avec de la rééducation (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, kinésithérapeute).

L'analyse des besoins et des prestations à partir des nomenclatures SERAFIN-PH sera affinée progressivement avec le déploiement et l'appropriation des nomenclatures par les professionnels.

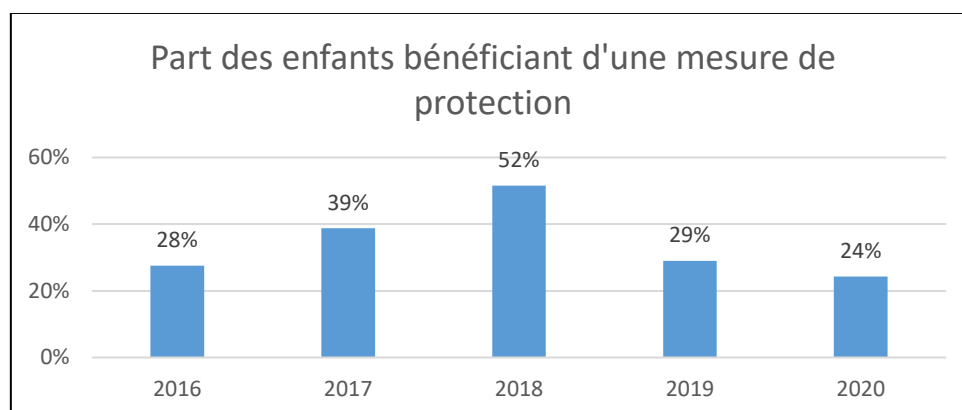
2. LA PLACE DE L'ENVIRONNEMENT RELATIONNEL DES ENFANTS

L'enfant accompagné et sa famille ont une place essentielle dans l'accompagnement.

Les professionnels sont particulièrement attentifs aux paroles des enfants et de leurs familles pour récolter des informations essentielles à la connaissance de l'enfant. La cohérence entre les souhaits de l'enfant et les attentes de sa famille et les besoins repérés par l'équipe pluridisciplinaire ne peut aboutir sans une collaboration active entre les familles et les professionnels.

La relation de confiance se construit au fil de l'accompagnement. Plusieurs outils permettent de construire et d'entretenir ce lien : l'élaboration du projet personnalisé, le CVS, les réunions de rentrée, les moments festifs, le comité de parents...

Les situations des enfants tendent à montrer des difficultés économiques, sociales, familiales ou sociologiques (familles monoparentales, familles séparées, familles recomposées). Au regard des données de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP), nous pouvons constater une part importante d'enfants bénéficiant de mesure de protection (Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), ordonnance de placement, accueil provisoire...).



Ces informations sont également à prendre en compte dans l'évolution des besoins des enfants accueillis. Le travail avec les familles est un axe principal du projet d'accompagnement de l'IME de Rosendaël. L'accompagnement à la parentalité permet de venir étayer les stratégies éducatives dans les environnements quotidiens de l'enfant.

IV. L'ORGANISATION DE L'IME ET SES RESSOURCES

1. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION

L'IME de Rosendaël fonctionne en semi-internat, du lundi au vendredi, sur la base de 210 jours d'ouverture par année civile. Le calendrier d'ouverture suit en partie le rythme de l'Education Nationale afin de préserver les liens de fratrie. Le calendrier fait l'objet d'une présentation au Comité Social et Economique (CSE) et au CVS.

Les horaires de fonctionnement de l'IME sont :

- Le lundi : de 7h30 à 19h30.
- Le mardi : de 7h30 à 19h30.
- Le mercredi : de 7h30 à 18h30.
- Le jeudi : de 7h30 à 19h30.
- Le vendredi : de 7h30 à 19h00.

La présence des enfants est obligatoire, pendant les jours d'ouverture de l'IME, sauf raisons médicales ou exceptionnelles justifiées.

Selon le projet personnalisé de l'enfant, un accueil à l'internat peut être proposé en semaine. L'internat est dans les locaux de l'IME du Banc Vert à Petite-Synthe. L'accompagnement à l'internat est modulable (de deux à quatre nuitées par semaine) selon les besoins de l'enfant. Les modalités d'accueil sont définies en concertation avec l'enfant et sa famille.

Le semi-internat est structuré autour de 4 unités :

- L'unité des 5-8 ans
- L'unité des 8-10 ans
- L'unité des 10-12 ans
- L'unité des 12-14 ans

L'organisation des unités se veut souple et selon une logique de poursuite de parcours au sein de l'IME. Elle se décline au travers de projets d'unités qui sont construits à partir des souhaits et besoins des enfants de l'unité. Chaque année, le projet de l'unité est évalué et adapté. A titre d'exemple, des extraits de projet d'unité de l'année 2020-2021 sont disponibles en annexe²⁰. On peut y retrouver : le thème de l'année, les objectifs travaillés, des exemples d'activités proposées, les partenaires identifiés...

²⁰ Annexe 9 : Extraits des projets d'unité de l'année 2020-2021.

Selon le projet personnalisé de l'enfant, des temps d'accompagnement transversaux peuvent être proposés. De même, la transversalité est favorisée lors des temps de clubs ou sur les projets d'inclusion (maison de quartier, loisirs...).

Les repas

Chaque jour, les repas sont préparés par l'équipe de cuisine sous la responsabilité d'un cuisinier. Les enfants prennent le repas du midi au réfectoire.

Le menu proposé prend en compte les goûts des enfants, les principes de prévention ou les régimes spécifiques. La collaboration entre le cuisinier et l'infirmière permet de veiller à l'équilibre alimentaire et la satisfaction des enfants.

Une « commission menu » est en création et réunira un enfant par unité de vie, 2 représentants de l'équipe accompagnante, l'infirmière, le cuisinier et deux parents.

Les transports

Comme pour tout enfant en âge de scolarisation, dans la mesure du possible, ce sont les parents qui accompagnent leur enfant à l'IME (5% des enfants).

L'IME met en place des circuits de transport collectif (78% des enfants à temps complet et 12% des enfants de façon mixte : collectif et famille). Les circuits sont organisés à chaque rentrée avec les IME du secteur enfance. Des points de rassemblement sont définis selon les domiciliations des enfants. Les transports sont assurés par des professionnels de l'IME ou par des prestataires. Certains transports bénéficient d'un accompagnateur selon les situations particulières des enfants afin de renforcer la sécurité.

Au regard du projet personnalisé de l'enfant, des enfants (5% des enfants) réalisent le trajet domicile – IME en autonomie, soit à pied ou soit avec les transports en commun. Cette modalité de déplacement nécessite une autorisation de la part des représentants légaux.

Une journée type à l'IME de Rosendaël

- De 8h45 à 9h15 : Accueil de l'enfant, temps d'expression de l'enfant
- 9h15 à 11h45 : Activités (éducatives, scolaires, paramédicales...) selon le projet personnalisé de l'enfant
- De 12h00 à 13h30 : Temps de repas et récréation
- De 13h30 à 16h : Activités (éducatives, scolaires, paramédicales...) selon le projet personnalisé de l'enfant
- A 16h00 : Départ des enfants

Les accompagnements se réalisent, généralement, par unité de vie hormis lors des temps de groupes d'expression sportifs et artistiques des enfants. Ils sont axés sur la liberté de choix et se réalisent les lundis matin et vendredis après-midi. Selon le projet personnalisé de l'enfant, un accompagnement peut être proposé le mercredi après-midi dans un objectif d'inclusion sociale (maison de quartier, sport, culture...).

Cet exemple de journée type reste général. L'organisation des activités se veut respectueuse et à l'écoute du rythme et des besoins des enfants.

Il est à noter que les accompagnements du lundi débutent à 10H15 et ceux du vendredi se finalisent à 15H30.

2. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES

A. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR ACCOMPAGNER LES ENFANTS

L'IME de Rosendaël est doté d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne les enfants²¹.

Dans ce sens, l'équipe pluridisciplinaire est composée de (32,24 Equivalent Temps Plein (ETP)) :

- L'équipe de Direction (2,5 ETP)
- Le service administratif (1,75 ETP)
- Les services généraux (5,25 ETP) et de restauration (2 ETP)
- L'équipe des professionnels de l'accompagnement socio-éducatif (16,15 ETP)
- L'équipe paramédicale (4,25 ETP) et médicale (0,34 ETP)

Le ratio total (tous professionnels confondus) est de 0,52 professionnel par enfant. Le ratio d'encadrement (professionnels de l'accompagnement socio-éducatif, paramédical et médical) est de 0,33 professionnel par enfant.

Au regard des données de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)²², on constate un écart de - 0,10 entre les ratios de l'IME de Rosendaël et ceux identifiés au niveau national pour les IME (tout public confondu). Cet écart s'identifie principalement au niveau des encadrements socio-éducatifs (- 10,79) mais qui se justifie par le profil des enfants accompagnés.

²¹ Annexe 10 : Organigramme de l'IME de Rosendaël (au 1^{er} septembre 2020).

²² Données issues du rapport d'analyse des comptes administratifs des ESSMS 2017-2018 de la CNSA.

L'équipe de Direction

Depuis 2017, l'équipe de Direction se compose : d'un Directeur (0,5 ETP), un Directeur Adjoint (1 ETP) et un Chef de Service (1 ETP).

La Directrice de l'IME, dépend hiérarchiquement du Directeur général auquel elle doit rendre compte de la gestion et de la bonne marche de l'IME. Le directeur applique les principes, les orientations et les procédures définies par l'association. La directrice de l'IME exerce sa mission par délégation et sous l'autorité du Directeur Général et ce, en application du décret 2007-221. Le document unique de délégation (DUD) cadre les missions attendues.

Le Directeur Adjoint, exerce sa mission par délégation de la direction de l'IME sur un périmètre défini par un document « subdélégations de missions et de pouvoirs ». Le directeur adjoint assure principalement la gestion au quotidien de l'IME tant sur la mise en œuvre du projet d'établissement, la gestion des ressources humaines et la dynamique partenariale. Il est également vigilant à la sécurité de tous.

Le Chef de service conçoit et met en œuvre le projet des unités de l'IME, sous l'autorité de la Direction. Il est le garant de la mise en œuvre des projets personnalisés et de la qualité des prestations proposées. Il est le garant de l'organisation du service éducatif et veille à la qualité de l'accueil et à la sécurité des personnes et des biens. Le chef de service est responsable de l'organisation du transport.

L'équipe de Direction permet de favoriser la fluidité et la transversalité dans la dynamique de parcours à l'échelle du secteur petite-enfance.

La gestion des listes d'attentes entre l'IME de Rosendaël et l'IME du Banc Vert est un véritable levier pour répondre, de manière adaptée, aux besoins des enfants. Cela renforce également la possibilité de développer des partenariats au niveau du territoire et d'assurer la cohérence de l'évolution de l'offre de service pour les jeunes enfants.

Le service administratif

Il est chargé d'assurer l'accueil téléphonique et physique et d'orienter les personnes. Le service est donc en relation quotidienne avec les enfants et les familles. Le service administratif est composé d'une secrétaire (1 ETP), d'un agent administratif (0,25 ETP) et d'une comptable (0,5 ETP).

Le service assure les tâches courantes de secrétariat, la gestion des dossiers administratifs, la facturation, la gestion comptable, la gestion des ressources humaines...

Les services généraux et de restauration

Par leurs interventions, ils garantissent au quotidien la qualité du matériel de l'accueil des enfants. La répartition des professionnels est organisée selon divers champs : les transports quotidiens, la restauration, l'hygiène et l'entretien des locaux ainsi que l'entretien des bâtiments.

L'équipe des professionnels de l'accompagnement socio-éducatif

L'accompagnement des enfants est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée :

Des **éducateurs spécialisés** (10,5 ETP) qui participent au développement et à la conduite d'action socio-éducatives. Ils construisent et mettent en œuvre, avec l'enfant et sa famille, son projet personnalisé en prenant en compte ses attentes et son environnement.

Des **moniteurs éducateurs et animateurs** (2,65 ETP) qui mettent en œuvre des actions éducatives, d'animation et d'organisation de la vie quotidienne des enfants pour le développement et/ou le maintien de leurs capacités de socialisation, d'autonomie et d'inclusion.

Des **éducateurs de jeunes enfants** (2 ETP) qui contribuent au développement et à la socialisation du jeune enfant dans le cadre de son projet personnalisé en lien avec sa famille et/ou ses représentant légaux pour favoriser son inclusion.

Une **Aide Médico-Psychologique** (0,5 ETP) qui apporte une aide au développement ou au maintien de l'autonomie de l'enfant sur le plan physique, psychique ou social plus spécifiquement dans la réalisation des activités de la vie quotidienne.

Une **assistante de service sociale** (0,5 ETP) qui apporte une expertise sociale au sein de l'équipe pluridisciplinaire au bénéfice de l'enfant et de sa famille.

L'équipe paramédicale et médicale

L'équipe médicale et paramédicale met en œuvre le projet de soins de l'enfant en collaboration avec les ressources du territoire. L'élaboration du projet de soins se veut en co-construction avec l'enfant et ses représentants légaux. L'équipe est composée de :

Un médecin psychiatre (0,3 ETP) :

- Médecin coordinateur
- Oriente l'équipe pluridisciplinaire dans la démarche diagnostic
- Sensibilise, forme, informe et alerte les équipes sur les thématiques relatives à ses attributions
- Développe le réseau des soins psychiatriques avec les ressources du territoire

Une infirmière (1 ETP) :

- Coordonne le projet de soins de l'enfant et de l'IME
- Garantir la continuité du « pan soins » dans le projet de l'enfant, en collaboration avec l'enfant et sa famille
- Assure la traçabilité du parcours de soins, des traitements, au sein du DUI
- Participe à la démarche préventive en développant les partenariats
- Assure les missions de référente santé en intégrant les préconisations associatives au sein de l'IME
- Assure les soins quotidiens

Une psychomotricienne (1 ETP)

- Participe à la définition des besoins et des objectifs du PP de l'enfant
- Rééduque les troubles, désordres psychomoteurs après évaluations et bilans
- Elabore un projet thérapeutique en lien avec le projet de l'enfant
- Contribue au traitement des troubles relationnels et comportementaux

Un médecin généraliste (0,04 ETP) :

- Coordonne les soins de médecine générale
- Actualise le dossier médical/thérapeutique
- Favorise les soins

Une psychologue (0,75 ETP)

- Participe à l'articulation éducative, thérapeutique et pédagogique au sein des projets
- Participe à l'identification et l'analyse des besoins de l'enfant et l'adaptation des réponses à apporter
- Personne ressource pour l'équipe pluridisciplinaire
- Evalue les enfants et assure l'accompagnement psychologique par entretien individuel et familial.

Une ergothérapeute (0,5 ETP)

- Participe à la définition des besoins et des objectifs du PP de l'enfant
- Propose du matériel adapté et le généralise sur les différents lieux de vie de l'enfant
- Rééduque/maintient les acquis de l'enfant en lien avec son environnement
- Observe et évalue les capacités de l'enfant
- Evalue et rédige les objectifs du bilan
- Adapte et entretient le matériel dans le respect du cadre réglementaire

Une orthophoniste (0,75 ETP)

- Rééduque le langage et la parole
- Adapte son accompagnement à l'enfant
- Participe à l'analyse des modes de communication les plus adaptés pour l'enfant
- Libéraux : respect de la convention et réalise un compte-rendu annuel pour communiquer l'évolution de l'enfant

Un kinésithérapeute (0,5 ETP)

- Rééduque l'enfant pour les problématiques relatives à son handicap
- Evalue les capacités motrices, sensorielles de l'enfant
- Libéraux : envoie un compte-rendu annuel pour communiquer l'évolution de l'enfant

L'IME s'applique à assurer une individualisation en matière de projet de soin mettant en synergie les différents acteurs et ressources du territoire afin de réunir cohérence, continuité et permanence de soins. Pour ce faire, l'équipe paramédicale se réunit dans le cadre de la Commission Médico-Psychosocial (CMPS).

B. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Dans l'objectif de veiller à la cohérence des pratiques professionnelles, de mener des réflexions communes sur diverses thématiques, déterminer l'organisation du travail, différents temps de réunions sont programmés :

- Des réunions générales du personnel
- Des réunions d'unités
- Des réunions liées au développement de projets inclusifs (loisirs, santé, ...)
- Des réunions et temps de travail liés à la démarche d'amélioration continue (revue de processus, cellule bientraitance, analyse des fiches d'expression et de dysfonctionnement...)
- Des réunions de suivis de la mise en œuvre des projets personnalisés qui permettent d'évaluer de façon continue la mise en œuvre du PP (SMOPP)
- Des Commissions Médico-Psychosociale (CMPS)

A ces réunions s'ajoutent des temps de préparation, de réflexion hors encadrement d'enfants, permettant aux professionnels de réaliser les écrits relatifs aux projets personnalisés, ...

Depuis 2016, l'association des Papillons Blancs de Dunkerque déploie le logiciel IMAGO DU (Dossier Unique). Ce logiciel permet de garantir la continuité de l'accompagnement de l'enfant au sein de l'établissement.

A l'IME de Rosendaël, le déploiement de la démarche est en cours de réalisation. L'utilisation de ce logiciel nécessite une phase de transition dans les pratiques des professionnels. Bien évidemment, l'appropriation par chacun de toutes les fonctionnalités du logiciel nécessite d'être soutenue par le

biais de formations associatives. La programmation des temps de formation a été impactée avec la crise sanitaire. Dans ce sens, l'équipe de Direction se montre disponible pour accompagner les professionnels et répondre à leurs questionnements.

Le niveau d'appropriation est progressif. Le déploiement des différents items sera étalé dans la durée (projet personnalisé, admission, présence...). Dans un premier temps, les professionnels de l'IME s'investissent dans la construction des projets personnalisés à l'aide des supports existants : pour commencer mon projet, mon entourage, mon projet, mon portrait... Ces outils permettent de centraliser les informations des enfants accompagnés.

L'utilisation d'IMAGO apparaît comme un levier pour faciliter la coordination et les échanges entre les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

Cadré par l'équipe du siège associatif, les accès spécifiques à chaque fonction permettent d'assurer la protection des données personnelles et confidentielles des enfants accompagnés et de leurs familles.

C. LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS ET L'EVOLUTION DES PRATIQUES

La Direction des Ressources Humaines de l'Association s'appuie sur les référentiels de compétences de chaque métier. Depuis 2010, elle met en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour accompagner les évolutions du secteur médico-social dans le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de l'HAS.

Un référentiel Missions et Compétences (RMC) permet de définir pour chaque métier : les missions confiées et les compétences nécessaires. Chaque fiche de poste a été co-construite pour chaque fonction et est ensuite individualisée pour chaque salarié.

L'association prévoit deux espaces de rencontre réguliers entre le professionnel et son supérieur hiérarchique : l'Entretien Périodique d'Evaluation (EPE) et l'Entretien Professionnel (EP). Ces 2 entretiens sont mis en œuvre tous les 2 ans. Ces entretiens sont menés sur la base d'une trame conjointe. Cette dynamique permet de favoriser la logique d'échanges et de co-construction.

Dans ce sens, des formations sont proposées pour être en adéquation avec l'évolution du public et répondre aux besoins des enfants : MAKATON²³, Valorisation des rôles sociaux (VRS), inclusion, soutien à la parentalité, handicap psychique, autisme... La formation professionnelle est encouragée pour améliorer l'accompagnement au quotidien.

²³ Le MAKATON est un programme d'aide à la communication et au langage, constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes.

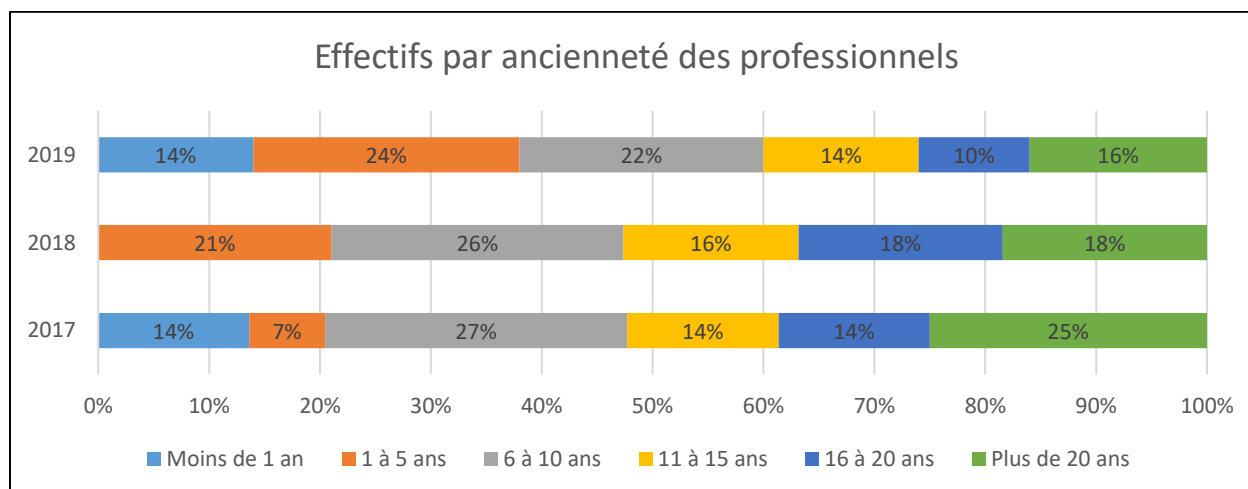
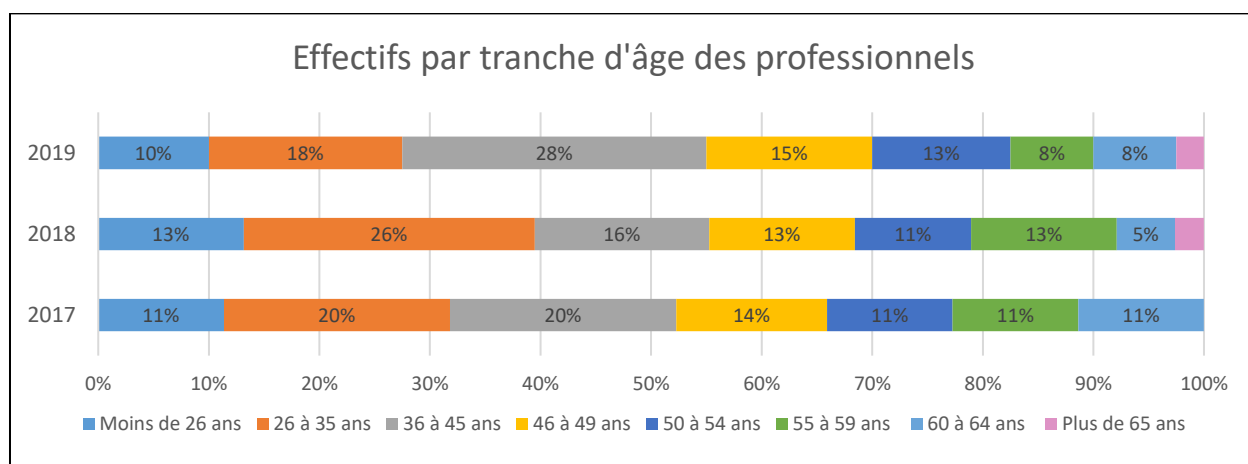
L'association des Papillons Blancs de Dunkerque favorise la mobilité et la promotion professionnelle. Cette politique de mobilité permet d'intégrer un autre établissement de l'association, lorsqu'un poste est disponible.

Le dialogue social entre les professionnels et l'équipe de Direction s'appuie sur le CSE, représenté par les représentants de proximité (RP) de l'IME.

D. L'ANALYSE DES RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2017, l'IME de Rosendaël a favorisé la mobilité professionnelle pour 4 salariés. Ces opportunités permettent efficacement de lutter contre l'épuisement professionnel et sont source de dynamisme pour les équipes. Ils contribuent à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail.

Concernant l'ancienneté et l'effectif par tranche d'âge ; l'ensemble « des générations » sont représentées avec un renouvellement régulier des équipes. La mixité des équipes permet un équilibre expériences/innovations au bénéfice des projets.



3. LES PARTENARIATS AVEC LE TERRITOIRE DUNKERQUOIS

La dynamique partenariale est un pan essentiel qui contribue à la mise en œuvre de l'accompagnement. Depuis de nombreuses années, l'IME de Rosendaël s'inscrit dans un réseau partenarial développé et qui continue de se créer au regard des besoins des enfants accompagnés.

Les partenariats sont repérés et identifiés par le biais des conventions. La localisation de l'IME permet une ouverture importante sur et au territoire Dunkerquois.

Ce réseau partenarial se décline autour des divers champs de l'accompagnement tels que :

- L'Education Nationale : les collèges, des écoles primaires, des enseignants référents, l'inspection académique...
- Les loisirs, la culture et la citoyenneté : l'ADUGES avec les maisons de quartier, le Bateau Feu, la maison de l'environnement, la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA), les P'tits Louis...
- Le secteur sanitaire et paramédical : des praticiens libéraux (orthophonistes, kinésithérapeutes...), l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) des Flandres, Préval, Neurodév, le secteur adolescent...
- Des établissements médico-sociaux des Papillons Blancs de Dunkerque : IME du Banc Vert, IME de Coppenaxfort, IMED, SESSAD... et d'autres associations AFEJI (IME Louis Christiaens, CAMSP, CMPP...).
- Des partenaires sociaux et des services de la protection de l'enfance : Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS), Association de Gestion des Services Spécialisés (AGSS) de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), l'Association d'Action Educative et sociale (AAE), la Sauvegarde du Nord...
- Des services de l'Etat et des collectivités territoriales : MDPH, la Communauté Urbaine de Dunkerque, l'ARS...

Les conventions avec l'Education Nationale

La situation géographique de l'IME de Rosendaël offre une proximité de dispositifs de droit commun, en particulier, celle des écoles permettant ou facilitant une recherche d'ouverture de l'établissement en faveur de l'inclusion scolaire des enfants.

Dans ce sens, l'IME de Rosendaël est engagé dans des conventions tripartites entre l'Education Nationale, la ville de Dunkerque et l'IME, avec notamment :

- L'école primaire Kléber de Dunkerque.
- Le collège Van Hecke de Dunkerque.

- L'école Jean Jaurès de Dunkerque dans le cadre du projet choral.

Des conventions individuelles sont formalisées pour les projets de scolarisation des enfants en ULIS.

Les conventions avec les acteurs du territoire

Diverses conventions sont également signées avec les partenaires impliqués dans l'accompagnement des enfants : par exemple les maisons de quartier de l'ADUGES, des professionnels libéraux dans le domaine de la santé (y compris les conventions associatives).

Le réseau partenarial est un véritable levier d'évolution du projet de l'IME de Rosendaël²⁴. L'IME est au cœur du réseau de partenariat au bénéfice des projets des enfants accompagnés. Il s'agit notamment de favoriser l'ouverture de l'IME à et sur son territoire en communiquant aux partenaires les fondements et les missions de l'IME.

4. LES RESSOURCES TECHNIQUES

Le service administratif

L'établissement assure un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Un transfert d'appel est assuré vers l'équipe de direction d'astreinte en dehors de ces horaires du lundi au vendredi. Toutefois, un message peut être laissé sur le répondeur pendant le week-end et les fermetures pour congés.

Le hall d'accueil permet les affichages obligatoires et des actualités et informations relatives à la vie de l'établissement et de l'association.

Les locaux de l'IME

Depuis le début de l'année 2020, l'association des Papillons Blancs de Dunkerque est devenue propriétaire des locaux de l'IME. La localisation de ces locaux rend l'établissement attractif en termes de proximité avec le centre-ville.

L'IME dispose de plusieurs espaces :

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Des bureaux administratifs | |
| - Une salle de réunion | - Une cuisine éducative |
| - Des salles d'unités | - Une salle de sport |
| - Des salles de classe | - Des ateliers d'unité de vie |
| - Une salle Tableau Blanc Interactif (TBI) | - Un réfectoire et une cuisine |

²⁴ Fiche Projet N°4

- Des jardins extérieurs
- Une serre
- Une infirmerie
- Une salle de psychomotricité
- Une salle d'ergothérapie
- Une salle d'orthophonie
- Une cour de récréation

Au regard de l'état du bâtiment, du diagnostic d'accessibilité et également de l'évolution des besoins des enfants, un projet de réhabilitation des locaux est mis en place. Il se déploiera en 3 phases : de la rénovation (menuiserie, toitures, aménagement des ateliers...) de l'accessibilité (ascenseurs, sanitaires, voirie...) et embellissement. Les travaux débiteront courant du 2^{ème} semestre 2021 et se finaliseront au plus tôt en 2024.

L'hygiène et l'entretien des locaux

Ils sont assurés par une équipe d'agents d'entretien et de maintenance. Ils garantissent la qualité et l'entretien des espaces de vie, des véhicules et des espaces verts. Pour les travaux les plus importants, des entreprises extérieures sont sollicitées.

5. LES RESSOURCES FINANCIERES

La prise en charge des coûts d'accompagnement des enfants et de fonctionnement est assurée à 100% par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) des personnes accompagnées. Le budget de l'IME est attribué par dotation globale allouée par l'Agence Régionale de Santé, l'ARS.

En 2019, le budget de fonctionnement de l'IME de Rosendaël était de 2 091 879 euros, soit un coût à la place de 33 739€. Ce montant équivaut à la moyenne nationale²⁵.

Le budget de fonctionnement est stable depuis quelques années. Les enjeux pour les années à venir seront en lien avec le financement des travaux de réhabilitation de l'IME suite à l'acquisition du bâtiment par l'association : mise aux normes actuelles sécuritaires et d'accessibilité (mise en place d'un ascenseur, sécurisation des ateliers, ...).

Il sera également important d'être attentifs :

- Au diagnostic territorial de l'ARS afin de poursuivre la mise en adéquation du projet de l'IME aux besoins du territoire.
- A la poursuite de la mise en place d'indicateurs d'accompagnement (nomenclature SERAFIN-PH) afin de valoriser le service rendu aux enfants et aux familles.

²⁵ Données issues du rapport d'analyse des comptes administratifs des ESSMS 2017-2018 de la CNSA.

V. L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

1. LES MODALITES D'ADMISSION ET D'ACCUEIL A L'IME

Pour toutes les admissions à l'IME de Rosendaël, une attention est portée au maintien en scolarité partagée. Ce mode d'accueil permet alors à l'enfant de conserver son lien avec ses environnements quotidiens de vie.

La procédure peut être schématisée en 3 étapes :

Le 1^{er} contact

Un premier contact est possible avec l'équipe de l'IME pour organiser une visite à l'IME de Rosendaël. La présence de l'enfant est indispensable. Cette visite permet de recueillir les attentes et les besoins de l'enfant et de sa famille. Elle permet également de présenter l'IME de Rosendaël, son fonctionnement, la procédure d'admission. La finalité des échanges est d'évaluer si le projet de l'IME de Rosendaël correspond au projet de l'enfant et aux attentes de la famille. A la fin de la rencontre, un document est remis à la famille afin qu'elle puisse formaliser une demande d'admission.

Majoritairement, le 1^{er} contact se réalise suite à une réunion de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) d'un enfant scolarisé dans le milieu ordinaire. L'adressage vers l'IME peut également être réalisé par des partenaires de territoire tel que le CMP, CAMSP, ou à l'initiative de la famille...

Une participation de la Direction de l'IME à ces ESS d'orientation permettrait de préparer en amont le parcours de l'enfant et d'envisager les modalités de maintien en scolarité partagée.

La demande d'admission

Après avoir formalisé la demande d'admission et réceptionné les documents incontournables (notification MDPH, le carnet de vaccination à jour et le courrier de confirmation de la demande d'admission) et au regard de l'ordre chronologique des demandes d'admissions est programmé :

- Un rendez-vous dit d'« anamnèse » avec l'assistante sociale et la psychologue est réalisé : il consiste à évaluer les potentiels mobilisables et à prendre connaissance du contexte environnemental et de l'histoire de vie de l'enfant. La présence de l'enfant est obligatoire.
- Un rendez-vous avec le médecin psychiatre et l'infirmière : il a pour objectif de recueillir les informations en lien avec la santé de l'enfant, son bien-être, ses habitudes quotidiennes (alimentaires, diagnostic, suivis extérieurs, ...)

- Un rendez-vous avec le chef de service et l'éducateur de groupe à l'issue du stage de découverte (environ 2 jours 1/2) afin de partager sur les premières observations et croiser les regards avec l'enfant et ses représentants légaux.
- La commission d'admission réunit le chef de service éducatif, la psychologue, l'assistante sociale, l'infirmière, le médecin psychiatre, le référent pressenti de projet, le directeur adjoint et tout autre professionnel dont le regard serait contributif à la réflexion. Elle a pour objectif de créer un débat permettant au Directeur adjoint de prendre une décision éclairée quant à l'admission de l'enfant. Elle valide le passage en liste d'attente et sert à la préparation des 6 premiers mois d'accompagnement de l'enfant.

La liste d'attente

A la suite des étapes de la demande d'admission, l'enfant sera inscrit sur la liste d'attente sur proposition de l'IME et après acceptation de la famille, selon les conditions retenues en commission d'admission. L'admission de l'enfant est effective selon les possibilités d'accueil de l'établissement.

La procédure d'admission de l'IME de Rosendaël peut être amenée à évoluer au regard des besoins de chaque enfant.

Certaines situations individuelles font l'objet d'une attention particulière en collaboration avec les familles, les partenaires et la Direction de l'Accompagnement de l'association. A l'échelle du secteur enfance, une liste de critères d'urgence est existante et concerne : les risques de rupture de parcours, les situations sans solution...

2. MODALITES D'ELABORATION DU PROJET PERSONNALISE

Impulsé par la loi de 2002, le projet personnalisé de l'enfant est un élément phare de son accompagnement. Le projet personnalisé est élaboré dans les 6 mois qui suivent l'arrivée de l'enfant dans l'établissement. Il doit être révisé obligatoirement tous les deux ans et dès que nécessaire. Les objectifs du projet personnalisé sont discutés, évalués et ajustés chaque année. Si les besoins et attentes de l'enfant évoluent (souhait d'un accompagnement à l'internat, scolarité partagée, définition de nouvelles attentes...), le projet personnalisé sera actualisé pour s'adapter à la situation. Si l'enfant, sa famille le souhaitent ou sur la proposition des professionnels, il peut être également être réactualisé plus tôt.

L'élaboration du projet personnalisé nécessite de solliciter activement l'enfant et sa famille. Cette dynamique émane d'une directive associative (mise à jour en janvier 2021 afin d'intégrer IMAGO DU).

La procédure d'élaboration du projet personnalisé en est la traduction. Elle est adaptée au fonctionnement interne de l'IME de Rosendaël.

Dans un premier temps, un guide « projet personnalisé » a été transmis aux équipes (novembre 2020) afin de les soutenir dans l'appropriation de la démarche. Des temps d'évaluations sont prévus afin de venir ajuster le guide selon le déploiement opérationnel. Ce temps d'expérimentation permettra de finaliser l'évolution de la procédure d'élaboration du projet personnalisé. Globalement, les grandes étapes de l'élaboration du projet personnalisé sont :

1. Une rencontre avec l'enfant, sa famille/représentants légaux et le référent pour recueillir les attentes et les besoins de l'enfant et de sa famille.

2. La réalisation d'un recueil élargi d'informations auprès des professionnels de l'IME et du réseau professionnel de l'enfant.

3. Une réunion de Suivi de la Mise en Œuvre du Projet Personnalisé (SMOPP) réunissant à minima le chef de service, le psychologue et le référent du PP. Elle permet de construire et d'évaluer les objectifs du PP de l'enfant et de proposer des objectifs et de moyens à partir des attentes et des besoins identifiés.

4. La réunion de Projet Personnalisé consiste à proposer et à valider auprès de l'enfant, sa famille et son représentant légal les objectifs du projet personnalisé de l'enfant.

5. La finalisation de la réunion du Projet Personnalisé avec l'enfant, sa famille et le référent pour signer le projet personnalisé de l'enfant.

L'élaboration du projet personnalisé doit donc respecter certains principes : l'autodétermination et la valorisation des rôles sociaux. En effet, les logiques d'accompagnement ont évolué et ont été affirmées dans le PAG 2018. Certains professionnels de l'IME de Rosendaël ont bénéficié de la formation « Valorisation des Rôles Sociaux et Autodétermination » de Octobre 2019 à Janvier 2020.

Parallèlement à cette démarche, un soutien est porté aux équipes sur le rôle du référent. Le référent est l'interlocuteur privilégié de l'enfant et de sa famille. Il recueille, sollicite et coordonne les informations et les acteurs nécessaires à la réalisation du projet personnalisé de l'enfant. Pour ce faire, il anime les temps de rencontres réunissant les acteurs susceptibles de contribuer à la qualité de l'accompagnement. Afin d'étayer les attendus de cette mission, un guide sur le rôle de référent a également été proposé aux équipes.

L'enjeu réside alors dans la transformation des apports dans l'élaboration et la formalisation du projet personnalisé. Ces nouvelles logiques d'accompagnement influent directement les pratiques professionnelles. L'élaboration et la mise en œuvre du PP de l'enfant nécessite un changement de regard et donc une prise de recul sur le sens du PP de l'enfant et du rôle de chacun dans sa formalisation et son implication. L'appropriation de ces nouveaux principes par les professionnels est un axe de travail identifié qui permettra de garantir la juste implication de l'ensemble des acteurs dans le PP de l'enfant²⁶ : l'enfant lui-même, sa famille, les professionnels et les partenaires.

« Le passage d'une position de sachant à une position du doute et du questionnement des différents acteurs favorise l'ajustement aux besoins particuliers et aux innovations. »

(CREAI Bretagne et Pays de La Loire, ANCREAI, La complexité sans complexe. 2021)

Soutenu par la Direction de l'Accompagnement, des contrôles internes sur les projets personnalisés permettent aux professionnels d'ajuster et d'améliorer continuellement leurs pratiques.

La place de l'enfant et de sa famille dans l'élaboration du projet personnalisé

Le PP de l'enfant doit se construire autour des attentes et des besoins de l'enfant et de sa famille. L'objectif premier est donc de permettre aux enfants de s'exprimer librement sur leur projet. Cela passe avant tout par la construction et l'adaptation de supports et d'outils. Pour ce faire, les référents de projet personnalisé proposent aux enfants et à leurs familles divers supports en FALC : « Pour

²⁶ Fiche Projet N°1

commencer mon projet personnalisé » ; « Mon entourage », « Connaissance de la personne » ; « Habitudes et intérêts », etc.

La collaboration avec l'internat de l'IME du Banc Vert

L'accompagnement à l'internat de l'IME du Banc Vert s'inscrit dans la continuité de l'accompagnement proposé à l'IME de Rosendaël. Il mobilise des moyens différents et cible principalement les acquisitions de la vie quotidienne, la vie en collectivité et l'inclusion sociale.

La communication et les relais (via le logiciel IMAGO DU, des réunions...) sont organisés entre le référent du projet personnalisé de l'enfant et un professionnel de l'internat afin de maintenir le lien et la cohérence globale du projet de l'enfant.

Le partage des informations du projet personnalisé avec les partenaires

Au regard de la dynamique collaborative liée aux parcours des enfants, certaines informations du projet personnalisé de l'enfant peuvent être transmises aux partenaires. Cette diffusion d'informations s'inscrit dans le respect des règles de confidentialités, en accord avec les représentants légaux de l'enfant.

3. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

A. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

La mise en œuvre de l'accompagnement au sein de l'IME de Rosendaël repose sur les orientations prises dans le PAG. Qu'elles soient en cours, en projet ou à consolider : elles concourent toutes à un accompagnement empreint de bientraitance. La réécriture du projet de l'IME est l'occasion d'affirmer et d'ajuster les principes d'intervention portés par les professionnels.

La bientraitance

La culture de la bientraitance est une préoccupation permanente et transversale dans l'accompagnement des enfants. Les actions portées par l'équipe visent à apporter de la cohérence pour l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Elles permettent de soutenir l'évolution des pratiques professionnelles.

Concrètement, ces actions sont la co-réflexion sur des sujets d'une équipe pluridisciplinaire afin de pouvoir construire un socle commun de pratiques professionnelles sur des situations vécues. Par extension, cette équipe peut co-construire des supports pédagogiques théoriques afin de permettre une veille d'information, ou encore proposer l'invitation d'« intervenant expert » afin de sensibiliser les équipes accompagnantes.

La prévention, le signalement et le traitement des situations de maltraitance engagent une démarche structurée par une directive associative. L'ensemble des professionnels est informé de cette démarche et les documents s'y référant sont transmis. Chaque situation préoccupante fait l'objet d'une analyse par les membres de la cellule d'évaluation dans la cadre de la réunion d'accompagnement réunissant l'assistante sociale, la psychologue, le Chef de service et le Directeur adjoint afin de proposer les actions adéquates à la situation (orientation vers l'UTPAS, vers une association d'aide aux aidants, soutien de l'assistante sociale pour le montage de projets vacances...).

Elle peut être une aide à la décision dans l'hypothèse de signalement éventuel auprès des autorités compétentes.

En 2020, 13 notes d'incidents ont été réalisées : 7 d'entre elles correspondent à des altercations (4 entre enfants et 3 comportements inadaptés à l'encontre d'un membre de l'équipe accompagnante) ces constats ont lieu en particulier lors des temps de récréation. Par conséquent ces temps ont fait l'objet d'une réflexion permettant une attention, et des moyens déployés, plus importants.

Les autres notes concernent : des dégradations de biens personnels par un autre enfant, blessure involontaire d'un professionnel sur un enfant, ingestion de boule d'If, comportements inappropriés entre enfants, mise en danger par un enfant lors d'un trajet piéton.

Ces notes d'incidents intègrent les réflexions éducatives et la définition de priorité d'actions éducatives. Cette année elles ont permis d'accentuer, ou de confirmer, les besoins en matière de supports autour des habiletés sociales, de l'autonomie de déplacement, de la vie affective et sexuelle et de la gestion des émotions.

Les numéros d'appel nationaux 3977 : Lutte contre la maltraitance des personnes âgées ou handicapées et 119 : Allô, enfance en danger sont affichés dans le hall d'accueil de l'IME.

Afin de sensibiliser continuellement l'ensemble de l'équipe de l'IME à la culture de la bientraitance, des temps de conférences sont organisées : à titre d'exemple, une conférence « Information et prévention vis-à-vis des agressions sexuelles sur mineurs » animé par Bertrand LIONET, de l'Association Marc ALLAERT et qui a été organisée en juin 2019.

L'autodétermination et la valorisation des rôles sociaux

Valeur phare du PAG, l'autodétermination de la personne est la clé d'un accompagnement personnalisé. La prise en compte des attentes et des besoins de l'enfant et de sa famille est primordiale. Les professionnels de l'IME veillent à ce que l'expression de l'enfant soit favorisée. Cela passe par l'adaptation des moyens de communication.

Au-delà du PP, il convient de formaliser et généraliser des espaces d'expression pour tous les enfants²⁷. Dans ce sens, un travail autour du développement et de l'adaptation des moyens de communication est identifié.

L'autodétermination nécessite « un *accompagnement adapté, basé sur la confiance, acceptant la prise de risque et le droit à l'erreur* ²⁸ ».

Le respect des droits de l'enfant constitue également un axe important du projet de l'IME de Rosendaël. De fait, le socle de réflexion de la réécriture du projet s'est orienté vers les droits de l'enfant. Dans ce sens, une conférence intitulée « Les droits de l'enfant » s'est déroulée à l'IME de Rosendaël en mars 2019.

²⁷ Fiche Projet N°1

²⁸ Projet Associatif Global des Papillons Blancs de Dunkerque

Le positionnement des professionnels à l'égard des enfants

Les professionnels de l'IME tendent à offrir une place initiale et centrale, dans le choix des objectifs du projet personnalisé, à l'enfant et à sa famille. Le passage d'un principe où le professionnel construit des objectifs afin de répondre à des problématiques à celui, où, il co-construit un projet comblant l'écart en activant les potentialités de l'enfant, les ressources de son entourage et du territoire, chemine.

Aujourd'hui, par l'intermédiaire d'IMAGO-DU, les professionnels de l'accompagnement co-construisent les objectifs du projet personnalisé de l'enfant en réunissant les attentes de l'enfant et de sa famille, les observations de l'IME et celles issues des lieux de vie de l'enfant. Ce postulat est un principe associatif garantissant la bientraitance, l'autodétermination et la valorisation des rôles sociaux. Il contribue à s'assurer du regard global de l'enfant dans son projet de vie et dans le respect de ses singularités.

Le soutien aux professionnels dans l'appropriation de la méthodologie du projet personnalisé et l'utilisation d'IMAGO-DU devra être maintenu²⁹. Il permettra de s'assurer de l'autodétermination de l'enfant et permettra de garantir la parole de l'entourage et les ressources du territoire dans le projet de vie de l'enfant.

Parallèlement, une des perspectives, sera de confirmer et de développer la représentation des enfants dans et hors de l'IME³⁰. Le prolongement de ces temps de décisions dans lesquels les enfants de l'IME pourraient participer (Conseil Municipal des Enfants, commission menu, projet d'unité de vie, participation à l'élaboration des outils de la loi 2002-2 et des outils de la démarche qualité...) sera un des objectifs d'accès à la citoyenneté, de représentation de la personne en situation de handicap, d'inclusion sociale et d'acceptation sociétale de la différence. L'essentiel est avant tout de favoriser l'accès à la formation.

²⁹ Fiche Projet N°1 – Objectif 1

³⁰ Fiche Projet N°2 – Objectif 3

B. LA DEMARCHE QUALITE

L'amélioration continue de l'accompagnement s'inscrit dans une démarche qualité impulsée par la Direction de l'IME. Celle-ci vise à mobiliser et impliquer l'ensemble des professionnels de l'IME afin de construire, collectivement, de nouvelles logiques d'accompagnement tout en garantissant la sécurité, le bien-être et la satisfaction de l'enfant et de sa famille. La démarche qualité est animée par un correspondant qualité, soutenu par la direction.

L'ensemble de l'organisation et du management de l'IME de Rosendaël s'appuie sur des logiques de processus. On peut distinguer 3 types de processus : de pilotage (direction, amélioration continue), d'accompagnement (admission, éducatif, projet personnalisé, santé...) et des ressources (financières, humaines, techniques, restauration...). La cartographie des processus est disponible en annexe³¹. Chaque processus est porté par un pilote. Soutenu par le correspond qualité et la Direction, l'équipe des pilotes est mobilisée dans la démarche qualité.

L'engagement de la Direction dans cette démarche permet de consolider les différents projets liés à l'évolution de l'offre de service. Concrètement, le déploiement de la démarche qualité passe par l'utilisation d'outils tels que :

- Les fiches d'expression : véritable outil d'expression adapté en FALC, elles permettent aux enfants et aux familles d'exprimer leur satisfaction « je suis content » ou leur insatisfaction « je ne suis pas content » sur l'accompagnement de l'enfant, le fonctionnement de l'établissement...
- Les enquêtes de satisfaction : réalisées au minimum une fois par an, elles permettent d'identifier la satisfaction et les besoins des enfants sur des thématiques spécifiques : par exemple le repas, la récréation, la participation à des activités...
- Les fiches de dysfonctionnement sont disponibles pour les professionnels de l'IME. L'utilisation de ces fiches permet d'améliorer quotidiennement le fonctionnement de l'IME.
- Les audits sont réalisés à l'interne, en appui avec le siège de l'association, notamment la Direction Qualité Sécurité Environnement (QSE). Ils concernent des thématiques ciblées tels que la gestion du linge, le circuit du médicament...
- L'évaluation interne permet d'évaluer la qualité des prestations et des accompagnements réalisés. Cette démarche implique la participation des enfants, des familles, des professionnels et des partenaires.

³¹ Annexe 11 : Cartographie des processus de l'IME de Rosendaël.

- L'évaluation externe : réalisée tous les 7 ans, elle est réalisée par un prestataire externe. Celle de l'IME de Rosendaël s'est déroulée en février 2020 avec le cabinet OGIP Qualité. Le rapport d'évaluation externe permet de vérifier la cohérence globale du projet d'accompagnement avec le projet d'établissement.

L'ensemble de ces outils contribuent à l'amélioration continue de la qualité d'accompagnement. A la suite de ces démarches, des plans d'actions sont construits. Ceux-ci sont intégrés dans le logiciel qualité FUSION. Ce logiciel permet de suivre la progression des plans d'actions et de les prioriser.

Dans la suite de ce projet, nous présenterons le projet d'accompagnement actuel de l'IME de Rosendaël et ce qu'il pourrait être dans les années à venir.

C. LE PROJET DE L'IME AU TRAVERS DES DROITS DE L'ENFANT

Pour rappel (*Cf. préambule*), la méthodologie de recueil de données s'est basée sur 7 droits de l'enfant. Chaque droit a fait l'objet d'un état des lieux de l'accompagnement actuel ainsi que d'une projection d'évolution du projet d'accompagnement. Les contenus de ces thématiques s'appuient sur le recueil effectué auprès des « 4P », les rapports d'évaluation interne et d'évaluation externe, le PAG...

LE DROIT A LA DIGNITE, L'EPANOUISSEMENT ET LE BIEN-ETRE LE DROIT A LA SECURITE

L'accompagnement proposé par l'IME permet à l'enfant de prendre des décisions visant à garantir sa sécurité. L'accompagnement pour la prise de décisions adaptées à la situation passe par différents supports : l'accompagnement de la personne dans la mise en place d'outils de repérage des risques, des outils d'organisation du temps et de l'espace (exemple : mise en place de routines quotidiennes, de pratiques permettant la gestion de son stress).

Ces accompagnements ont donc pour objectif de repérer, de prévenir et d'anticiper un risque de mise en danger afin de mieux l'appréhender.

La sécurité morale des enfants :

Celle-ci se traduit par le respect de la dignité, de l'épanouissement et du bien-être de l'enfant. Les professionnels de l'IME s'y engagent par le biais des principes d'interventions portées par l'association des Papillons Blancs de Dunkerque. La reconnaissance du statut de l'enfant et la prise en compte de ses besoins et de ses rythmes sont également des principes d'accompagnement qui favorisent le bien-être de l'enfant. Le travail autour de l'auto-détermination, de la confiance et l'estime de soi est également un enjeu essentiel dans les projets des enfants.

Concrètement, il s'agit aussi pour l'équipe de l'IME de veiller à analyser continuellement ses pratiques et de s'ajuster à l'évolution des besoins des enfants.

Cette prise de recul sur l'évolution des logiques d'accompagnement nécessite un travail important et continue de sensibilisation (groupes de paroles, séminaires, formations...). Au-delà des professionnels de l'IME, il s'agit d'élargir cette sensibilisation à l'ensemble des acteurs impliqués dans le parcours de vie de l'enfant ainsi que lui-même³².

La parole des familles... :

Qu'attendez-vous de l'IME sur cette thématique ?

- *Favoriser l'autonomie de l'enfant pour prendre des décisions adaptées (85%)*
- *Aider l'enfant à développer sa confiance en lui (63%)*
- *Organiser des temps d'échanges avec les professionnels sur des thématiques (autonomie, sécurité...) (55%)*

Recommandations de l'évaluation externe 2020

- *Organiser des retours en équipe de cellule bientraitance pour alimenter l'analyse des pratiques professionnelles.*
- *Mettre en place un espace « calme et retrait » pour faciliter l'accompagnement d'un enfant présentant un trouble du comportement ou offrir la possibilité de se reposer.*

La sécurité physique des enfants :

L'achat du bâtiment de l'IME par l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque (Janvier 2020) a engendré un projet de réhabilitation des locaux : tant sur le champ de la sécurité et de l'accessibilité, que sur l'adaptation des locaux et son embellissement afin de proposer des conditions optimales d'accueil. La présence d'un animateur Qualité Sécurité Environnement (QSE) sur le secteur Enfance est une ressource importante et vient soutenir le projet.

Ces niveaux de sécurité s'élargissent dans les environnements de vie des enfants : domicile, quartier, école... et également dans les transports en commun. L'autonomie dans les déplacements relève de la sécurité physique de l'enfant. Echelonnée dans le temps, l'évolution de ces acquisitions s'entame par le repérage au sein de l'établissement et se finalisent, tant que faire se peut, par l'utilisation des transports publics. L'apprentissage des règles de circulation en tant que piéton, à vélo... est un axe de travail pour tous pour favoriser l'identification des dangers, les réactions à adopter et devenir

³² Fiche Projet N°1 – Objectif 1

autonome dans ses déplacements. L'utilisation des transports en commun tend à se développer au regard de la gratuité récente des transports au sein de la CUD, ce qui permet une accessibilité accrue.

Les enjeux identifiés à ces droits sont de :

- Poursuivre la sensibilisation auprès des « 4P » sur les principes d'interventions (autodétermination, bientraitance, valorisation des rôles sociaux...)
- Favoriser la traçabilité des démarches via la cellule de bientraitance.
- Adapter les locaux de l'IME en lien avec l'évolution des besoins des enfants.

LE DROIT A LA CITOYENNETE

L'exercice des droits et des libertés de l'enfant s'oriente vers une dynamique de citoyenneté qui tourne autour : du droit à l'expression, le droit d'être écouté, le droit d'être informé sur les décisions qui le concernent... L'objectif de ces accompagnements est de permettre de valoriser les rôles sociaux de chaque enfant et de promouvoir une approche constructive.

Au sein de chaque unité, des temps d'échanges entre les enfants et les professionnels permettent de discuter autour de divers sujets selon les attentes des enfants et ce, en adéquation avec leur âge (l'actualité, les artistes, la santé...). Pour autant, ces temps d'échanges mériteraient d'être davantage formalisés dans les projets d'unités³³.

En lien avec l'auto-détermination, le droit à l'expression s'inscrit dans l'adaptation des moyens de communication proposés aux enfants³⁴. A ce titre, l'IME développe l'utilisation du MAKATON et encourage l'utilisation du FALC. Les outils de la démarche qualité viennent soutenir cette dynamique (notamment les fiches d'expression, le CVS, ...).

Dans une visée inclusive, le droit à la citoyenneté tend à se développer en dehors des murs de l'IME. Depuis la rentrée 2020, un projet inclusif de citoyenneté est en cours afin que l'IME de Rosendaël dispose de 2 places au Conseil Municipal des Enfants (CME) de Dunkerque. Ce type de projet s'inscrit dans les ambitions de l'IME de Rosendaël d'intégrer les projets de territoire en lien avec la citoyenneté et l'autoreprésentation³⁵.

³³ Fiche Projet N°1 – Objectif 2

³⁴ Fiche Projet N°1 – Objectif 2

³⁵ Fiche Projet N°2 – Objectif 3

La parole des enfants...

Au CVS, les enfants peuvent demander de nouvelles choses : faire des activités, acheter du matériel... Ils peuvent aussi dire ce qui va bien à l'IME et les choses qui ne fonctionnent pas. Tous les enfants de l'IME ne connaissent pas le CVS.

A l'IME, les enfants font des réunions avec les professionnels. Si quelque chose va bien ou ne va pas bien, les enfants peuvent le dire aux professionnels.

Les fiches d'expression servent à dire à l'IME quand les enfants sont contents et quand ils ne sont pas contents. Certains enfants ne connaissent pas les fiches d'expression. L'IME répond toujours aux fiches des enfants.

Evaluation interne

- *Mener une réflexion sur la question de la citoyenneté relative à l'âge de l'enfant et l'intégrer aux pratiques des professionnels.*
- *Développer la formation et l'utilisation d'outils d'aide à la compréhension (FALC, MAKATON...)*
- *Recueillir régulièrement la satisfaction des représentants légaux.*

Les enjeux liés au droit à la citoyenneté sont de :

- Généraliser et formaliser l'expression des enfants et des familles.
- Adapter les modes de communications à tous les enfants de l'IME et à leurs familles.
- Développer la démarche de citoyenneté en dehors de l'IME, sur le territoire.

LE DROIT A LA FAMILLE

Tout au long de l'accueil à l'IME, la construction de l'accompagnement de l'enfant se réalise avec les représentant légaux. Les professionnels identifient et respectent l'environnement de vie de l'enfant et soutiennent la famille dans la mise en œuvre de projets familiaux (au domicile, dans le quartier, à l'école...).

Les échanges entre l'équipe de l'IME et les représentants légaux peuvent s'inscrire sous différentes formes :

- De manière formelle : des rencontres pour le PP, des réunions parents-professionnels, des entretiens familiaux, les réunions de rentrée, les demandes de rencontres par la famille...
- De manière informelle : des moments festifs (kermesse, marché de Noël, comité de parents, comité des fêtes...), les temps d'accueil et de départ...

Ces temps d'échanges sont essentiels pour garantir une qualité d'accompagnement et constitue un enjeu important pour généraliser, en collaboration avec les familles, le projet de l'enfant au-delà de

son accompagnement à l'IME. Le développement de ces temps d'échanges est un axe d'amélioration essentiel (par le biais par exemple d'ateliers parents, parents-enfants et fratrie...) ³⁶.

La crise sanitaire vécue en 2020 a permis de faire évoluer la relation avec les familles notamment par l'adaptation de l'accompagnement : à distance (visio, téléphone...) ou en interventions à domicile. Cette période a renforcé la connaissance de l'environnement de l'enfant. Fort de cette expérience, un temps de visite à domicile a été intégré lors de la procédure d'admission. Afin de poursuivre la dynamique engagée, un axe de travail vise à soutenir la prise en compte de l'environnement et de la réalité de vie de l'enfant et de sa famille ³⁷. Il s'agit, en ce sens, de former les professionnels au soutien à la parentalité ³⁸. Au regard de la transformation de l'offre de service, un dispositif spécifique à la parentalité pourrait alors être développé pour répondre aux attentes identifiées ³⁹.

Au regard du profil des enfants accueillis, le travail avec les partenaires sociaux est également indispensable. Le projet de l'enfant est alors co construit ensemble.

La parole des familles...

Qu'attendez-vous de l'IME pour mieux vous aider dans votre rôle de parents ?

- *Avoir plus de rencontres avec les professionnels de l'IME (48%)*
- *Avoir des interventions de l'IME au domicile de l'enfant (22%)*
- *Avoir la possibilité de rencontrer d'autres parents d'enfants (19%)*

Recommandations de l'évaluation externe 2020

- *Développer la collaboration avec les familles et les professionnels dans le but de rechercher la continuité d'accompagnement engagée au sein de l'établissement en dehors de l'IME.*
- *Proposer de nouvelles formes d'accompagnement auprès des parents, en positionnant les professionnels de l'IME comme des « ressources »*
- *Mise à disposition d'outils/jeux utilisés avec les enfants au sein de l'IME qui pourraient être exploités par les parents, les partenaires.*

³⁶ Fiche Projet N°3 – Objectif 1

³⁷ Fiche Projet N°3 – Objectif 2

³⁸ Fiche Projet N°3 – Objectif 2

³⁹ Fiche Projet N°3 – Objectif 3

Les enjeux liés au droit à la famille sont de :

- Favoriser la communication entre les professionnels et les familles en diversifiant les modalités.
- Renforcer la connaissance de l'environnement de l'enfant.
- Développer le soutien à la parentalité.

LE DROIT A LA SCOLARITE

Depuis 2012, l'IME dispose d'une Unité d'Enseignement (UE). Celle-ci est formalisée par la signature d'une convention avec l'Education Nationale. La convention garantit le respect du droit à la scolarisation de chaque enfant, l'évaluation de ses potentialités, la mise en place d'un enseignement scolaire adapté et du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et de son suivi (ESS). L'élaboration du PPS est réalisée en cohérence avec le PP et en collaboration avec l'enfant, sa famille et l'équipe enseignante de l'IME (2,5 postes) ou de l'établissement scolaire.

La continuité du parcours scolaire

En amont de l'admission de l'enfant, un recueil d'information sur les modalités de scolarisation est nécessaire pour identifier davantage les besoins de l'enfant. A ce jour, cette étape reste perfectible et nécessite de porter une attention particulière lors de la procédure d'admission.

La poursuite du parcours scolaire est également un point de vigilance. La continuité de la scolarisation de l'enfant, quelle qu'en soit la modalité (ULIS ou classe externalisée), impose une anticipation quant à certains préalables (projet de l'ESMS, moyens de transports, ressources du territoire...).

Dans ce sens, la cellule familiale au sens large (naturelle, d'accueil, foyers...) est un interlocuteur essentiel dans la construction du projet pédagogique de l'enfant. La recherche d'implication dans le projet est soutenue par l'équipe de l'IME.

Les modalités de scolarisation

Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement⁴⁰ est élaboré par les enseignants de l'IME. Il propose aux élèves un enseignement personnalisé et différencié, orienté sur l'acquisition de savoirs de base en référence au socle commun des connaissances et des compétences. L'équipe d'enseignants spécialisés est pleinement intégrée dans la vie de l'IME.

⁴⁰ Annexe 12 : Extraits de l'annexe du Projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement (Septembre 2020)

A l'issue de l'évaluation des besoins de l'enfant, sont définis : les objectifs d'apprentissages, le temps et la modalité de scolarisation. L'enfant bénéficie d'une pédagogie adaptée sous la forme d'une scolarité soit :

- En classe à l'IME
- En classe externalisée (en primaire à l'école Kléber ou au collège Van Hecke situés à Dunkerque)
- En classe ULIS dans le cadre d'une scolarité partagée avec une école partenaire.

La démarche d'inclusion scolaire est très développée à l'IME de Rosendaël grâce à la dynamique partenariale existante : 3 groupes à l'école Kléber et 1 groupe au collège Van Hecke. Cette dynamique encourage vivement l'IME à généraliser le développement de ces classes externalisées⁴¹.

Les scolarités partagées en dispositif ULIS sont favorisées autant que possible. La collaboration entre les enseignantes des écoles et l'équipe éducative reste un axe à développer⁴². Celle-ci permet d'assurer le soutien à la scolarisation, la cohérence du projet et de fluidifier le parcours de l'enfant

Les projets inclusifs

Le champ de l'inclusion scolaire s'étend également sur la dimension sociale entre les enfants de l'IME et les enfants des établissements scolaires. A titre d'exemple, le projet choral avec l'école Jean Jaurès ou le projet sportif basket réunissant les enfants de l'IME, les enfants d'ULIS et d'autres enfants du collège. Ces temps de socialisation sont très appréciés par les enfants de l'IME. Au-delà des compétences pédagogiques, les interactions sociales entre enfants sont des sources enrichissantes pour favoriser l'inclusion. Il convient alors de poursuivre en ce sens et de développer les projets extra-scolaires (hors champs pédagogique)⁴³.

La parole des familles...

Qu'attendez-vous de l'IME concernant la scolarité de votre enfant ?

- *74% des familles se sentent impliquées dans le projet scolaire de leur enfant.*
- *Obtenir des informations sur l'après IME au niveau du scolaire (60%)*
- *Obtenir des informations sur le projet scolaire de leur enfant (52%)*
- *Du soutien (aide aux devoirs, gestion du matériel...) (33%)*
- *Permettre à leur enfant :*
 - *D'aller en classe externalisée (40%)*
 - *D'augmenter le temps de scolarité (37%)*
 - *De faire des activités avec des enfants d'une autre école (33%)*

⁴¹ Fiche Projet N°2 – Objectif 1 et Fiche Projet N°4

⁴² Fiche Projet N°2 – Objectif 1 et Fiche Projet N°4

⁴³ Fiche Projet N°2 – Objectif 1 et Fiche Projet N°4

La parole des enfants...

Les enfants aiment bien aller à l'école Kléber ou au Collège. Ils aiment bien être avec les autres enfants : pour faire des activités « des jeux de société », « faire du sport au collège », « aller en récréation avec les copains », « manger à la cantine », « me faire des copines » ...

Les enfants qui font du scolaire à l'IME aimeraient aussi aller à l'école Kléber.

D'autres enfants vont dans une autre école (ULIS) : par exemple l'école André Nita. Ils viennent à l'IME quelques jours dans la semaine. Tout se passe bien. Ils aimeraient bien que les professionnels de l'IME viennent quelques fois les voir dans leur école.

Les enjeux liés au droit à la scolarité sont de :

- Renforcer la relation partenariale entre l'Education Nationale et les représentants légaux via le soutien des professionnels de l'IME.
- Développer les projets scolaires inclusifs.
- Garantir la continuité du parcours scolaire, en amont et en aval de l'IME.

LE DROIT A LA SANTE

L'équipe médical et paramédicale met en œuvre le projet de soins de l'enfant en collaboration avec les ressources du territoire. L'élaboration du projet de soins se veut en co-construction avec l'enfant et ses représentants légaux.

Le projet de soins de l'IME est en cours de formalisation. Il s'oriente autour de la question suivante : « de quoi j'ai besoin pour bien grandir ? ». L'implication de l'enfant dans les décisions liées à sa santé passe par des supports adaptés à sa compréhension et à sa capacité d'écoute ; l'analyse des bénéfices et des risques est présentée afin qu'une décision éclairée puisse être prise. La possibilité de changer d'avis lui est aussi indiquée.

L'enfant et son représentant légal peuvent solliciter l'accès au dossier personnel par une demande écrite à la Direction de l'IME. Ainsi, la structure pourra s'organiser afin de mettre à disposition, si la famille le souhaite, un professionnel leur permettant une compréhension totale du contenu de son dossier personnel.

L'IME s'applique à assurer une individualisation en matière de projet de soin mettant en synergie les différents acteurs et ressources du territoire afin de réunir cohérence, continuité et permanence de soins. Pour ce faire, l'équipe médicale et paramédicale se réunit dans le cadre de la CMPS.

L'éducation à la santé

L'IME accompagne les enfants dans une période particulière, faites de nombreuses évolutions physiques, psychiques, sociologiques... La prévention et la gestion des risques liés à la santé se construisent de multiples façons internes et partenariales. L'éducation à la santé représente un pan important du projet de soins.

L'IME s'inscrit dans la position associative et a permis d'outiller les professionnels sur la question de la gestion des troubles des adaptations sociales. En cela, des analyses fonctionnelles peuvent être réalisées par la psychologue de l'établissement, accompagnée par un professionnel.

La démarche préventive s'articule autour de projets de sensibilisation, en collaboration avec des partenaires, auprès des enfants, des familles... Pour favoriser cette démarche, des projets de prévention et d'autonomie soutenus par l'infirmière seront développés et proposés aux enfants et aux familles⁴⁴.

La vie affective et sexuelle

La vie affective et sexuelle occupe une dimension essentielle dans la vie d'une personne. L'évolution des enfants ainsi que l'entrée dans la phase de préadolescence et adolescence nécessitent de proposer des espaces d'échanges entre les enfants et des professionnels.

Des ateliers sont mis en place afin de favoriser l'espace de parole et d'aborder des sujets en lien avec la vie affective et sexuelle. Selon les sujets abordés, des supports adaptés sont proposés aux enfants.

A ce jour, le panel d'enfants ayant accès à ces ateliers reste fragile. Il convient alors de développer et de généraliser l'accompagnement de la vie affective et sexuelle auprès de tous les enfants de l'IME⁴⁵. L'accompagnement des enfants s'effectue alors en prenant en compte la maturité psychoaffective de chacun.

La coordination du projet de soins

Le projet de soins de l'IME de Rosendaël trouve sa place de façon transversale à l'ensemble du projet d'établissement ainsi que dans le parcours de la personne accompagnée.

En cela, il se décline de façon personnalisée pour chacun des enfants accompagnés, s'adapte à son environnement et assume des démarches préventives, curatives et ré adaptatives. L'objet de cette

⁴⁴ Fiche Projet N°1 – Objectif 3

⁴⁵ Fiche Projet N°1 – Objectif 3

démarche est de développer la coopération avec l'enfant et sa famille dans le partage d'informations et une disponibilité concrète pour répondre aux questionnements de l'enfant et de ses proches.

En ce sens, l'IME s'inscrit dans le paysage partenarial afin de permettre la coordination de l'ensemble des accompagnements en matière de soins et facilite ainsi la cohérence et les transitions. Le projet de soins est complété par les ressources du territoire des Flandres Maritimes, par le biais de partenariat associatifs et structurels, et en réponse aux besoins des enfants accompagnés (Centre Hospitalier de Dunkerque (CHD), le réseau Neurodev, Préval...).

Au regard des missions et de l'offre de service de l'IME, les partenaires ont un rôle important dans la coordination globale du projet de soins de l'enfant. Bien que des partenaires soit clairement identifiés, le développement et le suivi des partenariats sont primordiaux afin de répondre de façon adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant⁴⁶.

La parole des enfants...

Certains enfants ne veulent pas parler de la vie affective et sexuelle. Ils sont gênés mais ils aimeraient quand même bien poser des questions à des adultes.

Les garçons et les filles ne veulent pas toujours être ensemble pour parler de la vie affective et sexuelle.

Par exemple, les filles aiment bien faire des activités avec l'infirmière.

La parole des partenaires...

« Le réseau NeuroDév se positionne comme un partenaire potentiel pour guider les familles qui en auraient besoins dans la démarche diagnostic (...) »

« Nous sommes une ressource (...) notre domaine de compétence qui est la santé. Ce qui vient compléter les compétences de l'équipe en place et asseoir le discours des accompagnants auprès des familles »

Les enjeux liés au droit à la santé sont de :

- Soutenir l'éducation à la santé et développer des partenariats sur le territoire.
- Garantir la coordination interne et externe des accompagnements liés au projet de soins de l'enfant.
- Formaliser le projet de soins de l'IME.

⁴⁶ Fiche Projet N°4

LE DROIT AUX LOISIRS

Les activités sportives, culturelles et artistiques proposées aux enfants sont définies en cohérence avec les projets personnalisés des enfants. Des temps spécifiques comme « les clubs » permettent de proposer aux enfants plusieurs types d'activités : photographie, sports collectifs, randonnée...

Ces activités se réalisent tant à l'interne de l'IME que sur le territoire Dunkerquois. Des partenariats avec la ville de Dunkerque permettent d'accéder à des équipements sportifs et de bénéficier d'intervenants.

La question de l'inclusion sociale est déployée par le biais des différents supports de droits communs existant sur le territoire. La participation des enfants aux activités sociales et de loisirs tend à favoriser l'inclusion. Dans cet objectif, le développement des supports inclusifs se construit selon 4 thématiques principales : le droit commun, la culture, le sport et la santé. Ces thématiques réunissent un professionnel par unité de vie afin qu'une approche transversale intègre la réflexion et en permette l'adaptation.

Ces équipes ont pour mission d'identifier les priorités en matière de développement partenarial afin d'élaborer un maillage territorial au plus proche du lieu d'habitation des enfants, afin d'en permettre l'inclusion⁴⁷. Ce postulat facilite la notion de parcours de l'enfant sur l'ensemble de son temps d'accompagnement au sein de l'IME de Rosendaël et vise à généraliser les accompagnements hors temps de présence à l'IME

Cette démarche ne peut avoir lieu sans l'investissement de la famille dans le projet de l'enfant. A ce jour, il est constaté une implication fragile des familles dans les activités de loisirs. Cela s'explique par de l'inquiétude ou de la méconnaissance des associations et des clubs existants sur le territoire dunkerquois. En ce sens, le soutien des parents dans les projets d'inclusion sera développé par les équipes⁴⁸.

Les enjeux liés au droit aux loisirs (sport, culture, art...) sont de :

- Développer des partenariats territoriaux en lien avec les besoins des enfants et les ressources de l'IME.
- Sensibiliser et favoriser l'implication des familles pour les loisirs en fonction des besoins.

⁴⁷ Fiche Projet N°2 – Objectif 2

⁴⁸ Fiche Projet N°2 – Objectif 2

- Soutenir l'inclusion par le biais des loisirs y compris hors temps d'accueil à l'IME au plus proche du domicile des enfants.

La parole des enfants...

Les enfants font beaucoup de loisirs à l'IME : du judo, du poney, de la piscine, de la randonnée... Les enfants de l'IME peuvent proposer les loisirs qu'ils souhaitent faire.

Les enfants de l'IME aiment bien faire des loisirs en dehors de l'IME. Par exemple le judo : « on va au dojo. Là-bas, il y a Dominique ».

Certains enfants voudraient faire du sport quand ils ne sont pas à l'IME. Par exemple : du tennis, du judo... Certains enfants seraient rassurés que les professionnels de l'IME les aident. Par exemple pour apprendre à connaître les adultes et les autres enfants.

La parole des familles...

Qu'attendez-vous de l'IME sur l'accompagnement aux loisirs ?

- *63% des enfants de l'IME ne font pas de loisirs en dehors de l'IME.*
- *Etre accompagné sur place au début par un professionnel de l'IME (45%)*
- *Avoir des informations sur les associations et clubs qui existent sur le territoire (37%)*
- *Un soutien dans les démarches administratives (inscription) (19%)*

« Merci aux éducateurs pour l'investissement dans les recherches extra-scolaires de notre enfant (danse et poney). Dès que le contexte sanitaire le permettra, nous pourrons démarrer nos démarches d'inscription »

« Nous serions très heureux pour notre fils qu'il puisse accéder à un loisir sportif (foot, basket, piscine). Un accompagnement sur les premières séances nous rassurerait. »

4. LA POURSUITE DU PARCOURS

La poursuite de parcours représente un enjeu important pour l'enfant et sa famille. Selon l'évolution de l'enfant et de ses besoins, la préparation à la poursuite de parcours peut démarrer dès l'âge de 10 ans. Cette démarche est suivie et soutenue par l'ensemble des acteurs du projet personnalisé de l'enfant. A chaque fois que l'enfant et sa famille le souhaitent, l'équipe de l'IME les aide et les soutient dans la préparation à la poursuite de parcours.

Cette notion de poursuite de parcours intègre la communication des informations concernant les diverses structures du territoire. Elle est une aide à la décision pour l'enfant et ses parents.

La mise en place d'activités partagées avec les IME du territoire (IME de Coppenaxfort...) permettent aux enfants de découvrir et s'approprier progressivement un nouvel environnement d'accueil. Ces activités se développent sous la forme de projets d'immersion réunissant les enfants de l'IME de Rosendaël et les adolescents des autres structures. Ce temps de préparation est également important pour l'entourage familial de l'enfant. Ces projets d'immersions sont à généraliser avec les partenaires du territoire, notamment l'IMED, l'IME Louis Christiaens⁴⁹...

Cette poursuite de parcours comprend une démarche de suivi des enfants trois ans après leur départ (service de suite), ainsi, que la contribution à répondre aux questionnements de la nouvelle équipe qui accompagne l'enfant après son départ de l'IME de Rosendaël et ce, en accord avec les familles.

Recommandations de l'évaluation externe 2020

- *Relancer les projets d'immersion dans les futures structures d'accueil et continuer à rechercher de nouvelles opportunités d'en développer vers d'autres structures, y compris le milieu ordinaire.*
- *Revoir le rituel de sortie de l'établissement, en tenant compte du fait que les sorties ne se font plus uniquement à la fin d'une année scolaire*

Evaluation interne

- *Organiser le maintien d'une relation avec la personne accompagnée après sa sortie et formaliser une procédure « service de suite »*

⁴⁹ Fiche Projet N°4 – Objectif 1

VI. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION ET DE DEVELOPPEMENT DE L'IME DE ROSENDAËL

Le détail des fiches actions (objectifs, étapes, sous étapes, indicateurs, échéances et pilotes) se trouve en annexe du document⁵⁰.

FICHE ACTION N°1 : VEILLER AU BIEN-ETRE DE L'ENFANT ET FAVORISER SON AUTODETERMINATION EN LIEN AVEC SON PROJET DE VIE

Valeur phare du PAG, l'autodétermination de l'enfant est la clé d'un accompagnement personnalisé. A travers l'état des lieux des droits de l'enfant, un constat est apparu : répondre aux attentes de l'enfant pour favoriser son bien-être et son épanouissement personnel.

Quelle que soit la thématique de droit de l'enfant, la priorité est de favoriser le droit à l'expression de chaque enfant. Le droit à l'expression, la prise en compte du choix de l'enfant et de sa famille au sein du projet personnalisé est le socle de l'accompagnement. L'adaptation des modes de communication permet de les faciliter.

Concrètement, cette fiche action se compose des objectifs suivants :

1. Soutenir le déploiement de la mise en œuvre du PP en lien avec le PAG et le PE

- Communiquer sur le sens et la finalité du PP aux « 4P »
- Veiller à susciter l'implication de la famille et/ou des représentants légaux dans le projet de l'enfant
- Favoriser l'auto-détermination de l'enfant et sa famille dans le PP
- Soutenir les professionnels dans la méthodologie PP et le rôle de référent

2. Formaliser et généraliser des espaces d'expression pour tous les enfants

- Généraliser les espaces d'expression au sein de toutes les unités
- Développer et adapter les moyens de communication

3. Soutenir l'éducation à la santé auprès des enfants et des familles

- Développer les projets de prévention avec l'IDE, les enfants et les familles
- Développer et généraliser l'accompagnement de la vie sexuelle et affective auprès de tous les enfants de l'IME

⁵⁰ Annexe 13 : Fiches actions du Projet d'Etablissement 2021-2024

FICHE ACTION N°2 : DEVELOPPER ET SOUTENIR LES DISPOSITIFS D'INCLUSION AU PLUS PROCHE DU LIEU DE VIE L'ENFANT

Portée par le PAG, la société solidaire et inclusive est un enjeu primordial afin de permettre à toutes les personnes accompagnées de vivre une vie comme tout le monde. L'importance sociétale de l'inclusion contribue à l'évolution des regards sur la question de l'acceptation de la différence. Pour l'IME de Rosendaël, l'inclusion scolaire en est le point d'orgue. Cette forme d'inclusion génère des attentes plus globales chez les enfants accompagnés par l'IME.

La question de l'inclusion se retrouve constamment dans les droits des enfants, et en particulier : le droit à la scolarisation (par le biais des classes externalisées, des projets partagés, des scolarités partagées...), le droit aux loisirs et à la culture (par le biais des supports de droits communs existants sur le territoire comme le « sport pass », la médiathèque...), le droit à la citoyenneté (les projets intergénérationnels, la participation des enfants au Conseil Municipal des Jeunes...)

Les objectifs de cette fiche action sont :

1. Soutenir et développer le droit à la scolarisation :

- Généraliser le développement des classes externalisées
- Développer les projets extra-scolaires (hors champ pédagogique)
- Soutenir les projets partagés ULIS-IME

2. Soutenir et développer le droit aux loisirs, à la culture et à l'art

- Développer la pratique des loisirs de l'enfant au plus près de son domicile
- Soutenir les parents dans les projets d'inclusion de l'enfant

3. Soutenir et développer le droit à la citoyenneté et à l'autoreprésentation

- Identifier et intégrer les projets de territoire en lien avec la citoyenneté et l'autoreprésentation

FICHE ACTION N°3 : DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE EN LIEN AVEC LE PROJET DE VIE DE L'ENFANT

Le travail avec les familles et/ou les représentants légaux est essentiel pour généraliser l'accompagnement proposé à l'enfant dans ses environnements de vie (domicile, quartier, centre de loisirs...). La mission parentale est en enjeu à part entière dans l'accompagnement des enfants de l'IME de Rosendaël. Les professionnels de l'IME sont présents pour les accompagner, les soutenir et les conseiller tout en garantissant la valorisation des compétences parentales.

Les actions des professionnels visent à soutenir les parents dans la mise en œuvre des droits de leur enfant : le droit à la scolarité (l'appropriation du projet scolaire de l'enfant), le droit à la santé (éducation à la santé), le droit aux loisirs (sensibilisation des familles) ...

Cette fiche action répond aux objectifs suivants :

1. Favoriser les rencontres entre les enfants, les familles et les professionnels

- Développer les rencontres avec et entre les familles
- Diversifier les modalités de rencontres avec les familles
- Mettre en place des ateliers parents, parents-enfants et fratrie

2. Développer le soutien à la parentalité

- Réaliser un diagnostic précis de l'environnement de l'enfant
- Veiller à prendre en compte la réalité de vie de l'enfant et de sa famille
- Soutenir les professionnels dans l'accompagnement à la parentalité

3. Créer un dispositif spécifique à la parentalité

- Développer des collaborations avec le Service d'Aide A la Parentalité (SAAP) (PBDK et AFEJI)
- Identifier une équipe ressource au sein de l'IME

FICHE ACTION N°4 : DEVELOPPER ET SOUTENIR LES RELATIONS PARTENARIALES ENTRE L'IME ET LE TERRITOIRE POUR REpondre AUX BESOINS DU PROJET DE VIE DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Le réseau partenarial est un véritable levier d'évolution du projet de l'IME de Rosendaël. En lien avec l'inclusion et l'accompagnement à la parentalité, l'IME est au cœur du réseau de partenariat au bénéfice des projets des enfants accompagnés.

L'implication des partenaires du territoire dans le respect des droits de l'enfant (scolarité, santé, loisirs, sécurité...) renforce l'approche globale du projet personnalisé de l'enfant et favorise la pérennité de son parcours, au-delà de l'IME. La complémentarité apporte une richesse et conforte la place de la famille. Elle favorise la coordination des accompagnements proposés à l'enfant et à sa famille.

Les objectifs sont les suivants :

1. Favoriser l'ouverture de l'IME à et sur le territoire Dunkerquois

- Communiquer aux partenaires sur les fondements et les missions de l'IME
- Identifier les ressources existantes sur le territoire
- Communiquer aux enfants et aux familles sur les missions des partenaires de l'IME
- Conforter les poursuites de parcours des enfants

2. Développer et formaliser une méthodologie de gestion des partenariats

- Formaliser une méthodologie de développement de projets en réponse aux besoins des enfants

3. Soutenir la formalisation des conventions avec les partenaires et les familles

- Définir un mode opératoire de formalisation de convention (élaboration, suivi, évaluation)
- Soutenir et sensibiliser les partenaires sur l'accompagnement des enfants
- Intégrer pleinement les familles dans la convention et le suivi du partenariat

CONCLUSION

L'IME s'inscrit donc aujourd'hui dans le parcours de vie de l'enfant comme un temps nécessaire pour lui permettre de poursuivre le développement de ses potentialités dans le respect de ses besoins spécifiques afin de l'aider à accéder à ses « souhaits et perspectives de vie ».

S'appuyant pleinement sur le PAG et les droits de l'enfant, ce projet d'établissement vise à soutenir les environnements de vie des enfants en généralisant les accompagnements proposés en dehors des murs de l'IME (à la maison, à l'école, au club de sport, à la maison de quartier...).

La multiplicité des acteurs intervenants dans les parcours des enfants nécessite de construire collectivement des réponses adaptées aux besoins et perspectives des enfants. En ce sens, le projet d'établissement identifie des leviers facilitant la construction de ce parcours. L'innovation réside dans un juste équilibre entre la valorisation des compétences parentales et le soutien des équipes dans la réalisation du projet de vie de l'enfant.

Au travers des orientations affichées, l'IME de Rosendaël s'inscrit dans la dynamique d'ouverture de l'établissement sur le territoire et poursuit l'adaptation de l'offre de service au regard des besoins des enfants en respect de l'engagement du Projet Associatif Global.

Nous remercions l'ensemble des personnes (enfants, parents, partenaires et les professionnels) d'avoir participé à l'élaboration de ce projet d'établissement. Il permet, à tous, d'avoir un repère structurant contribuant au bien-être et à l'épanouissement des enfants accueillis.

ANNEXES

ANNEXE 1 : EXTRAITS DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS ACCOMPAGNES	70
ANNEXE 2 : RESULTATS DU QUESTIONNAIRE AUPRES DES FAMILLES	75
ANNEXE 3 : RESULTATS DU QUESTIONNAIRE AUPRES DES PROFESSIONNELS.....	79
ANNEXE 4 : RESULTATS DU QUESTIONNAIRE AUPRES DES PARTENAIRES.....	87
ANNEXE 5 : TABLEAU DES ENJEUX IDENTIFIES PAR DROIT DE L'ENFANT.....	93
ANNEXE 6 : DIAGRAMME DE GANTT DE LA REECRITURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT	94
ANNEXE 7: AUTORISATION DE L'IME DE ROSENDAËL (2017).....	95
ANNEXE 8 : EXTRAITS DES NOMENCLATURES DES BESOINS ET DES PRESTATIONS DE LA REFORME SERAFIN-PH.....	96
ANNEXE 9 : EXTRAITS DES PROJETS D'UNITE 2020-2021	99
ANNEXE 10 : ORGANIGRAMME DE L'IME DE ROSENDAËL (AU 1ER SEPTEMBRE 2020)	101
ANNEXE 11 : CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS DE L'IME DE ROSENDAËL	102
ANNEXE 12 : PROJET PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT (SEPTEMBRE 2020).....	103
ANNEXE 13 : FICHES ACTIONS DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2021-2025	104

Annexe 1 : Extraits de la participation des enfants accompagnés

Reyan Kase
QUENTIN
LES ENFANTS DE L'UNITÉ 5-8 ANS (4 enfants)
ALEXANDRA
ESTEBAN

	
Les enfants font des loisirs à l'IME : par exemple du poney ou de la randonnée. Les enfants peuvent choisir les activités qu'ils veulent faire : par exemple pour les Clubs. Parfois, les enfants veulent changer de clubs. Ils ont le droit de demander. Il faut en parler avec les éducateurs. Certains enfants voudraient faire du sport quand ils ne sont pas à l'IME. Par exemple, un enfant de l'unité a été faire un essai à la piscine. Un éducateur l'a accompagné à la piscine pour l'aider.	
	
Un enfant de l'unité va à l'école du Fort Louis. Un enfant va à l'école Kléber avec Josiane. Des enfants sont en scolaire à l'IME avec Nicolas. Ils aimeraient bien aller à l'école Kléber avec les autres enfants de l'IME. Les enfants aimeraient bien faire des activités ou des jeux avec des enfants d'une autre école.	 
Nous avons parlé de l'alimentation : A l'IME, on donne les menus aux enfants pour savoir ce qu'ils vont manger. Les éducateurs aident les enfants à comprendre les menus Par exemple avec des photos et en MAKATON. On a aussi parlé de la santé et de l'hygiène Quand les enfants ont mal quelque part, ils le disent à leurs éducateurs. Ils peuvent aussi aller voir l'infirmière de l'IME.	

L'UNITÉ DES 8-10 ANS

L'ÉCOLE	LA SANTÉ	LES LOISIRS	LA CITOYENNETÉ
			
Certains enfants font du scolaire à l'IME avec Josiane. D'autres enfants vont à l'école Kléber avec Josiane. Ils aiment bien manger à la cantine et aller en récréation pour jouer avec les autres enfants de l'école. D'autres enfants vont dans une autre école : par exemple l'école André Nita. Ils viennent à l'IME quelques jours dans la semaine. Tout se passe bien. Ils aimeraient bien que les professionnels de l'IME viennent quelques fois les voir dans leur école.	Si les enfants ont mal quelque part, ils vont voir Pauline. C'est l'infirmière. Ils le disent aussi aux professionnels. L'IME aide les enfants à prendre soin d'eux : par exemple pour l'alimentation. Les professionnels expliquent aux enfants le menu de la semaine. Un enfant aimerait bien apprendre à se laver les cheveux : pour pouvoir prendre sa douche tout seul.	A l'IME, les enfants font des loisirs. Par exemple : - de la musique - du tennis - de la course - de la trottinette Les enfants peuvent dire ce qu'ils ont envie de faire comme loisirs. Parfois les enfants font les loisirs en dehors de l'IME. Par exemple : le tennis. Un enfant de l'unité fait du judo quand il n'est pas à l'IME. Un autre enfant aimerait bien faire de la musique.	Les enfants peuvent faire des réunions pour parler avec les professionnels. On peut dire ce qu'il va bien et les choses qui vont moins bien. Certains enfants ne connaissent pas le Conseil de la Vie Sociale (CVS) de l'IME. Quand les enfants seront grands, ils aimeraient : - être pompier. - faire de la cuisine. - passer leur permis de conduire. - travailler à l'IME.

L'UNITÉ DES 10-12 ANS

L'ÉCOLE	LES LOISIRS	LA CITOYENNETÉ
		
Dans l'unité, il y a des enfants qui vont à l'école Kléber. Les enfants mangent à la cantine avec les enfants de Kléber. D'autres enfants font du scolaire à l'IME. D'autres enfants sont en scolarités partagées. Ça veut dire qu'ils vont quelques jours de la semaine dans une école et les autres jours de la semaine à l'IME. Certains enfants aimeraient bien aller à l'école Kléber avec les autres enfants. On peut faire une réunion avec l'enfant, sa famille et les professionnels de l'IME pour parler du projet de l'enfant.	A l'IME, les enfants font beaucoup de loisirs. Par exemple : - De la danse - Des sports collectifs - De la course - Des photos Avec les professionnels de l'IME, les enfants font du sport à l'extérieur de l'IME. Par exemple, le foot ou le tennis. Si un enfant a envie de faire du sport quand il n'est pas à l'IME les professionnels peuvent l'aider à s'inscrire dans un club. Pendant les vacances d'Octobre, quelques enfants de l'unité ont été à la maison de quartier du Méridien. Ils ont beaucoup aimé. Ils veulent y retourner pendant les prochaines vacances. Certains enfants vont tous les mercredis après-midi dans une maison de quartier. Tout se passe bien.	A l'IME, les enfants peuvent voter pour donner leurs avis. Par exemple : - Pour choisir leurs clubs - Pour choisir les enfants du Conseil de Vie Sociale (CVS) Si quelque chose va bien ou ne va pas bien à l'IME, les enfants peuvent le dire aux professionnels. Certains enfants ont écrit une fiche d'expression et l'ont donné à Sylvie, la secrétaire de l'IME. Tous les enfants ne connaissent pas les fiches d'expression.

IZA NOUW LORENZO LOLA TOM
 CLARA JOHANNY M HAM TIMÉOC
 ELIOUOY frouan DYLAN

LE DROIT A LA SANTE ET AU BIEN-ETRE

L'unité 10/12 ans

Pour les enfants, être le bien-être ça veut dire :

- Etre joyeux
- Jouer
- Rigoler avec les autres enfants
- S'amuser
- Etre au calme



Les enfants disent que c'est important de faire du sport pour être en bonne santé.

Par exemple pour ne pas prendre du poids.

A l'IME, les enfants font du sport. Par exemple :

- De la trottinette
- Du vélo
- Du ski
- Du foot



Certains enfants font du sport

quand ils ne sont pas à l'IME :
de la gym et du foot.

Les enfants disent que c'est important

de se laver les dents.

Pour ne pas avoir des caries.

Certains enfants se lavent les dents tout seul.

D'autres enfants disent qu'ils oublient parfois.



Pour être en bonne santé,

les enfants disent qu'il est important de bien manger.

Il faut manger des fruits et des légumes.

A l'IME, on mange des fruits et des légumes.

Les enfants doivent goûter à tout.



Pour savoir ce que les enfants mangent,

l'IME donne des menus aux enfants.

Ils le regarde tous les jours avec les professionnels.

Etre autonome, ça veut dire

savoir faire des choses seul.

A l'IME, les enfants apprennent à être autonome.

Par exemple : quand ils travaillent.

Parfois les enfants peuvent avoir besoin d'aide.

Ils peuvent demander :

- aux professionnels
- aux enfants de l'unité
- aux enfants de l'IME.



Le 13 octobre 2020



B



ÉMILIE



Morice

HUJEIN-ALTUN

LE DROIT AUX LOISIRS : LE SPORT, LA CULTURE ET L'ART

Unité 12/14 ans

Les enfants font beaucoup de loisirs à l'IME : de la danse, de la course, du théâtre, de la musique et encore pleins d'autres loisirs.



RAPHAEL

Lun.	
Mar.	
Mer.	
Jeu.	
Ven.	
Sam.	
Dim.	

Quand les enfants ne sont pas à l'IME, il n'y a pas beaucoup d'enfants qui font des loisirs.
Par exemple le mercredi après-midi ou le week-end.

Les enfants peuvent faire des loisirs à l'IME ou à l'extérieur de l'IME.
Comme par exemple « le judo, on va au Dojo. Là-bas, il y a Dominique ».



TIMEO MOREEUS



Certains enfants aimeraient bien pratiquer un loisir :

- « jouer au tennis avec mon voisin »,
- « faire de l'équitation »,
- « faire de la boxe »,
- « faire du théâtre »



ava

Les enfants aiment bien faire des loisirs à l'extérieur de l'IME avec les éducateurs et d'autres adultes.



schietz

CAMILLE SMEDT



Les professionnels de l'IME pourraient aider les enfants et leurs familles.

Par exemple pour les inscriptions ou pour apprendre à connaître les adultes et les autres enfants.



Au début de l'année et à chaque période de vacances scolaires, on demande aux enfants ce qu'ils ont envie de faire comme loisirs.

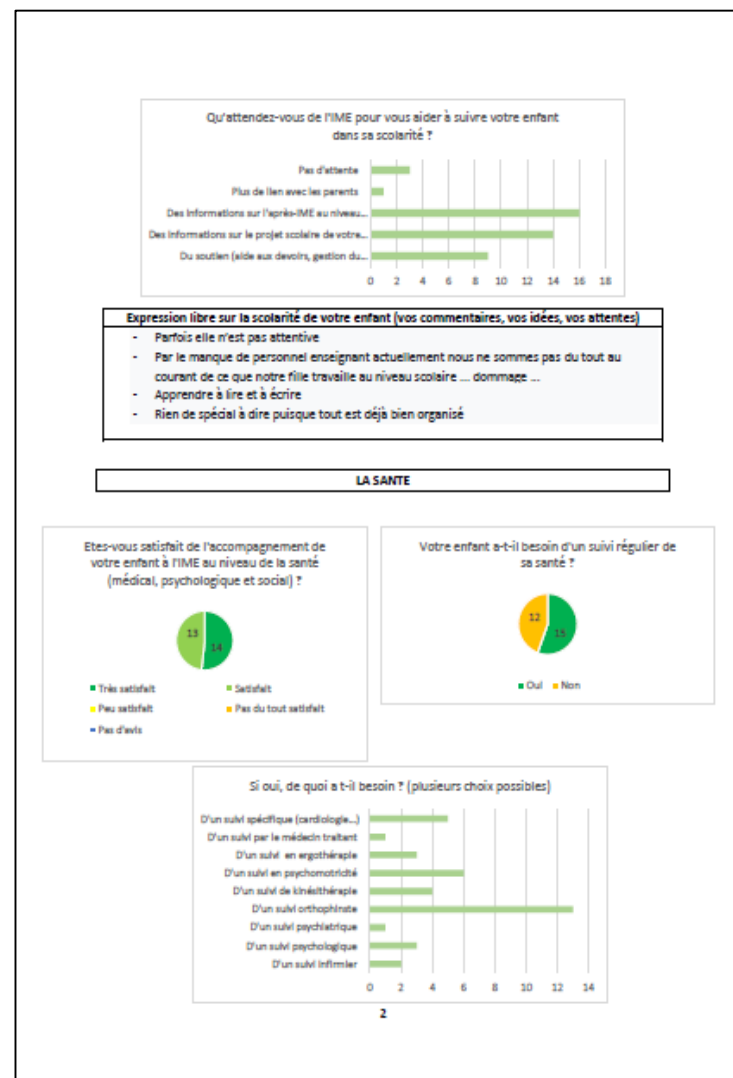
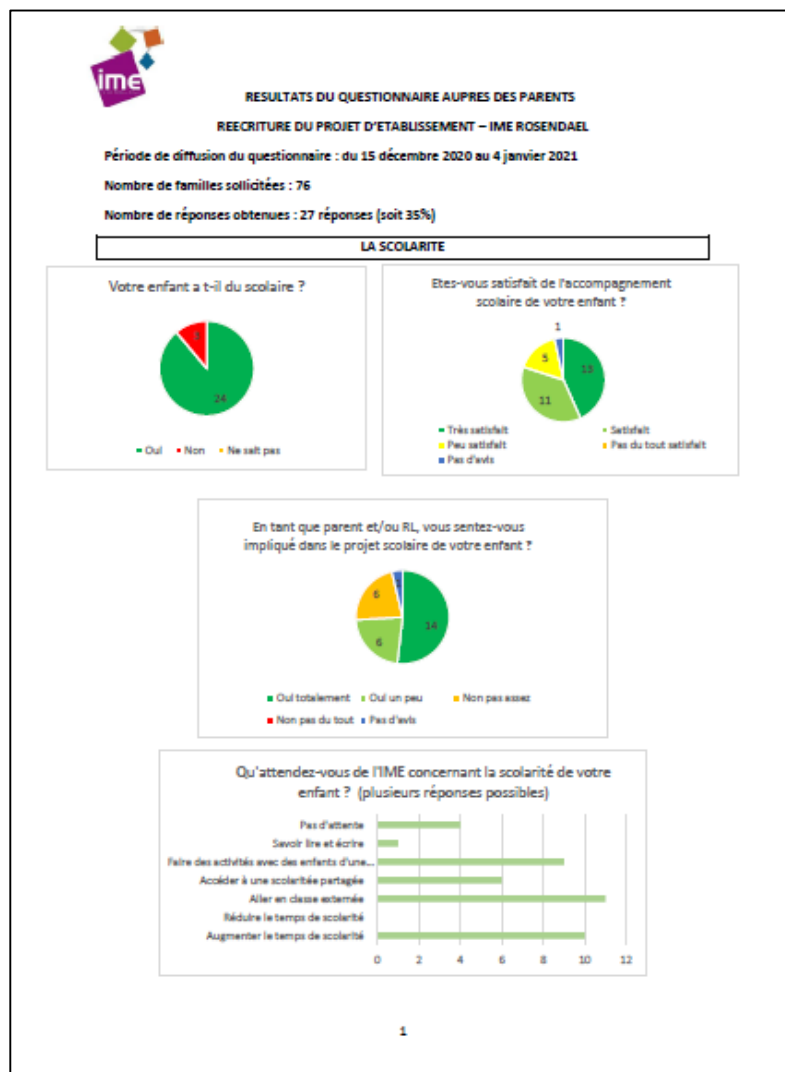


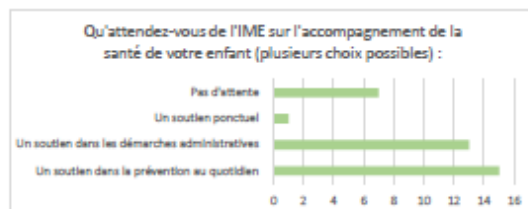
ANGELINA

NAMI

[Large stylized signature]

Annexe 2 : Résultats du questionnaire auprès des familles

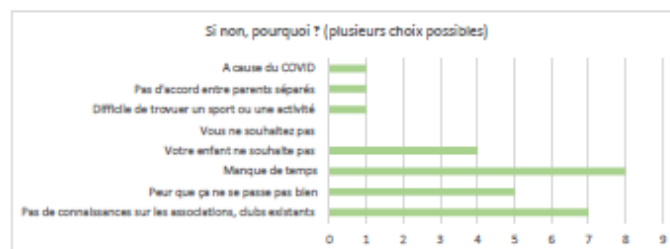




Expression libre sur l'accompagnement de la santé de votre enfant (vos commentaires, vos idées, vos attentes)

- Au sein de l'ime rien à dire
- Nous remercions le directeur pour son implication dans l'accompagnement de la santé de notre enfant. Notamment il y a peu pour cause d'absence temporaire de l'infirmière. Il a pris le relais sans problème et sans réticence ! Merci à vous Mr Dollet.

LES LOISIRS : LE SPORT, LA CULTURE ET L'ART



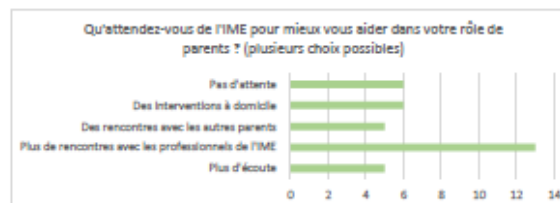
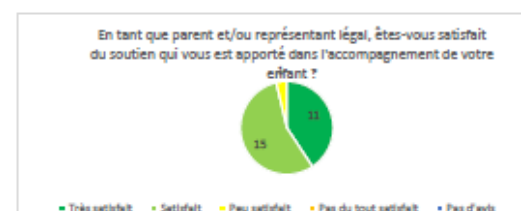
3



Expression libre sur l'accompagnement aux loisirs (vos commentaires, vos idées, vos attentes)

- Nous ne savions pas qu'il est possible d'être accompagné par un professionnel pour des loisirs en dehors de l'IME !
- Merci aux éducateurs pour l'investissement dans les recherches extra-scolaire de notre enfant (danse et poney). Dès que le contexte sanitaire le permettra nous pourrions démarrer nos démarches d'inscription.
- Nous serions très heureux pour notre fils qu'il puisse accéder à un loisir sportif (foot, basket, piscine). Un accompagnement sur les premières séances nous rassurerait.

LA FAMILLE



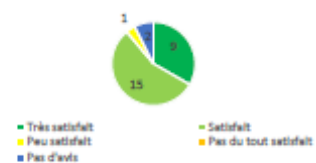
4

Expression libre sur cette thématique (vos commentaires, vos idées, vos attentes)

- Ne se prononce pas
- Les interventions à domicile : oui et non

LA CITOYENNETÉ

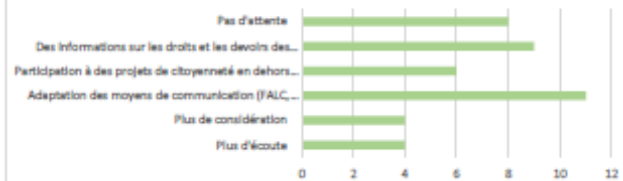
Etes-vous satisfait de l'écoute et la prise en compte de la parole de votre enfant ?



Etes-vous satisfait de l'écoute et la prise en compte de votre parole en tant que parent et/ou représentant légal ?



Qu'attendez-vous de l'IME sur cette thématique ? (Plusieurs choix possibles)

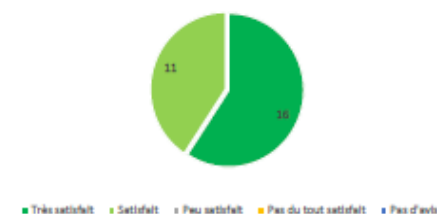


5

Expression libre sur la citoyenneté de votre enfant (vos commentaires, vos idées, vos attentes)

LA DIGNITÉ, L'ÉPANOUISSEMENT ET LE BIEN-ÊTRE

Etes-vous satisfait de l'épanouissement et le bien-être de votre enfant à l'IME ?



Qu'attendez-vous de l'IME sur cette thématique ? (plusieurs choix possibles)

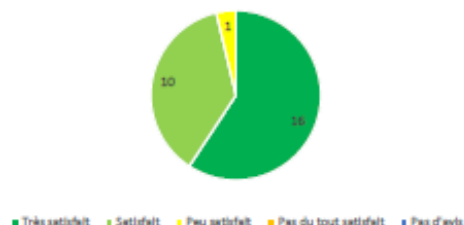


Expression libre sur la dignité, l'épanouissement et le bien-être de votre enfant (vos commentaires, vos idées, vos attentes)

6

GLOBALEMENT...

D'une manière globale, êtes-vous satisfait de l'accompagnement de votre enfant à l'IME de Rosendaël ?



Expression libre l'accompagnement de votre enfant à l'IME

- Nous sommes satisfait de l'accompagnement qui a été fait jusqu'à aujourd'hui pour notre enfant, néanmoins l'absence de langage voire de communication complique beaucoup les choses ! Si rien n'est inscrit sur le cahier de communication mis en place par l'orthophoniste, nous ignorons tout de ce qu'a vécu notre enfant pendant sa journée et aucun lien ne peut être fait à son retour à la maison ! Nous sommes convaincus, même si les difficultés sont importantes, qu'en avançant tous ensemble, le résultat et l'épanouissement de notre enfant s'en ressentira ... Enfin, maintenant que le Makaton est entré à l'IME, et que les enfants accrochent à la méthode, nous souhaiterions qu'il devienne un bain de langage permanent afin qu'il soit vraiment efficace ... Nous savons d'expérience que même pour les enfants qui s'expriment sans grande difficulté, cette méthode est un réel appui pour l'expression orale comme écrite, étant même de plus en plus utilisée dans les écoles ordinaires ! Quelques parents sont aussi formés, un travail ensemble serait certainement source d'enrichissement ! Il faut nous solliciter !
- C'est sa 3^{ème} année et elle a toujours été bien suivie
- Continuez dans ce sens ! Merci à vous !
- Peu satisfait ne veut pas dire que mon enfant est malheureux chez vous au contraire. Il est toujours très content avec une grande joie. Il essaie de me parler de Mme Betty et Mr Nicolas. J'ai l'habitude avec le CMPP (4 ans) après chaque séance j'ai un compte rendu permanent avec le personnel surtout avec la psychomotricienne et là je ne vois pas de progrès. Je comprends le système de l'établissement (IME) c'est un travail de groupe
- C'est un travail ensemble les parents, l'école et tous les suivis

Annexe 3 : Résultats du questionnaire auprès des professionnels.

Résultat de l'enquête Réécriture du projet d'établissement de l'IME DE ROSENDAEL - PROFESSIONNELS

Secteur Enfance
IME de Rosendaël

LE DROIT A LA SCOLARISATION - Comment l'IME permet à l'enfant d'avoir une scolarisation adaptée à ses besoins ?

Ce que fait l'IME aujourd'hui ?

Beaucoup d'enfants accueillis ont eu une rupture de parcours scolaire. Actuellement, nous sommes engagés avec les enseignantes spécialisées dans une démarche d'inclusion scolaire permettant aux enfants de reprendre le chemin de l'école. Lorsque cela n'est pas possible des prises en charge scolaires sont proposées dans le planning de l'enfant. Certaines des personnes accueillies bénéficient encore de temps en "scolarité partagée".

En proposant des temps de scolaire avec une enseignante de l'Education Nationale. Selon les besoins de l'enfant, ces temps peuvent se faire soit en classe interne (dans les murs de l'IME), soit en classe externe (dans une école du quartier ou au collège). Ces temps peuvent être soit en individuel, soit en groupe, toujours selon les besoins de l'enfant.

Enseignantes spécialisées détachées de l'EN dont une spécifique TED

Enseignement adapté aux besoins de l'enfant au sein d'un même groupe Classes externalisées à l'école KLEBER et au collège VANHECKE Durées de scolarisation adaptées aux capacités de l'enfant (par demi-journée ou journée complète) Inclusion ULIS Participation aux ESS

inclusion scolaire

Accompagner des enfants ayant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés entre 5 et 14 ans.

Avant l'arrivée de l'enfant à l'IME il y a 3 jours de période de connaissance, cette période permet d'observer l'enfant et de pouvoir ainsi cibler un accompagnement éducatif et scolaire adapté aux besoins et aux potentialités repérées. Il y a donc plusieurs options : - scolarité partagée (rencontre à l'ESS de l'enseignante et de la famille pour la mise en place du partenariat - Scolarité en classe externe (école Kléber ou collège VAN HECKE) - classe interne (2 classes dont une spécialisée avec aménagement pour enfant TSA)

Différentes formes de scolarisation : - scolarité partagée - classe interne - classe externe (école Kléber, collège Van Hecke) Temps de scolarité et environnement adaptés en fonction des capacités et des besoins des enfants Régulièrement, une ESS est programmée avec l'enseignante référente pour faire le point sur la scolarisation de l'enfant.

suite à une évaluation de ses compétences par l'équipe pluridisciplinaire de l'IME et en accord avec le jeune et sa famille, l'enfant est orienté dans un cursus de scolarisation adapté à ses besoins : - classes internes - classes externes (convention avec les établissements) - scolarité partagée les temps de scolarisation, les outils, les contenus pédagogiques et les moyens humains sont également choisis en fonction de ses compétences.

Ce que pourrait faire l'IME demain ?

Etant déjà dans une démarche d'inclusion, nous pourrions développer les actions auprès des écoles afin de faire découvrir ce qu'est un IME et de les sensibiliser au handicap par la même occasion.

Développement de la scolarité partagée pour les enfants qui ont les capacités. Accompagner les enfants à intégrer une classe dans une école ordinaire et les accompagner tout ou partie de leur scolarité si besoin. Travailler en binômes avec les enseignants dans les classes.

Développer les classes externalisées dans d'autres écoles, notamment l'école JEAN JAURES, à proximité de l'IME, pour permettre davantage d'adaptation du temps de scolarisation (par quart de journée).

Développer des projets inclusifs (droit commun, sport, santé, et culture).

Accompagnement à la parentalité.

Des projets en partenariat avec les écoles de proximité pour favoriser l'inclusion.

Demande un poste d'enseignant spécialisé supplémentaire à l'éducation nationale.

Développer des portes ouvertes pour faire découvrir les lieux de scolarisation des parents, des actions pour mobiliser les parents. Mobiliser les parents dans leur investissement en tant que parents élus dans les écoles.

- Développer le partenariat avec l'école maternelle voisine pour les plus jeunes -

Ouvrir l'IME aux écoles environnantes (pour accueillir les enfants de l'extérieur au sein de l'IME)

- une réévaluation plus régulière des temps de scolarisation et des changements plus souples - une réorientation possible en cours d'année.

Quelles sont/seraient les ressources à mobiliser (interne, sur le territoire...) ?

Maintenir les partenariats avec les écoles et institutrices qui accompagnent les enfants, participer à des événements liés à la vie de l'école (exemple: les portes ouvertes).

Travailler davantage avec les écoles du quartier de vie de l'enfant, mais aussi les mairies - départements (pour les collèges).

?

Partenariat avec la ville, les associations (culturelles, sportives...). Toutes structures accueillant un public.

Voir les partenaires cités ci-dessus. Rencontre avec les parents d'élèves, direction des établissements, inspection (création du poste supplémentaire)

- les représentants légaux - Education Nationale (Inspecteur, Directeur d'école,

Enseignants, Enseignante référente...) - les professionnels de l'IME

- formation de sensibilisation au handicap par les professionnels du médico social proposée aux enseignants des scolarités partagées - davantage d'enseignants et de référents de scolarisation - demande de matériels adaptés

LE DROIT A LA SCOLARISATION - Comment l'IME assure la continuité du parcours scolaire de l'enfant ?

Ce que fait l'IME aujourd'hui ?

Afin d'éviter la rupture de parcours scolaire, l'enfant selon ses besoins peut bénéficier de temps scolaire au sein de l'IME, en scolarité partagée ou en classe interne. Les objectifs travaillés dans son projet personnalisé peuvent être en lien avec la posture d'élève, la concentration afin d'intégrer les classes externes.

Faire participer l'Education Nationale dans ses représentants aux réunions de projets des jeunes (Projet personnalisé, ESS,...)

Maintien des inclusions ULIS Participation aux ESS

ess

4 Enseignant(e)s spécialisés au sein de la structure. Classes internes, externe mais aussi en inclusion (scolarité partagée). En assurant un suivi par le bilan des ESS.

L'éducateur, l'enseignant, l'enseignant référent et la famille élaborent le projet scolaire de l'enfant et inscrivent ce projet dans un parcours en faisant des points réguliers (ESS etc...) Participation de l'IME à l'ESS avant son entrée

- des professionnels de l'IME participent aux ESS avant l'entrée à l'IME - en cas de scolarité partagée, des professionnels de l'IME sont invités à participer aux ESS du jeune dans son école - les comptes-rendus des précédentes ESS sont communiqués à l'IME - il est possible de contacter les enseignants des écoles ayant accueilli l'enfant (si la présence d'un professionnel de l'IME à l'ESS n'a pas été possible) - une partie du dossier scolaire du jeune est communiquée à la structure d'accueil, à sa sortie de l'IME de Rosendaël

- mise en place des ESS (lien entre les différents établissements scolaires et les structures sociales et la famille) - prise en compte et suivi du dossier scolaire - communication entre les enseignants

Ce que pourrait faire l'IME demain ?

En collaboration avec les enseignantes, prend un temps afin de faire correspondre les objectifs travaillés sur le plan éducatif et scolaire.

Proposer de l'aide aux devoirs?

Développer les ULIS Collège Développer les liens avec les enseignants d'ULIS

Mettre en place de nouveaux projets d'inclusion (élargir la tranche d'âge aux plus jeunes, à partir de 5 ans).

Plus de lien à la sortie de l'enfant. Développer davantage d'interaction entre l'enseignant et l'éducateur référent dans le cadre de la scolarité partagée (voir sa classe, les outils proposés, échanger sur la situation de l'enfant, mieux comprendre les besoins de l'enfant et l'enseignante)

- développer les liens avec les enseignants des jeunes en scolarité partagée

- organiser davantage de partage avec les parents pour qu'il puisse investir davantage le suivi - associer les enseignants à la rencontre du projet personnalisé

Quelles sont/seraient les ressources à mobiliser (interne, sur le territoire...) ?

Disposé d'un temps de rencontre avec les enseignantes afin d'échanger sur les accompagnements et pistes d'action à mettre en oeuvre.

?

?

Relation avec les directeurs d'établissements, enseignants référents, éducation nationale et inspecteurs d'académie.

La direction de l'IME pour nous donner plus de moyens humains et temporels.

L'éducation nationale, la direction des écoles pour pouvoir mettre en place ces rencontres interactives.

- les représentants légaux - Education Nationale (Directeur d'école, Enseignants, Enseignante référente...) - les professionnels de l'IME

organiser des réunions parents prof plus régulières.

LA SANTE - Comment l'IME permet à l'enfant d'être en bonne santé ?

Ce que fait l'IME aujourd'hui ?

La vigilance des éducateurs qui accompagnent les enfants est déjà le premier lien permettant d'observer si l'enfant se sent bien ou non. À ce jour, l'infirmière de l'IME joue un rôle important assurant les soins prodigués aux enfants. C'est également une personne qui apporte une notion rassurante.

En temps qu'établissement médico-social, la priorité est de garantir la bonne santé physique et morale de chaque enfant accueilli au sein de l'IME. La présence d'une infirmière à temps complet au sein de l'établissement permet à la fois d'assurer les soins courants, mais aussi de mettre en place le projet de "santé" de l'enfant. Consultation avec le médecin de l'IME Suivi par l'IDE de l'IME (poids, taille, prise de traitement...) Suivis paramédicaux Ateliers PREVAL, HANDIDENT infirmière au sein de l'établissement partenaire : médecin rééducation, médecin généraliste Psychiatre au sein de l'ime

Présence de professionnels externe (médecin de rééducation) une fois tous les 3 mois. Médecin généraliste tous les mois (suivi). Partenariat avec les médecins en extérieurs (pour la continuité des soins).

Grace à l'infirmière de l'ime qui fait le lien entre les attentes de la famille, les observations de l'équipe éducative, grâce aux rencontres régulières avec le Dr ESPIARD médecin traitant rattaché à l'ime. Tous les membres de la CMPS qui se rencontrent tous les 6-7 semaines. Dr SCHILL qui permet la rééducation physique et fonctionnelle. Prise en charge orthophonique et kiné garantie par l'établissement par le biais de convention. Prise en charge ergo et psychomotricité sous prescription médicale. Entretien familiaux ou individuel avec la psychologue. Points réguliers avec le médecin psychiatre. Réseau amorcé et en développement avec les différents partenaires : CHD, dentiste, ophtalmo, PREVAL.

- Consultation d'un médecin généraliste à l'IME, environ une fois par an - Présence d'une infirmière à l'IME à temps plein (traitement, bobologie, orientation des représentants légaux vers les professionnels de santé...) - Proposition d'actions de prévention (Préval, Handident...) - Présence d'un médecin psychiatre à l'IME une journée par semaine (consultation, prescription...)

Infirmière et professionnels paraméd en poste à l'IME / rdv réguliers avec les médecins / actions d'accès aux soins sont menées / partenariats avec différents acteurs du soin du territoire / projets personnalisés écrits en lien avec les besoins en matière de santé du jeune / conventions avec des professionnels de soins / transmissions régulières des informations nécessaires entre l'établissement et la famille. Actions mises en place pour rendre les jeunes acteurs de leur santé.

Ce que pourrait faire l'IME demain ?

Au sein des unités, l'infirmière est bien identifiée par les enfants. En ce sens il serait intéressant de développer les projets avec elle pour apporter le côté "médical" sur activité "brossage de dent" par exemple.

Proposer des projets d'accompagnements de la santé des jeunes et leur famille dans les dispositifs de droits communs. Sensibiliser les dispositifs médicaux du territoire aux handicaps et "dédiaboliser" le jargon médical auprès du public accueil). Accompagner le jeune et sa famille à être acteurs de leur santé.

Développer la prévention

accentuer les prises en charge, retour d'un kinésithérapeute au sein de l'ime partenariat avec les iem

Stabilité du poste d'infirmière. Augmenter les partenariats

Continuer à développer ce réseau en partenariat et inclure et accompagner la famille dans la démarche de soin.

- développer des partenariats - mise en place des commissions menu - écriture du projet de soin
accompagner les familles les plus démunies à l'accès aux soins de leurs enfants / investissement dans le projet. transmissions aux parents des informations concernant les différents dispositifs de santé du territoire, les accompagner dans cette démarche si besoin. Sensibilisation

Quelles sont/seraient les ressources à mobiliser (interne, sur le territoire...) ?

Permettre à l'infirmière de disposer d'un temps d'accompagnement avec les enfants pour un projet spécifique.

Travailler en partenariat avec les associations, la CPAM, et tout autre organisme de santé.

?

Associations extérieures, PREVAL, Handident...

Voir ci-dessus

- les représentants légaux - les partenaires - l'équipe médico-psycho-sociale
Davantage de professionnels de santé à l'interno. Davantage d'informations et formations sur le thème de la santé aux parents, aux jeunes, entre professionnels médico-sociaux et de santé du territoire. Davantage de temps d'échanges avec le médecin psychiatre de l'IME.

LE DROIT AUX LOISIRS - Comment l'IME permet à l'enfant d'accéder aux activités sportives et culturelles ?

Ce que fait l'IME aujourd'hui ?

Dans le planning des enfants une séance d'accompagnement avec l'éducatrice sportive permet de répondre à ce besoin. Nous sollicitons également les organismes extérieurs ou interne tel que l'association sportive IME Rosendaël ou Banc Vert, sport pass, créneaux piscine, gym, judo, etc. Selon le projet de l'unité nous prenons contact avec des partenaires extérieures telles que le bateau feu, le musée portuaire de Dunkerque, le CPIE, CENH, Dk Bus, etc.

Proposer une inscription "Sport Pass". Adhésion des jeunes à la licence Sport

Adapté. Participations à diverses sorties sportives et culturelles ...

Professeur de sport à l'IME avec proposition de sport sur l'extérieur par période (piscine, ping-pong, patinoire...) Créneau JUDO pour l'IME avec le service des sports de la ville Orientation vers M. WILLEMOT pour les demandes des enfants et RL sur l'extérieur Participation à des journées de sport adapté Propositions ponctuelles : de spectacles (bateau feu, 4Ecluses), visite de musée (portuaire), cinéma Chorale de l'IME avec l'école JEAN JAURES

partenariat avec les associations clubs

Manifestations organisées avec le sport adapté, équipements sportifs de la ville de Dunkerque (piscine, salle de judo, équitation, gym...). Présence d'éducatrice sportive pour les mises en place de cycles. Partenariat pour le tennis de table

Les activités menées par l'équipe éducative permet de découvrir les ressources locales : Sport PASS Bateau feu, maison de quartier, centre aéré, CPIE, musée portuaire, bibliothèque, la maison de la nature (WORMHOUT), équitation, piscine, salle de gym, judo, infrastructures culturelle et sportives du Dunkerquois.

Divers partenariats ponctuels ou durables, dont voici quelques exemples : -

partenariat avec le service des sports de la ville de Dunkerque (judo, gymnastique,

sport pass'...) - partenariat avec les 4Ecluses - partenariat avec le Bateau Feu - partenariat avec la Bib - mise à disposition des salles de sports et de crêneaux piscine par la ville de DK - participation à des journées de sport adapté Différentes activités sportives et culturelles sont organisées par les professionnels de l'IME. Partenariats avec les différents services sportifs et culturels de la ville. Partenariat avec les associations comme Culture du Coeur. Accompagnement des jeunes à intégrer un club sportif en "extra-scolaire". Rencontres avec les partenaires.

Ce que pourrait faire l'IME demain ?

Maintenir les différents partenaires et continuer de solliciter les ressources du territoire.

Accompagner les jeunes qui le veulent / peuvent à adhérer à un club sportif "extérieur" (ou culturelle). L'accompagner dans la durée dans ces clubs. Travailler avec les associations sur la durée pour favoriser l'inclusion

Aller davantage sur l'extérieur

Mise en place de partenariat avec les associations sportives du Dunkerquois. Mobiliser les familles à participer humainement et financièrement aux sorties culturelles et sportives de leurs enfants.

Faire le lien entre les familles et les partenaires culture et sport Orienter les jeunes vers des clubs extérieurs, maison de quartier, etc.

Orienter - informer les familles sur les activités culturelles et sportives Accompagner les jeunes et leurs familles selon les besoins. Sensibiliser et accompagner les associations sportives et culturelles au handicap.

Quelles sont/seraient les ressources à mobiliser (interne, sur le territoire...) ?

Maire de Dunkerque; répondre aux appels à projet.

Travailler avec les associations, les mairies,....

?

Equipe éducative pour mener des projets avec d'autres associations (clubs sportif...).

Maison de quartier Mobiliser les coordonnateurs des différents dispositifs culturels et sportifs.

Culture du cœur

Tous les réseaux du territoire de l'IME et du lieu de vie du jeune. Faire connaître notre établissement et nos missions aux partenaires du sport et de la culture.

Développer les demandes de subventions pour faire découvrir la culture et le sport aux jeunes. Créer un "chéquier" avec des bons en échange d'une séance d'essai dans un club sportif et culturel.

LA FAMILLE - Comment l'IME crée du lien entre l'enfant, la famille et l'IME ?

Ce que fait l'IME aujourd'hui ?

Actuellement les seules communications que nous avons avec les familles sont de proposer de rencontre formelle au sein de l'IME, avoir un contact téléphonique occasionnel, échanges informels lors de l'accueil ou départ de l'enfant ou par l'intermédiaire du cahier de liaison.

Par tout support qui permet le lien (courrier, mails, appels téléphoniques, ...).

Favoriser l'échange avec les familles lors des temps forts dans l'accompagnement du jeune (PP, visites d'établissements,...). Les moments "familiaux" comme la kermesse

ou les Rosalies, participation aux événements et manifestations associatives,....

Ateliers ...

Au quotidien, par l'instauration d'une relation de confiance Prise en compte de la parole de chacun, recueil des attentes, pour l'élaboration conjointe du PP Soucieux de mettre l'enfant au cœur de son projet, privilégiant l'autodétermination Rencontres diverses (réunions officielles, PP, fête de Noël, kermesse...) Lien téléphonique régulier durant la période COVID 19 Questionnaire connaissance de la personne, habitudes et intérêts, Mon entourage

rencontre avec l'équipe éducative, suivi psy si nécessaire. Invitation aux ess, pp...

Participation aux réunions de parents, au conseil de vie scolaire, aux réunions de projets personnalisés. Différents événements de l'association et de l'établissement (kermesse). Entretiens avec psychologue, assistante sociale, médecins... contact avec le médical.

Cahier de liaison, appel téléphonique, réunion de rentrée, visite de l'ime pour la période de connaissance, journal, réunion de PP, ESS et bilan, transfert, spectacle, entretien familiaux avec la psychologue, assistante sociale, l'infirmière, la secrétaire, kermesse, porte ouverte, rencontre parfois à domicile pour les périodes de connaissance...

Au quotidien Les différentes rencontres lors de la procédure d'admission, lors de l'élaboration des PP, les entretiens familiaux, les réunions de parents Les communications régulières par le biais du carnet de l'enfant Des manifestations (fête de Noël, kermesse)

Par toutes les rencontres (ESS, PP,...) , les différents moyens de communication mis en place (carnet, cahier de liaison, courrier, circulaire,...) Les différentes actions festives.

Le PP est co-écrit avec le jeune, sa famille et l'IME. Les différentes réunions où les familles sont conviées Toutes les correspondances, les carnets de liaison entre le l'établissement et le jeune et sa famille. Tous les temps-forts tels que la kermesse, le marché de Noël, ...

Ce que pourrait faire l'IME demain ?

En cette période de COVID, nous avons pu découvrir une autre manière d'accompagner les enfants à distance. C'est en ce sens que je pense que l'accompagnement des enfants et notamment le contact avec les familles peut se caractériser par des appels téléphoniques ciblés sur les objectifs de l'enfant plus fréquemment. Proposer des visites à domicile avec un cadre ou éducateur pour mettre en place des outils.

Organiser des ateliers parents-enfants sur davantage de thématiques (santé, internet,...) dans des dispositifs de droits communs

Continuer Proposer des café parents Aller davantage dans l'environnement de l'enfant (le quartier)

Faire des réunions sur des thèmes collectifs. Organiser différents événements associatif (loto, brocante, café parents...).

Développer les rencontres à domicile : Café parents, entretien familiaux à domicile Intégrer un entretien à domicile lors de la période de connaissance Mise de place de "café parents", réunions à thème, atelier parents-enfants-professionnels (exemple : Makaton) Maintenir le lien téléphonique (une fois par période), les communications par mails et divers outils mis en place lors du confinement

Créer des ateliers parents-enfants sur différentes thématiques. Organiser des café-parents sur différentes thématiques. Mise à jour du site Internet ou création d'un fil d'actualités spécifique à l'IME.

Organiser des cafés-rencontres (pourquoi pas dans une maison de quartier).
Organiser des ateliers parents-enfants Accompagner les familles dans des ateliers parents-enfants déjà organisés dans leur quartier de lieu de vie.

Quelles sont/seraient les ressources à mobiliser (interne, sur le territoire...) ?
Aménagement de temps pour améliorer les échanges avec les familles.

Les mairies / maisons de quartier / PMI / ...
?

Les professionnels de l'établissement, les familles aidé du comité de parents. A plus grande échelle, l'association des Papillons Blancs.
Association de parents, CVS, comité de parents
Du temps
Formation "création d'un blog" et sa législation. développer les partenariats avec les maisons de quartier ou autre pour avoir des locaux.
Assouplissement horaire des professionnels volontaires. Travailler avec les communes d'habitation des jeunes et des maisons de quartier

LE DROIT A LA CITOYENNETE - Comment l'IME permet à l'enfant d'exprimer librement ses choix et ses opinions ?

Quelles sont/seraient les ressources à mobiliser (interne, sur le territoire...) ?
Mairie, Maison de Quartier, ...
?

Participation des professionnels, des familles.
-les maisons de quartier - les clubs sportifs - les lieux culturels - CPIE / maison de l'environnement
Les mairies La CPAM La CUD ...

Ce que fait l'IME aujourd'hui ?

Questionnaire qualité, Conseil de vie sociale, expression des enfants remontés aux cours de réunions. Co-construction du projet de l'enfant (P.P. Portrait, habitude de vie, centre d'intérêt), etc.
Donner la parole au jeune. Diversifier les moyens de communications pour trouver le plus adapté à chaque enfant. Le PP ...
CVS Pour commencer mon PP Fiches d'expression Autodétermination privilégiée
Choix des activités quand cela le permet Enfant au cœur de son projet Enquêtes de satisfaction
choix à l'enfant concernant ses désirs pour les clubs. Toujours inclus dans ses objectifs
Participation aux projets personnalisés, aux conseils de vie sociale. Les enfants peuvent également choisir les clubs, les activités physiques qu'ils veulent faire.
Son portrait, choix des clubs, dans le cadre du projet personnalisé donner son avis , et régulièrement quand cela est possible choix du goûter, des jeux libre, lors des menus, CVS. Leur donner la possibilité d'exprimer leur choix en adaptant les outils de communication, en développant l'auto-détermination
Participation des enfants au CVS On encourage les jeunes à se positionner et à faire des choix (autodétermination) Questionnaires, enquêtes de satisfaction, fiches d'expression Elaboration conjointe (jeune + RL + référent) du portrait de l'enfant et de son PP
CVS Adaptation des moyens de communication aux besoins des jeunes Les différents espaces de prise de parole du jeune en groupe et en individuel La qualité

qui permet à chaque jeune et sa famille de s'exprimer librement et d'avoir une réponse. La place du référent pour favoriser les échanges privilégiés avec le jeune et sa famille.

inscription dans les centres aérés, club de sport, au bateau feu (accès culture) CVS / élection des représentants par les camarades de plus de 11 ans choix des clubs accès aux différentes manifestations culturelles (saint martin à l'EPAHD/ sport pass / carnaval) accès aux différents dispositifs de l'école (cantine/ périscolaire) projet Bib projet autour de l'écologie avec les partenaires locaux adaptation des supports de communication à chaque jeunes (orale, makkaton, pictos accès aux transports et bus de ville

Différentes instances existent pour recueillir la parole de l'enfant et de sa famille. En termes de bien-être, la notion de bientraitance est maîtresse dans les pratiques des professionnels de l'IME de Rosendaël.

Ce que pourrait faire l'IME demain ?

Accompagner les jeunes en situation de handicap à avoir des sièges au CMJ de leur commune !

Développer enquêtes de satisfaction sur divers sujets
Développer les outils de communication (Makaton ...) et les rendre accessibles.

Commission menu pour les enfants, permettre à l'enfant d'exprimer ses choix d'activités extra IME et participer au dispositif en dehors de l'IME
obtenir des sièges au conseil municipal des jeunes / enfants de la ville. Développer davantage les modes de communication non verbales.

mobiliser ERBA , le FRAC, le château coquelle pour continuer la poterie. réussir à mobiliser les familles afin qu'ils s'investissent dans les projets inclusifs mobiliser DK bus, partenariat avec les mairies (prêt de matériel de vote)
Permettre aux jeunes de l'IME d'être représentés au CMJ, d'être sensibilisé au droit de vote, de mieux comprendre de façon simplifiée la politique nationale voire internationale (les enjeux mondiaux). Sensibiliser les jeunes à être acteur de leur santé.

LE DROIT A LA CITOYENNETE - Comment l'IME prend en compte les choix et les opinions de l'enfant ?

Ce que fait l'IME aujourd'hui ?

En échangeant avec lui au quotidien. En les inscrivant, selon la nature de l'échange, sur des documents officiels comme son projet personnalisé, par exemple.

CVS Choix des activités quand cela le permet Entretien-rencontre Pour commencer mon PP Enfant au cœur de son projet L'enfant choisit ce qu'il met dans son portrait En répondant à ses attentes en fonction de ses capacités, en trouvant des solutions IDEM ci-dessus

Réponses aux demandes des enfants au CVS Mise en place de projets individualisés en lien avec les attentes et les demandes des enfants et des RL
Analyse des questionnaires, enquêtes de satisfaction et fiches d'expression et mise en place d'actions correctives Mise en place des moyens correspondants aux objectifs des PP

CVS : deux jeunes sont porte parole pour leurs camarades et la direction prend en compte dans la mesure du possible respect du choix d'un des désirs exprimer par l'enfant portrait du jeune et connaissance de la personne réalisé avec l'enfant pour le SMOOP, le jeune participe à l'élaboration de son projet de vie et ses attentes sont

prises en compte dans l'élaboration de ses objectifs dans la mesure du possible ils font eux-mêmes les courses pour le goûter Mise en place du CVS L'usage de l'autodétermination auprès des jeunes Faciliter et adapter les modes de communication le cas échéant Le PP est "écrit" par le jeune. Ses propos y sont inscrits notamment dans son portrait. Mise en place, selon les unités, de groupes de paroles,... Informations auprès des jeunes sur leurs droits (et devoirs) et mise en place de réponses aux besoins et attentes identifiés au travers du PP. Ce que pourrait faire l'IME demain ? ? Continuer S'agissant de la citoyenneté, permettre aux enfants d'être davantage connus et reconnus sur l'extérieur (dans le territoire dunkerquois) proposer aux jeunes d'évaluer le repas avec un j'aime j'aime pas pour permettre à la cuisine d'adapter les repas au goût des jeunes proposer divers moyens (salle de détente - salle sensorielle - foyer pour les ados...) afin de permettre aux accompagnateurs de respecter le rythme et les besoins des jeunes accompagnés Nous ne trouvons actuellement pas d'axe d'amélioration dans ce domaine. Quelles sont/seraient les ressources à mobiliser (interne, sur le territoire...) ? ? ? faire des appels à projet afin de mettre en place ses différentes salles. les professionnels formés sur le territoire LE DROIT A LA SECURITE - Comment l'IME assure la sécurité de l'enfant ? Ce que fait l'IME aujourd'hui ? L'établissement veille à la sécurité physique, psychologique, intellectuelle et morale de chaque jeune accueilli en mettant en place tous les moyens possibles. Des protocoles et procédures sont écrites et mises en places dans ce cadre. Les projets sont écrits dans la mesure des besoins et capacités de chaque enfants à pouvoir les réaliser. Des temps de rencontres avec des organismes / services extérieurs peuvent être organisés en cas de besoin. Des informations préoccupantes / signalements peuvent être écrits et envoyés aux services compétents. Présence continue de professionnels auprès des enfants Clôtures tout autour de l'IME Sécurité des soins (traitement donné par l'IDE, si ordonnance...) Sécurité incendie : instruction en cas d'incendie affichée, exercices d'évacuation réguliers Plan bleu Règlement Sécurité alimentaire avec une cuisine de qualité Unité fixée à l'année, nombre de professionnels auprès de l'enfant suffisant visite au domicile, assistante sociale Mise en place d'un règlement de fonctionnement mais aussi les règles de vie en collectivité. En s'assurant des renseignements médicaux et administratifs. Présence d'un responsable sécurité, qualité et environnement. amoroe d'une remise en état des différents locaux de l'IME, mise en place du protocole sanitaire, la sécurité des enfants est assurée par les professionnels Mise en place et respect du protocole sanitaire Présence d'un référent sécurité pour le secteur enfance Présence continue de professionnels auprès des jeunes, et adaptée aux compétences d'autonomie Plan bleu 10	cet item est un problème car il y a beaucoup de passage de personnes étrangères sur l'extérieur de la structure. les barrières restent ouvertes en journée sauf si lors d'une activités sportive l'éducateur ferme cette barrière N'importe qui peut rentrer ou sortir de l'IME. Les jeunes pourraient fuguer. l'isolation thermique de la plupart des salles est obsolète ce qui représente un risque de maladie pour les jeunes. le bâtiment est vieillissant. cette année nous accueillons des enfants avec des profils différents, nous n'avons pas suffisamment de temps de réunion en équipe et de temps de préparation pour leur garantir un accompagnement optimal L'intégrité des enfants tant physique, que morale, affective ou psychologique reste une priorité dans les pratiques des professionnels de l'IME de ROSENDAEL et dans les activités proposées aux enfants. Nous sommes tout à chacun garant de leur sécurité. Toutes les mesures sont prises pour limiter les risques. L'arrivée de Monsieur BURET nous apporte un éclairage sur les questions techniques. La sécurité est aussi préservée dans la communication et la correspondance entre l'IME et les familles. Les professionnels sont régulièrement formés dans tout ce qui est du domaine de la mise en sécurité (feu, alarme incendie, utilisation de matériel,...) Ce que pourrait faire l'IME demain ? ? Mise en place de casiers individuels qui ferment à clef pour garantir la sécurité des biens des enfants Mettre sous clés les outils, aménagement des salles d'activités au sous sol. Présence d'une ergothérapeute pour aménager au mieux l'espace et la sécurité de l'enfant. Sécuriser les accès à l'IME, la récréation, tous les lieux de l'établissement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur pallier aux problèmes cités ci-dessus nettoyage et désinfection des locaux et des jeux Développer les sensibilisations auprès des jeunes à l'usage d'Internet et des réseaux sociaux. Développer les apprentissages piétons (permis piétons, ASSR) Développer les sensibilisations des différents dangers domestiques. Accentuer les apprentissages dans les habiletés sociales ... Quelles sont/seraient les ressources à mobiliser (interne, sur le territoire...) ? ? ? Continuer à développer la bientraitance Formations des professionnels Mr BURET, Jean-Christophe, Gaëtan, la direction, fiche de dysfonctionnement. le CRA travail en partenariat avec Martin Buret entreprises du bâtiment pour réfectionner les locaux ADASSARD Police Maisons de Quartier LE DROIT A LA DIGNITÉ, L'EGALITÉ ET A L'ÉPANOUISSMENT - Comment l'IME assure la dignité et le bien-être de l'enfant ? Ce que fait l'IME aujourd'hui ? En mettant tout en place pour que l'enfant se sente bien. en adaptant chaque activité à ses besoins, capacités et rythme. En le respectant dans son statut d'enfant, tout en ayant conscience de sa fragilité. 11
--	--

Notion de réparation au lieu de punition Valorisation des rôles sociaux
Responsabilisation Autodétermination privilégiée A l'écoute des enfants, au quotidien
Prise en compte de sa parole Prise en compte de son rythme, de ses besoins
En étant dans la démarche de bientraitance. Mettre l'enfant au cœur de son projet et
acteur, en s'assurant de la mise en place des objectifs, en le considérant comme un
citoyen (ses droits et ses devoirs).
Travail sur l'hygiène, la pudeur, VAS, respect du rythme de l'enfant et de sa
fatigabilité, ne pas juger
Les professionnels respectent le rythme, les besoins, les attentes... des jeunes.
Activité Vie Affective et Sexuelle proposée aux jeunes de manière adaptée à leur âge
écoute et réponse à leurs besoins primaires (alimentation, élimination,
communication...) - activités en lien avec l'hygiène, la pudeur, la puberté. (vie
affective et sexuelle). permettre aux enfants de comprendre et se faire comprendre et
d'exprimer leur ressentis questionnements, via des systèmes de communication
adaptés (makkaton - pictos) permettre à travers diverses activités de renforcer
l'estime de soi, la confiance en soi adaptation des activités en fonctions des rythmes,
besoins, compétences et appétences des jeunes
L'IME, représentée par ses professionnels répondent aux besoins identifiés et aux
attentes des jeunes et de leur famille.. Ceux-ci sont recensés dans un PP, laissant
une large part à l'expression du jeune accompagné et sa famille. Les réponses à ces
besoins et attentes sont proposés dans le plus grand respect des droits des jeunes
tant au niveau légal qu'en termes de valeurs associatives.

Ce que pourrait faire l'IME demain ?

Lui permettre d'avoir une enfance "comme les autres". Lui permettre d'accéder à tous
les dispositifs de droits communs ou tout du moins, de lui donner les clés qui lui
permettront de le faire par lui-même plus tard.
Continuer
Mise en place de la salle détente
Mise en place d'une salle de détente pour les enfants
travail autour des soins esthétiques / la possession de différentes salles (détente -
foyer ...) permettrait aux éducateurs de s'adapter au mieux aux rythmes de chaque
enfant adapter l'environnement pour répondre aux besoins de stimulations
sensorielles (ou aux non besoins).
Travailler davantage l'inclusion en milieu ordinaire (sport - culture - droit commun-
école - santé). Proposer un siège ou des sièges au conseil municipal des jeunes de
la ville. Travailler avec les partenaires des différentes instances "ordinaires" sur une
sensibilisation au handicap. Intervenir dans les clubs sportifs sur des temps extra-
scolaires, dans les classes des enfants,..... Travailler avec les associations et mairies
des lieux de vie des enfants accompagnés.

Quelles sont/seraient les ressources à mobiliser (interne, sur le territoire...) ?

maison de la santé / hôpital de dunkerque / handident / CRA
plus de souplesse horaires mobilisation et investissements des partenaires
Davantage de temps de préparation et de rencontre des partenaires (difficile à
concevoir et à organiser sur le seul temps de prep).

En général...

Selon vous, qu'est-ce qui distingue l'IME de ROSENDAEL des autres IME ?

L'IME de Rosendaël de par sa situation géographique à la possibilité d'avoir des
partenaires proches sur le territoire et développer ainsi son réseau. Nous accueillons
une tranche d'âge jeune (5 à 14 ans). Les projets scolaires y sont très bien
développés et le seront davantage dans chaque unité de vie.

Unité de vie par tranche d'âge

La localisation géographique, au cœur de la ville qui donne accès à l'inclusion.

L'esprit de solidarité, engagement et adaptation à toutes les situations.

L'équipe et la solidarité d'équipe

- L'implantation de l'IME dans le centre-ville (proche de tout) - L'architecture du
bâtiment - L'historique de l'établissement (premier IME créé dans le dunkerquois)
Localisation géographique (cœur de ville - accessibilité). Uniquement accueil de jour.
Large public accueilli. Unique de par son histoire qui n'ade cesse évoluer en fonction
des politiques associatives.

le mode de fonctionnement (unité par âge), la dynamique d'équipe (travail d'équipe -
transversalité des unités), culture du collectif

Qu'est-ce qui vous motive à travailler à l'IME de ROSENDAEL ?

Ce qui m'a motivé à travailler à Rosendaël est la dynamique des équipes, les projets
mis en place. C'est une tranche d'âge avec laquelle je n'avais pas eu l'occasion de
travailler et cela m'a permis de le découvrir.

Structure pas trop grande, permettant de se connaître tous Au cœur de Dunkerque et
sûrement bien d'autres choses

remerciement des enfants, place au sein de l'ime

L'entente dans l'équipe, le public accueilli.

L'équipe et la solidarité d'équipe

- L'environnement - Les différentes missions qui m'incombent - La bonne entente
avec les professionnels

Large équipe pluridisciplinaire. Expertise de chacun de chacun de ses membres.

Equipe dynamique, volontaire et porteuse de projets toujours innovants. La

possibilité d'essayer des projets. Le public accueilli auquel de nombreuses activités

peuvent être proposées. La singularité de chacun des projets personnalisés. La

possibilité d'expérimenter l'inclusion en milieu ordinaire.

- le travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire soudée - l'accompagnement des
enfants et des familles - la facilité de mise en place de projets tournés vers l'extérieur

Citez 3 points forts de l'IME de ROSENDAEL

-Travail pluridisciplinaire -Localisation géographique -Développement des
partenariats

Grande expertise dans l'accompagnements d'enfants en établissement. Beaucoup

d'idées Capacités d'adaptations +++

Sa localisation Sa taille (échelle humaine) La capacité d'adaptation des

professionnels qui y travaillent

Ecoute Empathie Motivation

La localisation géographique, la solidarité et l'engagement de équipe
pluridisciplinaire.

L'équipe La solidarité L'accompagnement de l'enfant et sa famille

L'équipe et la solidarité d'équipe La localisation géographique

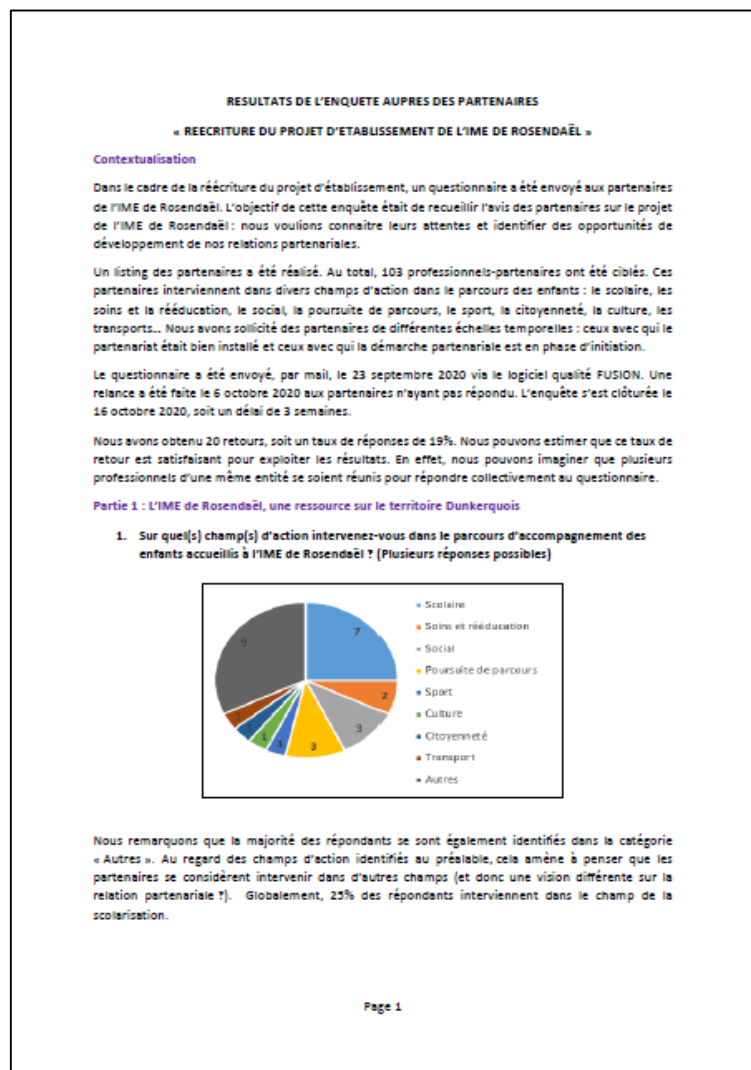
communication cohésion d'équipe expertise dans chaque corps de métier

- L'accueil et le suivi des enfants et de leurs familles - La communication entre les professionnels et les familles - L'implantation de l'établissement
 Localisation géographique Les qualités de l'équipe pluridisciplinaire Le fait de pouvoir bénéficier de nombreuses pièces ayant chacune leur fonctionnalité propre.
 - localisation géographique - équipe de terrain dévouée - formation des professionnels
 situation géographique équipe pluridisciplinaire volontaire, novatrice et dynamique
 différents locaux avec différentes fonctionnalités

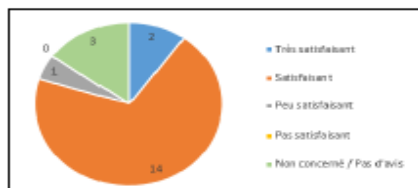
Citez 3 points à améliorer à l'IME de ROSENDAEL

-Vétusté des locaux. -Aménagement salle d'informatique (trop petite) -Jeux extérieurs en récréation.
 Travailler en lien avec les dispositifs de droit commun. S'ouvrir davantage vers les services extérieurs dans l'accompagnement des jeunes ...
 La modernité des locaux La signalétique interne L'aménagement extérieur (jeux, une entrée avec sonnette car actuellement tout le monde peut entrer)
 stabilité des équipes moins de contrats de courtes durée
 Instabilité dans certains postes (remplacements...). Travaux à effectuer dans l'établissement et aménagement d'espaces de jeux dans la cour pour les enfants.
 Aménagement des espaces pour les enfants accueillis.
 communication ouverture vers l'extérieur la sécurité
 Les locaux (entretien, accessibilité et adaptation) L'adaptation au nouveau public
 mode de fonctionnement de chaque unité accessibilité des locaux - salles trop petites pas assez de professionnels
 - La signalisation de l'établissement - Les différents travaux d'embellissement du bâtiment à réaliser (projet en cours de réalisation) - Le changement des barrières ainsi que le grillage qui entoure l'établissement (intrusion possible malgré des rondes effectuées par un service de gardiennage)
 Repenser la configuration des locaux (architecture) Ancien fonctionnement encore un peu trop présent.
 - la sécurité de l'accès au site - la vétusté des locaux (toilettes - aménagement de la cour de récréation
 amélioration des locaux au niveau architecture cf questionnaire précédemment envoyé

Annexe 4 : Résultats du questionnaire auprès des partenaires



2. Comment décririez-vous l'ouverture de l'IME de Rosendaël sur et au territoire Dunkerquois ?



COMMENTAIRES/SUGGESTIONS :

Les points forts	Les points faibles
- Bonne présence aux ESS pour les élèves en scolarité partagée / Ecoute et prise en compte de l'avis des enseignants d'ULIS. Je préconise (cf. les idées) grâce au travail mené par l'équipe de l'IME (idem). - Satisfaisant de par les échanges possibles en amont et en aval de la prise en charge de l'enfant à l'IME - RAS	
Les points à améliorer	Les idées
- Faire mieux connaître à l'extérieur les missions d'un IME / Ce qu'il permettrait aux partenaires de mieux identifier son offre. - Les collaborations actuelles pourraient être formalisées.	- Je préconise une ESS par an, surtout pour les enfants dont les compétences et acquis ont changé, des enfants qui ont mûri... (...) peuvent envisager une scolarité en milieu ordinaire alors que cela n'était pas possible. - Des services de périscolaires, des CLSH. - Développer les scolarités partagées sur des demi-journées.

3. Dans quelle(s) mesure(s), l'IME de Rosendaël et les enfants accompagnés :

- Sont-ils une ressource pour vous ?
- Pourraient-ils être ressource pour vous ?

➤ Sensibilisation sur le handicap, l'inclusion / Le partage d'expériences : 5 réponses

- « Echanger des idées éducatrices »
- « Dimension inclusive »
- « Participer à une modification des représentations sur le handicap et contribuer ainsi à une meilleure mixité et diversité sociale dans le quartier. »
- « Travailler sur l'intégration du handicap, de la différence, le mieux vivre ensemble. Les élèves de l'IME sont considérés comme des collégiens « classiques » (...) ils sont réellement intégrés au collège. »
- « Ils (les enfants) enrichissent notre expérience au cours des échanges et de nos partages avec eux. »

Page 2

➤ Formation / Soutien aux équipes professionnelles : 1 réponse

- « Développer une compétence et expertise sur la question de l'accompagnement proposé aux enfants présentant des troubles graves du comportement »

➤ Complémentarité de l'offre de service : 1 réponse

- « Des enfants de l'IME de Rosendaël sont accueillis à l'internat de l'IME du Banc Vert. »

➤ Partenariat en lien avec le parcours de l'enfant : 2 réponses

- « Partenaire dans le cadre de la mesure d'AEMO »
- « Volet partenariat - développement social »

Les points forts	Les points faibles
Excellent échanges avec certains membres de l'équipe.	Attente très longue parfois pour certains enfants
Les points à améliorer	Les idées
Dans l'idéal, anticiper encore davantage les entrées (Cf. point faible)	- Pouvoir rencontrer l'équipe des enseignants référents avec Mr l'inspecteur au moins 1 fois par an, sur des dossiers précis pour travailler ensemble la liaison établissement/école et profiler au mieux le cursus scolaire ou éducatif de chacun - Expérimenter des accompagnements en partenariat avec d'autres acteurs

4. Dans quelle(s) mesure(s) :

- Etes-vous une ressource pour l'IME de Rosendaël et les enfants accompagnés ?
- Pourriez-vous être une ressource pour l'IME de Rosendaël et les enfants accompagnés ?

➤ Ressource pour dans la dynamique d'inclusion : 2 réponses

- « Outil d'inclusion dans le système social "ordinaire" ou de droit commun. Contribuer à l'ouverture dans le quartier, la ville et à l'exercice citoyen. »
- « Voir le commentaire ci-dessus. Cette intégration apporte au Collège mais également à l'IME. C'est gagnant-gagnant ! »

➤ Ressource dans la dynamique de parcours (en amont/poursuite) : 5 réponses

- « Les enfants poursuivent leur parcours à l'IME adolescents »
- « Lors de l'accueil des enfants nous restons à disposition pour échanger sur la prise en charge de l'enfant. Nous sommes établissement adresseur »
- « Beaucoup d'échanges d'informations sur les enfants suivis communément. Tour d'horizon, en fin d'année des enfants en scolarité partagée pour un point d'étape, poursuite, suspension, arrêt ou même entrée dans une scolarité partagée. Point sur les enfants notifiés en attente dans les écoles. Point sur les demandes d'orientation en IME sollicitées en amont. Retais de l'IME au sein du scolaire. »

Page 3

- « En cas de parcours compliqué ou complexe : pour aider les entourages à construire des réponses adaptées aux besoins spécifiques des enfants ; pour réfléchir avec les équipes si besoin, pour proposer un autre regard sur un accompagnement, pour inventer d'autres réponses à proposer aux familles et enfants, pour réfléchir ensemble sur la façon dont on pourrait davantage impliquer les enfants dans l'élaboration de leur PP »
- « Les relations avec l'enfant et la famille sont déjà installées depuis de nombreuses années avant l'accueil en IME. Connaissance du comportement de l'enfant, du rapport de la famille au handicap, des compétences scolaires. »

« Ressource dans la complémentarité de l'offre de service : 3 réponses

- « Dans le cadre du dispositif internat et son projet. »
- « Internat »
- « Interlocuteur et partenaire dans le cadre de la mesure d'AEMO. Travail mené auprès de la mère dans l'intérêt de l'enfant »

« Ressource dans le diagnostic/élaboration du PP : 4 réponses

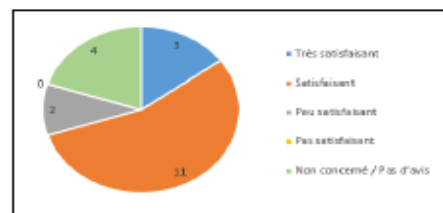
- « Le réseau neurodev se positionne comme un partenaire potentiel pour guider les familles qui en auraient besoin dans la démarche diagnostique, comme équipe ressource dans la formation de vos équipes pluridisciplinaires, ou encore dans le cadre des comités de suivis locaux (CSL), comme fédérateur d'une dynamique d'échanges et de partenariats »
- « Nous sommes une ressource dans la mesure où nous intervenons dans notre domaine de compétence qui est la santé. Ce qui vient compléter les compétences de l'équipe en place et asseoir le discours des accompagnants auprès des familles ».
- « L'enseignant référent est une ressource en amont des admissions, puisqu'il est présent lors des demandes auprès de la MDPH. Il explique ce qu'est l'IME et ce que peut apporter l'établissement au jeune. L'ER peut envoyer les CR des réunions à l'établissement »
- « Dans l'application des RBPP au sujet des personnes TSA mais pas que car elles sont applicables pour les jeunes avec DI. Pour faciliter la compréhension et l'accompagnement des personnes avec TSA »

« Autres réponses : 3 réponses

- « Non »
- « Oui, volet projet et animation, inclusion »
- « Peut-être »

Partie 2 : Le travail en partenariat

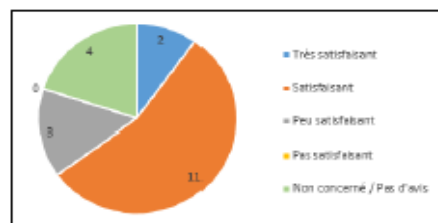
1. Quelle est votre satisfaction sur l'élaboration du partenariat ?



COMMENTAIRES/SUGGESTIONS :

Les points forts	Les points faibles
Excellente coopération avec Mme SARDOU mais départ en décembre 2019. Heureusement Mme DELAETER a pris cette place relationnelle dans les échanges entre nos deux mondes (école/établissement). Relation simple, facile, claire, directe qui facilite grandement la transmission rapide des informations et permet la fluidité des parcours scolaires des enfants (surtout en scolarité partagée). Il faut m'utiliser comme relais Education Nationale	- En attente de l'emploi du temps de l'élève qui vient à mi-temps entre l'IME et l'ULIS - Jusqu'à présent, seuls les réunions d'équipe éducative de suivi de scolarisation sont l'occasion de rencontrer un ou deux membres de l'équipe de l'IME qui suit l'enfant. Cela me semble insuffisant pour parler réellement de partenariat. - Rien n'est formalisé
Les points à améliorer	Les idées
- Plus de formalisation, conventionnement et d'actions communes - Etre informée de la place des élèves du secteur sur la liste d'attente, l'avancée dans les RDV concernant la procédure d'admission	- Des transversalités à soutenir, développer, valoriser bien que nous ne pouvons pas parler de partenariat (IME BV) - Développer l'interconnaissance pro des équipes et entrevoir les possibilités - En attente - Poursuivre les rencontres entre les deux structures, équipes et cadres. - Autres : peu sollicité jusque-là par les familles ou professionnels de l'IME en lien avec les professionnels du SESSAD dans le cadre des réunions CSL

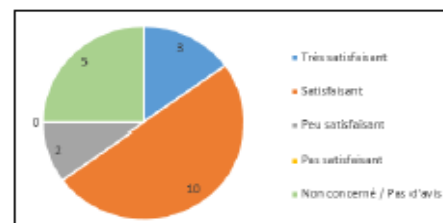
2. Quelle est votre satisfaction sur la mise en œuvre du partenariat ?



COMMENTAIRES/SUGGESTIONS :

Les points forts	Les points faibles
- Excellent travail d'échange avec certaines enseignantes de l'IME, l'an dernier, notamment au moment de la réécriture des gévasco. - L'IME est réactif la plupart du temps lors de nos échanges - Autour de situations particulières, le partenariat a permis un parcours de vie personnalisé, et d'éviter une rupture de prise en charge	
Les points à améliorer	Les idées
- Il progresse depuis l'an dernier - En attente - A développer	- Possibilité de me déplacer pour présenter aux équipes plus précisément le réseau et ses missions

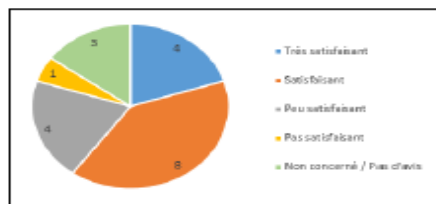
3. Quelle est votre satisfaction sur l'évaluation du partenariat entre l'IME et vous ?



COMMENTAIRES/SUGGESTIONS :

Les points forts	Les points faibles
- Autant les sollicitations de la direction sont simples et elles existent (...)	- Je ne suis pas persuadée d'avoir reçu la liste des enfants sortis de l'IME, ni vers quelle structure ils sont allés. Ma collègue, en charge de l'IMED, m'a sollicitée pour certains. Les dossiers ont donc été transmis ainsi. La liste des entrants ne m'a pas, non plus, été communiquée. Je ne peux donc, pour le moment, solliciter mes collègues enseignants référents pour obtenir les dossiers. - (...) autant celle avec les professionnels sont inexistantes. Comme s'il y avait une question de légitimité
Les points à améliorer	Les idées
- Poursuivre dans la voie ouverte par et avec Mme SARDIOU et aujourd'hui avec Mr DOLLET - Pourrait être développé - On peut certes faire encore mieux, mais pour cela, il nous faut du temps et une meilleure connaissance de chacun (changement de direction à l'IME et personnellement arrivée sur le poste d'enseignant référent en septembre 2019) - En attente - A développer	- Vérifier plus fréquemment nos tableaux de bord. - Il serait intéressant de mettre en place une réunion d'information pour tous les enseignants référents pour rappeler les procédures, présenter les différents interlocuteurs. Echange 1h/ans pour évaluer le partenariat (difficultés, réussites sur l'année).

4. Quelle est votre satisfaction sur la communication et la coordination du partenariat (prise en compte des attentes, des échanges...) ?



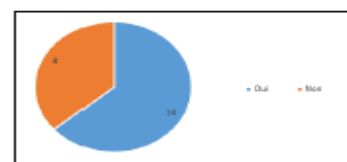
COMMENTAIRES/SUGGESTIONS :

Les points forts	Les points faibles
Réponses réactives et constructives dans l'ensemble.	- Pas eu l'occasion de rencontrer les professionnels de la structure dans ce cadre - Beaucoup trop d'attente
Les points à améliorer	Les idées
- En attente pour cette année - En cours d'amélioration - La communication et les échanges n'existent qu'avec la direction : ce qui est déjà une évolution positive ; mais pas suffisante selon moi - A développer	- Année extrêmement particulière (pandémie, crise sanitaire...) C'était déjà satisfaisant mais je suis une perfectionniste et j'aime réfléchir et apporter ou trouver des solutions, des propositions pour améliorer encore le partenariat. - Systématiser les passages de relais lors de l'accueil des enfants à l'IME. Possibilités de stage croisés éventuellement

Page 8

Partie 3 : Pour conclure...

1. Travaillez-vous avec d'autres IME ?



2. Si oui, quelle est la valeur ajoutée de l'IME de Rosendaël ?

- Relation extrêmement différente. Avec l'autre IME, la relation se construit mais elle est essentiellement "éducation nationale" car mon interlocuteur prioritaire est l'enseignante. Avec l'IME de Rosendaël, l'intérêt est la multitude des acteurs autour de la table.
- Aujourd'hui, cet esms semble être prêt à accompagner des enfants présentant d'autres types de besoins. Sa localisation géographique est un vrai plus.
- Complémentarité avec l'IME du banc vert (internat)
- - "bonne réputation" de l'établissement
- Personnel qualifié et compétent
- A l'écoute des partenaires
- Proximité géographique
- La proximité et le suivi très réactif
- Partenaire dans la mise en place du projet immersion...
- L'agrément

3. Pouvez-vous donner 3 points fort de l'IME de Rosendaël ?

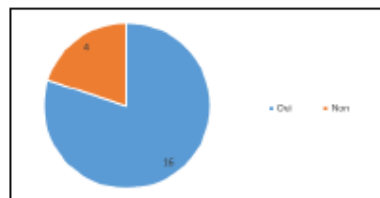
- Le sérieux des évaluations / l'accueil de l'enfant / l'accueil téléphonique
- Proximité / scolarisation d'enfants dans l'école du quartier / bien identifier dans la ville, dans son champ d'activités, notoriété, impact...
- En ville donc dans les flux d'activités collaboration au niveau des transports et des passages d'enfants
- Réactivité / Ouverture / Simplicité
- Sa localisation géographique / son investissement de la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement / la capacité de certains pros à remettre en question les modes d'accompagnement, les pratiques, les organisations,
- Accompagnement / accueil / vigilance
- Réponses réactives / Absence de jugement de valeur / prise en compte de l'avis des partenaires
- Partenariat trop récent, je ne peux pas
- La réactivité du suivi / l'ouverture des professionnelles envers notre structure / la cohésion de l'équipe
- Qualité Amélioration / Force de proposition / Équipe cadre
- Ouverture actuelle vers la MQ
- Scolarisation partagée avec le milieu ordinaire / Le projet personnalisé pour l'enfant

Page 9

4. Pouvez-vous donner 3 points à améliorer de l'IME de Rosendaël ?

- Stabilisation des équipes / Connaissance de la structure (et réciproquement) / mal identifié par ses partenaires
- Transmissions d'infos concernant les passages d'enfants entre professionnels avant l'admission (réunion de transmission) / immersion pour les enfants concernés par orientation / bilan individuel et collectif de l'immersion
- Anticipation / Rigueur / Information continue
- La prise en compte de l'environnement de l'enfant / l'implication de l'enfant dans l'élaboration et la construction de son PP, voire de son parcours et plus globalement son autodétermination / la notion de transdisciplinarité
- Le lien avec les écoles qui sont en scolarité partagée avec l'IME / Echanges avec l'ER concernant les démarches d'admission / Renforcer un partenariat école/IME (temps de formation/information dans les réunions enseignants)
- Partenariat trop récent, je ne peux pas
- ??
- Partage d'outils, expérience.../ Rencontre entre cadre / Invitation professionnels dans les réunions internat...
- Interconnaissance / proximité sociale avec la mq
- Systématisation des passages de relais

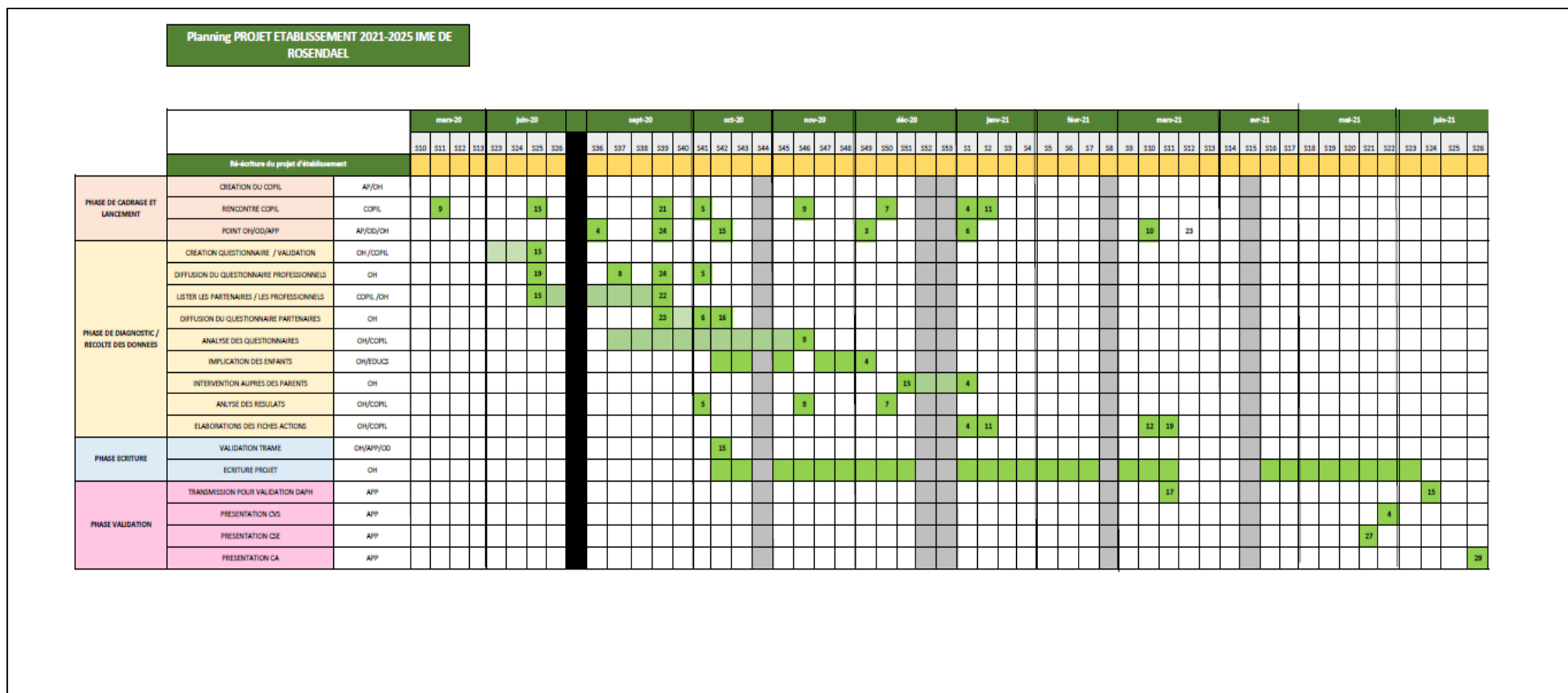
5. Seriez-vous intéressé pour participer à des groupes de travail/de réflexion concernant l'évolution des accompagnements de l'IME de Rosendaël ?



Annexe 5 : Tableau des enjeux identifiés par droit de l'enfant

LES DROITS	ENJEUX
DROIT A LA SCOLARISATION	Renforcer la relation partenariale entre l'Education Nationale et les représentants légaux via le soutien des professionnels
	Développer les projets scolaires inclusifs
	Garantir la continuité du parcours scolaire, en amont et en aval de l'IME
LE DROIT A LA SANTE	Soutenir l'éducation à la santé et développer des partenariats sur le territoire
	Garantir la coordination interne et externe des accompagnements liés au projet santé de l'enfant
	Ecrire le projet de soins de l'IME
LE DROIT AUX LOISIRS : SPORT, CULTURE, ART	Développer les partenariats territoriaux en lien avec les besoins des enfants et les ressources de l'IME
	Sensibiliser et favoriser l'implication des familles pour les loisirs, en fonction de leurs besoins
	Soutenir l'inclusion par le biais des loisirs y compris hors temps d'accueil à l'IME
LE DROIT A LA FAMILLE	Favoriser la communication entre les professionnels et les familles (formelle et informelle)
	Favoriser la connaissance de l'environnement de l'enfant
	Développer le soutien à la parentalité
LE DROIT A LA CITOYENNETE	Généraliser et formaliser l'expression des enfants et des familles
	Adapter les modes de communication à tous les enfants de l'IME et leurs familles
	Développer la démarche de citoyenneté en dehors de l'IME, sur le territoire.
LE DROIT A LA DIGNITE, AU BIEN ETRE ET A L'EPANOUISSEMENT / LE DROIT A LA SECURITE	Poursuivre la sensibilisation auprès des "4P" des principes d'intervention (autodétermination, bientraitance, valorisation des rôles sociaux...)
	Favoriser la traçabilité des démarches (via la cellule de bientraitance)
	Adapter les locaux en lien avec l'évolution des besoins des enfants

Annexe 6 : Diagramme de Gantt de la réécriture du projet d'établissement



Annexe 7: Autorisation de l'IME de Rosendaël (2017)

 Décision de renouvellement d'autorisation de l'IME (Institut Médico-Educatif) de « Rosendaël » à Dunkerque, géré par l'APEI de Dunkerque LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L312-8, L313-1 à L313-5, D312-195 à D312-208, et son annexe 3-10 ; ainsi que les articles D312-11 à D312-40 du même code ; Vu la loi du 2 janvier 2002 et notamment son article 80 ; Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée ; Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ; Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ; Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ; Vu le décret en date du 10 novembre 2016 portant nomination de Mme Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ; Vu la décision en date du 13 avril 2017 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ; Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS en date du 31 décembre 2011 relatif au schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) du projet régional de santé (PRS) du Nord Pas-de-Calais ; Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS en date du 10 décembre 2015 relatif au programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) du PRS du Nord Pas-de-Calais ; Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 juillet 1977 autorisant la création d'un IMP (Institut Médico-Professionnel) à Dunkerque, géré par l'association des Flandres ; Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 1993 portant la capacité de l'IME « Rosendaël » à Dunkerque à 62 places ; Vu le rapport d'évaluation réceptionné à l'Agence Régionale de Santé le 30 septembre 2011 ; Considérant que les résultats de l'évaluation externe sont satisfaisants au regard de l'accompagnement des résidents ou usagers ; Considérant que l'établissement s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations. 1/2	Décide Article 1 : Le renouvellement de l'autorisation de l'IME « Rosendaël » à Dunkerque, géré par l'APEI – Les Papillons Blancs de Dunkerque, est accordé à compter du 3 janvier 2017. Article 2 : La capacité totale de l'IME « Rosendaël » est de 62 places en semi-internat pour des enfants et adolescents âgés de 5 à 14 ans ayant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Cette capacité est répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) : N° FINESS juridique : 590800215 N° FINESS géographique : 590781506. Article 3 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, l'autorisation est accordée pour une durée déterminée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée au 5^e alinéa de l'article L312-8 du même code. Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé, conformément à l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées. Article 5 : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d' accusé de réception au représentant légal de l'IME « Rosendaël » : APEI – Les Papillons Blancs de Dunkerque et sa Région rue Galilée - P.A. de l'Etoile 59760 Grande-Synthe. Article 6 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Article 7 : La Directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à : • Monsieur le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai, • Monsieur le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de la Flandre, Dunkerque et Armentières, • Monsieur le Maire de Dunkerque, • Monsieur le Directeur de la MDPH du Nord. A Lille, le La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France  2/2
---	--

Nomenclature des besoins		
1.1 et 1.1.1 - Besoins en matière de santé somatique ou psychique		1.3 - Besoins pour la participation sociale
1.1.1.1 - Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux		1.3.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
1.1.1.2 - Besoins en matière de fonctions sensorielles		1.3.1.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
1.1.1.3 - Besoins en matière de douleur		
1.1.1.4 - Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire		1.3.2 – Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques
1.1.1.5 - Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire		1.3.2.1 - Besoins pour vivre dans un logement
1.1.1.6 - Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne		1.3.2.2 - Besoins pour accomplir les activités domestiques
1.1.1.7 - Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives		1.3.4 – Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport
1.1.1.8 - Besoins en matière de fonctions locomotrices		1.3.4.1 - Besoins pour participer à la vie sociale
1.1.1.9 - Besoins relatifs à la peau et aux structures associées		1.3.4.2 - Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport
1.1.1.10 - Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé		
1.2 et 1.2.1 - Besoins en matière d'autonomie		1.3.5 – Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique
1.2.1.1 - Besoins en lien avec l'entretien personnel		1.3.5.1 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique
1.2.1.2 - Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui		
1.2.1.3 - Besoins pour la mobilité		
1.2.1.4 - Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité		

Nomenclature des prestations: soins et accompagnements

2.3 - Prestations pour la participation sociale			2.1 – Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
2.3.1 – Accompagnements pour exercer ses droits	2.3.2 – Accompagnements au logement	2.3.3 – Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	2.1.1 - Soins somatiques et psychiques
2.3.1.1 – Accompagnements à l'expression du projet personnel	2.3.2.1 – Accompagnements pour vivre dans un logement	2.3.3.1 – Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	2.1.1.1 - Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative
2.3.1.2 – Accompagnements à l'exercice des droits et libertés	2.3.2.2 – Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	2.3.3.2 – Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	2.1.1.2 Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués
2.3.4 – Accompagnements pour participer à la vie sociale	2.3.5 – Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	2.3.3.3 – Accompagnements pour mener sa vie professionnelle	2.1.1.3 – Prestations des psychologues
2.3.4.1 – Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	2.3.5.1 – Accompagnements pour l'ouverture des droits	2.3.3.4 – Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées	2.1.1.4 - Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie
2.3.4.2 – Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	2.3.5.2 – Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	2.3.3.5 – Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle
2.3.4.3 – Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	2.3.5.3 – Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes	2.3.3.6 – Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	2.1.2.1 - Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés
2.4 et 2.4.1 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	2.2 et 2.2.1 - Prestations en matière d'autonomie		
	2.2.1.1 – Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne		
	2.2.1.2 – Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui		
	2.2.1.3 – Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité		

Nomenclature des prestations: pilotage et fonctions supports

3.1 - Fonctions gérer, manager, coopérer		3.2 - Fonctions logistiques	
3.1.1.1 - Pilotage et direction	3.1.2.1 - Gestion budgétaire, financière et comptable	3.2.1 - Locaux et autres ressources pour accueillir	3.2.2 - Fournir des repas
3.1.1.2 - Gestion des ressources humaines, de la GPEC et du dialogue social	3.1.2.2 - Gestion administrative	3.2.1.1 - Locaux et autres ressources pour héberger	3.2.2.1 - Fournir des repas
3.1.1 - Gestion des ressources humaines	3.1.2 - Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable	3.2.1.2 - Locaux et autres ressources pour accueillir le jour	3.2.3 - Entretenir le linge
			3.2.3.1 - Entretenir le linge
3.1.4.1 - Démarche d'amélioration continue de la qualité	3.1.3.1 - Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et document collectifs 2002-2	3.2.1.3 - Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	3.2.4 - Transports liés au projet individuel
3.1.4.2 - Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien au personnel	3.1.3.2 - Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données, GED	3.2.1.4 - Locaux et autres ressources pour gérer manager, coopérer	3.2.4.1 - Transports liés à accueillir (domicile-structure)
3.1.4.3 - Prestations de supervision		3.2.1.5 - Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs	3.2.4.2 - Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
3.1.4 - Qualité et sécurité	3.1.3 - Information et communication		3.2.4.3 - Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale
3.1.5.1 - Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun	3.1.5 - Transports liés à gérer, manager, coopérer		
3.1.5.2 - Appui-ressources et partenariats institutionnels			3.2.5 - Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge
3.1.5 - Relations avec le territoire			

Annexe 9 : Extraits des projets d'unité 2020-2021

L'unité des 5/8 ans

Thème de l'année : Le sport et la nature

Les objectifs de l'unité :

- Amener les enfants à trouver des repères (adultes, lieux, fonctionnement de l'unité et de l'IME en général) et ainsi être en confiance et sereins pour aborder les apprentissages.
- Amener les enfants à acquérir de plus en plus de compétences dans le domaine de la vie pratique pour être le plus autonome possible dans les actes de la vie quotidienne.
- Amener les enfants à développer leur langage pour faciliter leur communication et ainsi leur ouverture sociale.
- Favoriser l'inclusion sous différentes formes dans les domaines suivants : sport, culture, droit commun, santé.

Des exemples d'activités proposées :

Autonomie de déplacement

Temps calme : relaxation, yoga, histoires

Cuisine

Jeux libres

Poney

Jardin sensoriel

Sport : parcours moteur, piscine, gymnastique,

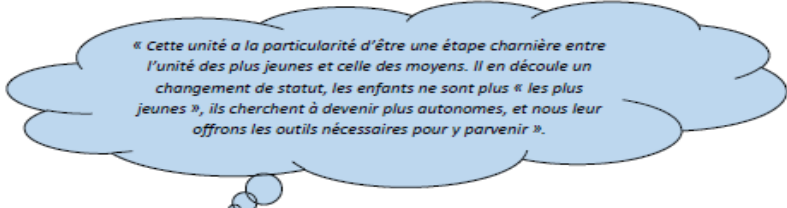
Le projet et les partenariats :

« En juillet 2019, nous avons effectué un séjour de quatre jours et trois nuits au CENH avec les 14 enfants du groupe. Le séjour s'est bien déroulé et a eu un impact positif sur les enfants. Cependant, sa mise en place a généré beaucoup d'angoisses chez certains enfants pour qui il s'agissait de la première séparation avec leur famille. De plus, nous avons remarqué un état de fatigue générale très important avant, pendant et après le transfert. Cette année, nous souhaitons travailler le déplacement de façon progressive en commençant par construire ou consolider les repères des enfants au sein de l'établissement. Suite à cela, nous proposerons des déplacements réguliers à pieds, en bus de ville et en véhicule de l'IME afin de permettre aux enfants de se familiariser avec leur environnement ».

« Nous poursuivons donc notre partenariat avec la ville de Dunkerque pour la piscine et la gymnastique ainsi qu'avec l'association « Paponey ». Ces activités ont été réalisées l'année dernière. Elles ont permis à chaque enfant d'évoluer dans de nombreux domaines : autonomie vestimentaire, verbalisation des ressentis, prise de confiance en soi, développement des compétences sensori-motrices, le respect des camarades, les repères spatiaux temporels... ».

L'unité des 8/10 ans

Thème de l'année : A la découverte des animaux



« Cette unité a la particularité d'être une étape charnière entre l'unité des plus jeunes et celle des moyens. Il en découle un changement de statut, les enfants ne sont plus « les plus jeunes », ils cherchent à devenir plus autonomes, et nous leur offrons les outils nécessaires pour y parvenir ».

Les objectifs de l'unité sont liés à l'autonomie et à la socialisation :

- **L'autonomie de déplacement :** L'autonomie est travaillée à l'extérieur pour l'achat de goûter (se font soit à pieds soit en bus) et au travers de déplacements au sein de l'I.M.E (secrétariat, infirmerie, salle à manger, etc...).
- **L'autonomie vestimentaire :** les activités sportives (piscine, tennis, gym, etc) permettent de développer l'autonomie vestimentaire (prendre soin de soi et de ses affaires, les ranger, être organisé).
- **L'autonomie affective :** La gestion des émotions est travaillée quotidiennement à travers divers outils (livres, langage, jeux, set de table...) afin d'amener l'enfant à mieux se connaître et à mettre des mots sur ce qu'il vit. En parallèle certains enfants pourront participer à l'activité Vie Affective et Sexuelle (VAS) à chaque vacance afin de travailler les notions de pudeur, de respect du corps d'autrui, des codes moraux, etc.
- **La socialisation :** La vie quotidienne au sein de l'IME est un outil pédagogique où l'enfant vit auprès des autres. Le cadre et les règles sont indispensables pour leur amener une sécurité et trouver une place adaptée. Les « clubs » transversaux sont un moyen de poursuivre cette socialisation au-delà des unités de vie. Les codes sociaux sont travaillés au quotidien à l'interne et à l'externe afin d'amener l'enfant à trouver sa place dans la société. Cette année nous proposons aux enfants, en partenariat avec leurs responsables légaux une « immersion » dans un centre aéré à la maison de quartier du Méridien à Rosendaël.

Des exemples d'activités proposées :

Cours pour l'activité cuisine

Atelier créatif

Jeux libres

Cuisine

MAKATON

Relaxation

Transfert

Sport, atelier danse, piscine...

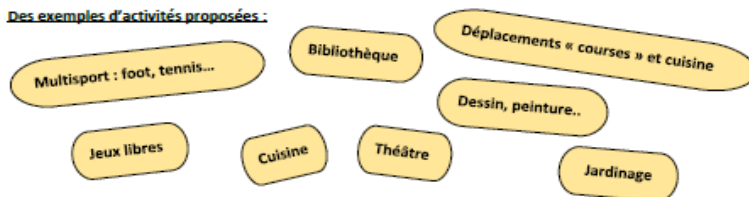
L'unité des 10/12 ans :

« Nous avons pu observer que les enfants chez les 10-12 ans cherchent à prendre des initiatives, à donner leur avis, etc. Nous les amenons alors à profiter de leurs acquis, de leurs compétences, pour développer au mieux leur autonomie. Ainsi, nous les responsabilisons et leur donnons les outils adaptés afin de développer leur autonomie dans différents domaines »

Les objectifs de l'unité :

- Autonomie « affective » : nous amenons les enfants à être moins dépendant de l'adulte. Nous les aidons à oser prendre la parole, à faire des demandes et à exprimer leurs ressentis. En imposant un cadre ferme et sécurisant, nous les amenons à avoir des réactions adaptées aux événements et à respecter les règles de vie de l'établissement (politesse, respect des autres, du matériel).
- Autonomie « spatio-temporelle » : nous amenons les enfants à prendre conscience du temps qui passe en leur apportant des repères. Ce travail s'effectue en partie à l'accueil où nous travaillons autour de la date et où les enfants apprennent à se repérer sur un calendrier. Pour d'autres, (selon leur projet personnalisé), le travail se limite aux repères dans la journée. Nous les amenons également à se repérer dans l'établissement et à s'y déplacer seul, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. L'autonomie de déplacement est aussi développée à l'extérieur (les rues, les magasins, la piscine...) avec une sensibilisation au code de la route pour mieux appréhender les dangers extérieurs.
- Autonomie « matérielle » : nous amenons les enfants à s'organiser, à reconnaître et gérer leur matériel, ainsi que celui de l'unité. Dans ce sens, des repères visuels sont définis (carnets, goûters, broches à dents, coins jeux, etc...). L'objectif est de prendre soin de ses affaires et de respecter le matériel collectif.
- Autonomie « vie quotidienne » : nous amenons les enfants à être autonome dans les gestes liés à la vie quotidienne (se laver les mains, se moucher, prendre soin de soi, solliciter l'infirmière pour se soigner, etc...). De plus, nous les amenons, quand cela est possible, à acquérir une autonomie au niveau de l'habillement et du déshabillage (piscine, sport, récréation, etc...).

Des exemples d'activités proposées :



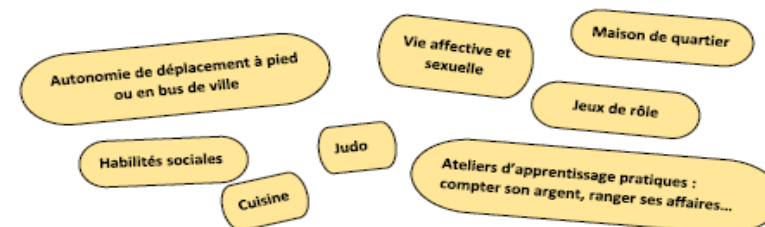
L'unité des 12/14ans :

Préparer les jeunes accueillis à la poursuite de leur parcours et les accompagner dans les changements qu'induit l'adolescence

Les objectifs de l'unité :

- Répondre aux besoins personnalisés de chaque jeune
- Valoriser leurs rôles sociaux et favoriser l'autodétermination et la responsabilisation
- Développer leurs capacités et leurs potentialités pratiques et scolaires
- Développer leur maturité affective et psychologique, et optimiser leur autonomie dans tous les domaines
- Apprendre aux jeunes à vivre avec les autres de manière adaptée. Développer les codes sociaux.
- Favoriser l'inclusion scolaire et sociale
- Assurer la sécurité, le bien-être et l'épanouissement de chaque jeune

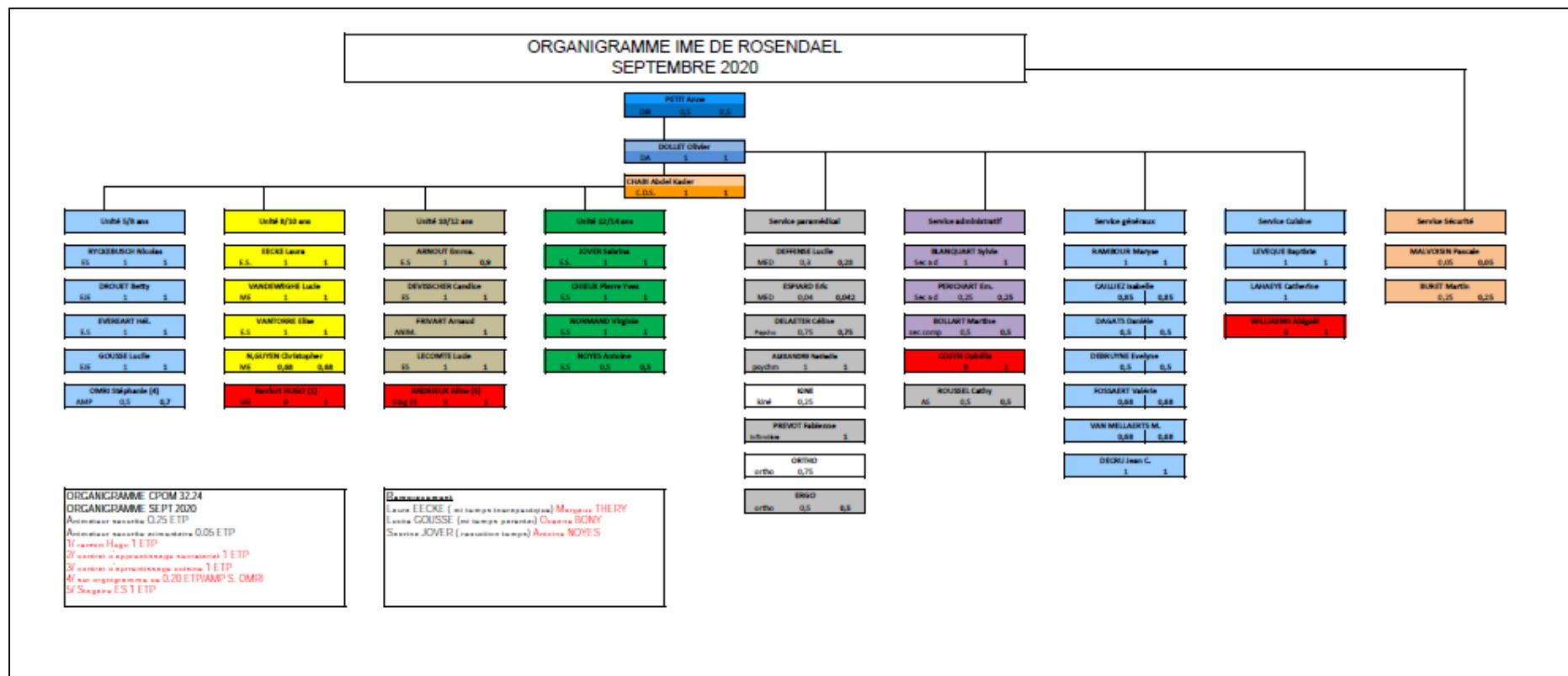
Des exemples d'activités proposées :



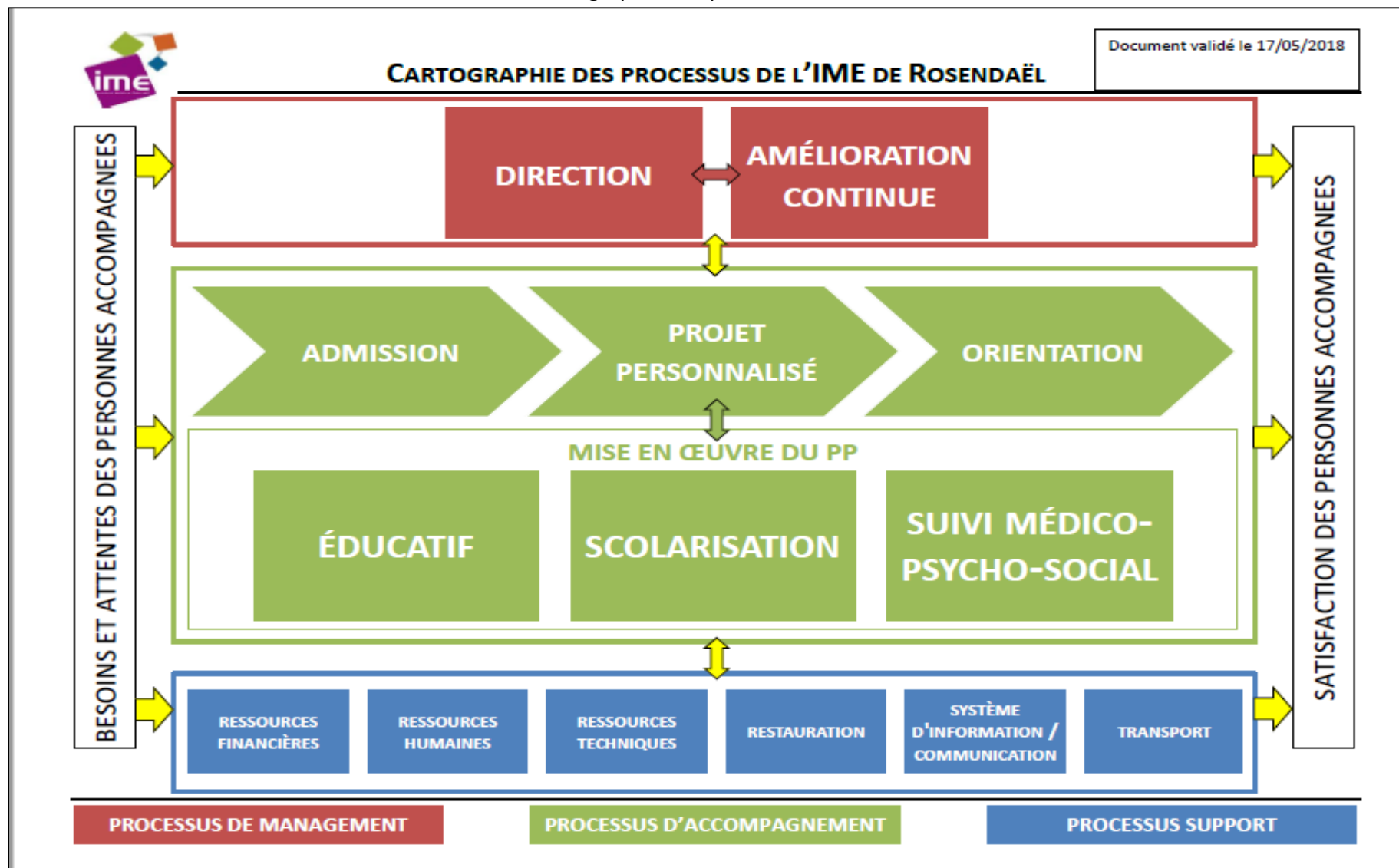
Les partenariats de l'unité

- Service des sports de la ville de Dunkerque (Judo)
- Maisons de quartier ADUGES
- Police municipale de Dunkerque

Annexe 10 : Organigramme de l'IME de Rosendaël (au 1^{er} septembre 2020)



Annexe 11 : Cartographie des processus de l'IME de Rosendaël



Annexe 12 : Projet Pédagogique de l'Unité d'Enseignement (Septembre 2020)



Académie de LILLE

Annexe « Projet pédagogique » de l'unité d'enseignement

PROJET PEDAGOGIQUE de l'UNITÉ d'ENSEIGNEMENT

En établissement Médico-social ou de santé

Année scolaire	2021/2024
----------------	-----------

Arrêté du 2 avril 2009
(JO du 04/04/2009 - BO n°17 du 23/04/2009 https://www.education.gouv.fr/bo/2009/04/23/BO_09_04_23_17.htm) relatif à la création et à l'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris en application des articles D.351-17 à D.351-20 du Code de l'Éducation

« Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement, constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social, ou du pôle de l'établissement de santé. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent dans leur établissement scolaire de référence défini à l'article D. 351-3 du code de l'éducation ou dans l'établissement scolaire dans lequel ils sont scolarisés afin de bénéficier du dispositif adapté prévu par leur projet personnalisé de scolarisation. Pour les élèves pris en charge par un établissement de santé, ce projet pédagogique tient compte du projet de soins.

Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire, en application de l'article D. 351-6 du code de l'éducation. Il tient compte du ou des modes de communication retenus en fonction du choix effectué par les familles des jeunes déficients auditifs, en application des dispositions de l'article R. 351-25 du code de l'éducation. »

1) IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement	Ime de Rosendael- Papillons Blancs de Dunkerque - APEI
Nom du directeur de l'établissement	Mme Petit Anne
Nom du coordonnateur pédagogique	Mme Savary Cécile
Adresse complète de l'ESMS	602 avenue de Rosendael 59240 Dunkerque
Téléphone de l'établissement	0328636216
Adresse électronique de l'ESMS	imerosendael@papillonsblancs-dunkerque.fr
Agrément	Déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés- de 5 à 14 ans

2) ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Nombre d'ETP d'enseignants affectés au sein de l'ESMS	2,5 etp
Quelles sont les différentes modalités de scolarisation ?	-Scolarité partagée: Etablissements scolaires du territoire (G1) -Scolarité extérie: Ecole Kléber, Collège Van Hecke.(G2 , G3 et G4) -Scolarité Interne:Au sein de l' IME (G5)



Académie de LILLE

Annexe « Projet pédagogique » de l'unité d'enseignement

3) LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Déclinaison par groupe

Groupes (modalité, temps de scolarisation, nombre d'élèves par groupe et encadrement)	Objectifs d'apprentissage en référence aux programmes scolaires en vigueur et au socle commun des connaissances et des compétences	Aménagements et adaptations – démarches et outils pédagogiques	Inclusions (Modalités – Lieux)
G1 : 11 élèves en scolarité partagée dans une classe ordinaire ou dispositif ULIS dans une école ou un collège de secteur.	G1 : objectifs fixés par l'enseignant de la classe de scolarisation de l'élève.	G1 : aménagements et adaptations fixés par l'enseignant de la classe de scolarisation de l'élève.	G1 : classe ordinaire ou dispositif ULIS en école ou au collège (selon projet de l'élève)
G2 : 12 élèves scolarisés en classe extérie au collège Van Hecke une journée et demi par semaine ; une enseignante spécialisée et une éducatrice.	G2 à G5 : Développer les compétences générales en référence au programme et détaillées dans le projet pédagogique personnalisé de l'élève. Travailler l'attitude scolaire, l'écoute, l'attention, la concentration, l'organisation et la durée de la tâche, la mémorisation, l'organisation des techniques et des stratégies de pensée, la confiance.	G2 à G5 : Adaptation des supports, aménagement de la durée des activités, de l'organisation, des outils variant selon : l'âge de l'élève, le niveau scolaire, le stade de développement, la problématique, les centres d'intérêts, la pathologie...	G2 : projet ponctuel avec la professeure documentaliste, travail en partenariat avec les élèves du dispositif ULIS, participation à un repas par semaine, à la pause méridienne et aux récréations du collège.
G3.a : 8 élèves scolarisés en classe extérie à l'école.		Ces aménagements et adaptations sont mis en place selon les évaluations.	G3.a. Co-intervention avec l'enseignante du dispositif ULIS (ponctuel)

Nombre d'élèves et Certification envisagée

Années	Présenté		Ayant obtenu		Présenté		Ayant obtenu		Présenté		Ayant obtenu	
	au		au		au		au		au		au	
CFG												
RAE												
ASSR												

Page 2 sur 2

Annexe 13 : Fiches actions du Projet d'Etablissement 2021-2025

FICHE ACTION N°1 : L'AUTODETERMINATION ET LE BIEN-ETRE						
OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS	ETAPES	SOUS-ETAPES	INDICATEURS	ECHEANCES	PILOTES
Veiller au bien-être de l'enfant et favoriser son autodétermination en lien avec son projet de vie	Soutenir le déploiement de la mise en œuvre du projet personnalisé en lien avec le Projet Associatif Global et le Projet d'Etablissement	Communiquer sur le sens et la finalité du projet personnalisé aux "4P"	Favoriser la participation des partenaires à la mise en œuvre du PP	Nombre de partenaires présents lors des PP	déc-22	DIRECTION
		Veiller à susciter l'implication de la famille dans le projet de l'enfant	Formaliser des temps "clés" incontournables de rencontres avec les familles dans l'année	Nombre de rencontres avec les familles Taux de participation des familles		DIRECTION ADJOINTE
		Garantir l'auto-détermination de l'enfant et de sa famille dans le projet personnalisé	Soutenir l'identification des besoins et des attentes de l'enfant et de sa famille	Nombre de modalités/outils existants Nombre de rencontres avec les familles "Pour préparer mon projet"		CHEF DE SERVICE
			Adapter les modalités de recueil au regard de chaque situation			CHEF DE SERVICE
		Soutenir les professionnels dans la méthodologie PP et le rôle de référent	Evaluation du guide intermédiaire	Dates d'évaluation du guide Nombre de professionnels impliqués dans la réflexion		DIRECTION ADJOINTE
			Formaliser la procédure	Date d'actualisation de la procédure		DIRECTION ADJOINTE
			Augmenter le nombre de professionnels formés à IMAGO PP	Nombre de professionnels formés		DIRECTION ADJOINTE / SERVICE RH
	Formaliser et généraliser des espaces d'expression pour tous les enfants	Généraliser les espaces d'expression au sein de toutes les unités	Adapter les espaces d'expression au regard de l'âge et des besoins des enfants	Nombre d'espaces d'expression identifiés Nombre d'enfants participant	juin-22	CHEF DE SERVICE
		Développer et adapter les moyens de communication	Poursuivre le déploiement du MAKATON	Nombre de professionnels formés Nombre d'enfants "formés" Nombre d'espaces "échanges/expression" MAKATON		CHEF DE SERVICE
			Sensibiliser les "4P" au MAKATON	Nombre de personnes sensibilisées		DIRECTION ADJOINTE
	3. Soutenir l'éducation à la santé auprès des enfants et des familles	Développer les projets de prévention avec l'IDE, les enfants et les familles	Identifier l'ensemble des besoins des enfants et des familles	Nombre de projets de prévention organisés	déc-22	DIRECTION ADJOINTE
		Développer et généraliser l'accompagnement de la vie affective et sexuelle auprès de tous les enfants de l'IME		Nombre d'enfants participant aux groupes VAS Nombre d'espaces d'échanges organisés		DIRECTION ADJOINTE

FICHE ACTION N°2 : L'INCLUSION

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS	ETAPES	SOUS-ETAPES	INDICATEURS	ECHEANCES	PILOTES
Soutenir et développer les dispositifs d'inclusion au plus proche du lieu de vie de l'enfant	Soutenir le déploiement de la mise en œuvre du projet personnalisé en lien avec le Projet Associatif Global et le Projet d'Etablissement	Généraliser le développement des classes externées	Ouvrir de nouvelles classes externées (ruralité)	Nombre de nouvelles classes externées ouvertes	2024	DIRECTION
			Augmenter le nombre d'enfants bénéficiant des classes externées	Nombre d'enfants bénéficiant des classes externées		DIRECTION ADJOINTE
		Développer les projets extra-scolaires (hors champ pédagogique)	Soutenir les enfants dans l'expression de leur souhait	Nombre d'expressions identifiées		CHEF DE SERVICE
			Constituer un réseau de partenaires proche des domiciliations des enfants	Actualisation du réseau de partenaire		DIRECTION ADJOINTE
		Soutenir les projets partagés ULIS- IME	Renforcer la communication entre l'enseignante ULIS et l'équipe de l'IME	Nombre de rencontres entre les professionnels de l'IME et l'équipe ULIS Nombre d'interventions de l'équipe de l'IME		DIRECTION ADJOINTE
			Organiser des temps de rencontre entre professionnels			CHEF DE SERVICE
	Soutenir et développer le droit aux loisirs, à la culture et à l'art pour tous	Développer la pratique des loisirs de l'enfant au plus près de son domicile	Sensibiliser les enfants et les familles	Taux d'enfants et de familles sensibilisés	2024	DIRECTION ADJOINTE
		Soutenir les parents dans les projets d'inclusion de l'enfant	Accompagner l'enfant et sa famille	Nombre d'espaces d'expression identifiés Nombre d'enfants participant		DIRECTION ADJOINTE
	Soutenir et développer le droit à la citoyenneté et à l'auto-représentation pour tous	Identifier et intégrer les projets de territoire en lien avec la citoyenneté et l'auto représentation	Participer au conseil municipal enfant de la ville	Nombre de participation au CMJ Nombre d'enfants concernés	2024	DIRECTION ADJOINTE
			Accompagner les enfants dans la participation à des colloques ou des conférences sur la connaissance des enfants en situation de handicap.	Nombre d'événements proposés Nombre d'enfants concernés		CHEF DE SERVICE

FICHE ACTION N°3 : LA PARENTALITE

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS	ETAPES	SOUS-ETAPES	INDICATEURS	ECHEANCES	PILOTES
Développer l'accompagnement à la parentalité en lien avec le projet de vie de l'enfant	Favoriser les rencontres entre les enfants, les familles et les professionnels	Développer les rencontres avec les familles	Formaliser des espaces-temps pour accompagner l'enfant et sa famille	Nombre de rencontres Taux de participation des familles	juin-23	DIRECTION ADJOINTE
		Diversifier les modalités de rencontres avec les familles	Identifier les besoins des familles			DIRECTION ADJOINTE
		Mettre en place des ateliers parents, parents-enfants et fratrie				DIRECTION ADJOINTE
	Développer le soutien à la parentalité	Réaliser un diagnostic précis de l'environnement de l'enfant	Favoriser une rencontre au domicile de l'enfant lors de la procédure d'admission	Nombre de rencontres au domicile lors de la procédure d'admission Nombre de rencontres au domicile dans le cadre du PP	juin-24	CHEF DE SERVICE
		Veiller à prendre en compte la réalité de vie de l'enfant et sa famille				CHEF DE SERVICE
		Soutenir les professionnels dans cette thématique	Formation à la parentalité	Nombre de professionnels formés		DIRECTION ADJOINTE
	Créer un dispositif spécifique à la parentalité	Développer des collaborations avec le SAAP (PBDK et AFEII)		Nombre de rencontres avec le SAAP	juin-25	DIRECTION
		Identifier une équipe ressource au sein de l'IME				DIRECTION

FICHE ACTION N°4 : LES PARTENARIATS						
OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS	ETAPES	SOUS-ETAPES	INDICATEURS	ECHEANCES	PILOTES
Développer et soutenir les relations partenariales entre l'IME et le territoire pour répondre aux besoins du projet de vie de l'enfant et de sa famille	Soutenir le déploiement de la mise en œuvre du projet personnalisé en lien avec le Projet Associatif Global et le Projet d'Etablissement	Communiquer aux partenaires sur les fondements et les missions de l'IME	Envoyer aux partenaires le projet d'établissement	Nombre d'envoi	2024	DIRECTION
			Créer des supports de communication	Nombre de supports créés		DIRECTION
			Solliciter la chargée de communication de l'association	Nombre de rencontres avec la chargée de mission communication		DIRECTION
		Identifier les ressources existantes sur le territoire	Réaliser un état des lieux des partenariats existants	Nombre de partenaires identifiés à date		DIRECTION ADJOINTE
			Réaliser un diagnostic de territoire sur les ressources existantes	Nombre d'actualisation du diagnostic		DIRECTION ADJOINTE
		Communiquer aux enfants et aux familles sur les missions des partenaires	Organiser des forums de rencontres entre les partenaires, les professionnels, les enfants et les familles	Nombre de rencontres organisées Nombre de communication		DIRECTION ADJOINTE
		Conforter les poursuites de parcours des enfants	Développer les stages d'immersions avec les partenaires de territoire	Nombre de stages d'immersions organisés Nombre d'enfants participant aux stages d'immersions		CHEF DE SERVICE
	Développer et formaliser une méthodologie de gestion des partenariats	Formaliser une méthodologie de développement de projets en réponse aux besoins des enfants	Sensibiliser les professionnels à la gestion de projet	Nombre de professionnels sensibilisés	déc-22	EQUIPE DE DIRECTION
			Rédiger une procédure	Nombre d'espaces d'expression identifiés Nombre d'enfants participant		DIRECTION ADJOINTE
			S'appuyer sur les documents associatifs existants et ajuster selon les besoins de l'IME	Nombre de documents utilisés Nombre de partenariats initiés		DIRECTION ADJOINTE
	Soutenir la formalisation des conventions avec les partenaires et les familles	Définir un mode opératoire de formalisation de convention (élaboration, suivi, évaluation)	Rédiger une trame type des attendus d'une convention partenariale	Procédure rédigée		DIRECTION

			Identifier des indicateurs de suivi du partenariat	Nombre d'indicateurs	2023	DIRECTION
			Garantir le suivi des partenariats	Nombre d'enfants participant aux groupes VAS Nombre d'espaces d'échanges organisés		DIRECTION
		Soutenir et sensibiliser les partenaires sur l'accompagnement des enfants		Nombre de rencontres entre les professionnels de l'IME et les partenaires		DIRECTION ADJOINTE
		Intégrer pleinement les familles dans la convention et le suivi du partenariat		Nombre de parents impliqués dans les conventions		DIRECTION ADJOINTE